Mémoire d'étude – janvier 2007

Diplôme de conservateur de bibliothèque

LA LECTURE EN TRIBU : PROPOSITIONS POUR UN DESENCLAVEMENT DOCUMENTAIRE EN NOUVELLE-CALEDONIE

Agnès Barbaro

Sous la direction de Danielle Oppetit
Inspectrice générale des bibliothèques



Remerciements

Je remercie vivement Danielle Oppetit, inspectrice générale des bibliothèques chargée de la zone Pacifique d'avoir bien voulu encadrer ce travail.

Quant à mon stage à la Bibliothèque Bernheim de Nouméa, mes remerciements s'adressent tout particulièrement à son directeur Christophe Augias pour sa disponibilité malgré un planning très chargé.

Ils s'adressent ensuite à l'ensemble du personnel de la bibliothèque pour son accueil sincère et chaleureux et tout spécialement à Johannes Poithily pour m'avoir permis de partager son espace de travail.

Je salue également Siméi Palaa et sa sympathique équipe de la Médiathèque du Nord à Poindimié.

Je remercie également Gilbert Kaloonbat Téin directeur du Centre culturel Goa Ma Bwarhat de Hienghène et sa bibliothécaire Doriane Caselina-Mayat pour m'avoir introduite dans l'univers des tribus kanak.

Je remercie toutes les responsables qui m'ont accueillie lors de ma tournée des bibliothèques de l'île en particulier Sabine Kijfer, bibliothécaire à Bourail.

Mon travail m'a également permis de rencontrer d'ardents défenseurs de la lecture publique en Nouvelle-Calédonie, Albert Sio chef du service culturel de la province Nord, Jean-François Corral, chargé de mission en Toponymie pour la province Nord, et Chantal Bosshard, membre de l'Association Maurice Leenhardt.

Résumé :

Le développement de la lecture publique en Nouvelle-Calédonie, en particulier en direction des populations kanak qui vivent en tribu, se heurte à un environnement complexe et contraignant. Si des points lecture existent, ceux-ci se révèlent très vite fragiles et insuffisants. Des structures pérennes et mieux adaptées aux besoins sont nécessaires afin de mieux promouvoir le livre en milieu tribal.

Descripteurs :
Îles ** Nouvelle-Calédonie** Cas, Etudes de
Bibliothèques publiques**Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Bibliothèques**Décentralisation**Nouvelle-Calédonie
Kanak (peuple de Nouvelle-Calédonie) **Livres et lecture

Abstract:

In New Caledonia, the development of public libraries, most aimed at kanak people living in tribes, come up against a complex and restricting environment. Though books stations are, those are still precarious and not numerous enough. Long-lasting facilities better suited to needs are required to improve reading in the tribal environment.

Keywords :
Islands ** New Caledonia ** Case Studies
Public libraries**Noumea (New Caledonia)
Libraries**Decentralization** New Caledonia
Kanak (New Caledonia’s people) **Books and reading

Sommaire

« Le retour à la tradition c'est un mythe ; je m'efforce de le dire et de le répéter. C'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle pour moi, il est devant soi, jamais en arrière. C'est une reformulation permanente ».

Jean-Marie Tjibaou. *Les Temps Modernes* (1985)

Introduction

Petit archipel français perdu au milieu de l'Océan Pacifique à 20 000 km de sa métropole, la Nouvelle-Calédonie n'est apparue au regard des Français qu'en raison des « événements » tragiques qui s'y sont déroulés de 1984 à 1988. A travers la sphère médiatique, les Français découvrent donc le « caillou », un des derniers reliquats de l'empire colonial français dans un environnement océanien et anglophone. Territoire méconnu, il est toujours associé à des images tropicales voire coloniales. « Pays de la rumeur et du fantasme » pour l'ethnologue Alban Bensa, il bénéficie depuis les accords de Matignon d'un cadre institutionnel original ce qui conduit le juriste Jean-Yves Faberon à écrire en 1991 que la Nouvelle-Calédonie est un « laboratoire de statuts d'outre-mer ».

Les conséquences de 150 ans d'histoire coloniale douloureuse ont créé un déséquilibre global dans tous les domaines en particulier économique et démographique. La macrocéphalie de Nouméa produit une répartition inégale des richesses et des infrastructures. La complexité de la situation tient en particulier à la composition pluriethnique de la population où les Kanak, peuple autochtone, avoisinent environ 40 à 45 %, devenant ainsi minoritaires par rapport à l'ensemble des autres groupes « ethniques ». La répartition des populations fragmente les modes de vie. Autour des communes constituées d'infrastructures européennes gravitent les tribus, nom donné aux « villages » kanak par l'administration coloniale dans la seconde moitié du 19e siècle. Près de 30 % des Kanak vivent encore en tribus formant des microsociétés très diversifiées composées de quelques individus à un millier pour la plus grande. Si la

communauté kanak a su conserver ses *coutumes* ancestrales, elle se trouve aujourd'hui confrontée à des aspirations contradictoires nées de la mondialisation.

L'inégalité devant l'éducation, l'accès à l'emploi et la culture sanctionne aussi les populations autochtones. Certes le réseau de lecture publique avec à sa tête la bibliothèque territoriale Bernheim est en plein développement depuis une décennie mais il touche peu les Kanak notamment ceux qui vivent dans les tribus les plus enclavées du territoire. Des associations, en particulier l'association Maurice Leenhardt, se sont montrées très dynamiques en apportant le livre dans les tribus par le biais de points lecture. Ces structures, reposant le plus souvent sur le bénévolat, se révèlent à long terme fragiles et temporaires. En outre, la création de bibliothèques ne s'avère pas viable à long terme pour des communautés de quelques centaines d'individus pour qui le livre et la lecture ne sont pas des composantes culturelles naturelles. Devant ce constat, la bibliothèque Bernheim a élaboré un projet de Maison de l'Image, du Livre et de l'Information (MILI), structure qui serait gérée par les habitants de la tribu eux-mêmes via un responsable rémunéré.

Ce contexte bien particulier nous amène à nous interroger sur les problématiques suivantes : jusqu'où développer la proximité dans le domaine de la lecture publique ? Quels sont les critères pour développer des « bibliothèques » de proximité ? Existe-t-il des solutions permettant la mise en place d'un service de lecture dans des environnements contraignants sans pour autant lancer la lourde opération qu'est la gestion d'une bibliothèque ?

Pour essayer d'apporter quelques éléments de réponse nous étudierons l'environnement dans lequel se développe la lecture publique en Nouvelle-Calédonie, puis la desserte actuelle du livre en tribu avant d'aborder le projet MILI et ses impacts sur le territoire et le réseau des bibliothèques.

Partie 1 : Un environnement contraignant pour le développement de la lecture publique

Une étude sur la lecture publique ne peut se faire indépendamment du contexte global dans lequel elle se développe. Celui de la Nouvelle-Calédonie, particulièrement complexe à appréhender, n'en est que plus intéressant. De par son histoire[1], son étendue, son contexte physique, ses ressources naturelles, sa population, ce territoire a une personnalité très particulière, unique dans le contexte de la République française.

1. Le balisage de l'espace néo-calédonien

1.1. Un cadre physique contrasté

Située dans le Pacifique Sud, à 20 000 km de la France[2], la Nouvelle-Calédonie occupe le sud de la Mélanésie[3] avec une superficie de 19 110 km^2 qui la positionne à la troisième place des îles de cette zone après la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande. A cet isolement physique s'ajoute un isolement linguistique puisqu'elle se trouve environnée de terres majoritairement anglophones.

La Nouvelle-Calédonie est un archipel composé d'une île principale, la Grande Terre, entourée de l'île des Pins au sud-est, des îles Belep au nord-ouest et des îles Loyauté au nord-est (Ouvéa, Lifou, Maré, Tonga) tandis que d'autres îles sont inhabitées. La Grande Terre est l'île la plus étendue (400 km sur 50 km en moyenne), la plus peuplée et la plus riche. Elle est parcourue sur toute sa longueur d'une chaîne

---

[1] Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que la Nouvelle-Calédonie fut connue du monde occidental. James Cook découvre la 4 septembre 1774 une île qu'il appelle « New Caledonia ». Le 24 septembre 1853, l'amiral Fébvrier des Pointes en prend possession au nom de l'empereur Napoléon III. Terre de colonisation pénale (1855-1894), puis de colonisation libre, la Nouvelle-Calédonie connaît peu à peu une colonisation rurale qui exproprie les Kanak de leurs terres.

[2] La Nouvelle-Calédonie est à 800 km du Vanuatu, à 1 500 km de l'Australie, des îles Fidji et Salomon, à 2 000 km de la Nouvelle-Zélande et du territoire français de Wallis-et-Futuna, à 5 000 km de la Polynésie française et à 7 000 km du Japon.

[3] La Mélanésie comprend, outre le territoire français de Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Fidji, Salomon et Bismark. Avec la Polynésie et la Micronésie, elle compose les trois grands groupes du Pacifique insulaire.

montagneuse couverte de forêts aux essences variées, la « chaîne centrale » qui la partage en deux côtes radicalement différentes et asymétriques. A l'est, la chaîne plongeant littéralement dans la mer, la plaine côtière est très limitée et la végétation très luxuriante. A l'ouest, la montagne étant plus éloignée de la mer, elle laisse une grande plaine de savanes de niaoulis et de vastes pâturages naturels, bordée de collines. Le relief de la Nouvelle-Calédonie est peu propice aux transports modernes. Les principaux axes de circulation sont les routes en bord de côte, faisant presque le tour de la Grande Terre. Quatre « transversales », routes montagneuses coûteuses à créer et à entretenir, assurent le passage d'une côte à l'autre dont la plus récente la « Koné-Tiwaka ».

La configuration géographique de la Nouvelle-Calédonie, à laquelle s'ajoutent les contraintes de l'insularité, rend donc l'aménagement du territoire difficile, d'autant que le déséquilibre dans la répartition de la population complique encore les choses. Comment se répartit cette population fortement hétérogène issue de la colonisation ?

1.2. Une population pluriethnique mal répartie

Officiellement arrêtée à 230 789 habitants au 31 août 2004, date du dernier recensement, soit une faible densité de 12 hab./km^2(annexe 2), la composition pluriethnique de la population est l'un des facteurs de la complexité de la situation[4] (annexe 3). Sa structure est le produit de la colonisation. En effet, en devenant terre de souveraineté française, au milieu du XIXe siècle, la Nouvelle-Calédonie a vu progressivement se diversifier la configuration ethnoculturelle de sa population. Au peuplement multiséculaire océanien, dénommé « mélanésien » ou « kanak[5] », s'est juxtaposé un peuplement de colonisation. Aujourd'hui, les Kanak avoisinent à peu près

[4] Les huit recensements effectués depuis la Seconde Guerre Mondiale comportaient une question sur l'appartenance ethnique. Or, suite à sa condamnation par le président de la République en juillet 2003, cette information n'est plus prise en compte dans le dernier recensement de 2004 malgré les revendications kanak. Cf. ANGLEVIEL Frédéric. L'effacement du fait ethnique dans le Recensement général. *La Nouvelle-Calédonie : terre de métissages*. Paris : les Indes Savantes, 2004, p. 207-215.

[5] Le terme *kanak* provient du vocabulaire hawaïen *kanaka* qui signifie « homme ». Introduit et employé avec mépris par les colons, le terme a été réapproprié par les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie à la fin des années 60 pour affirmer leur identité et l'ériger en symbole de la lutte indépendantiste naissante. Le débat s'est alors porté sur le fait de savoir si le mot s'accorderait en genre et en nombre. Les tenants de l'accord – qui paraît grammaticalement fondé – ont semblé d'abord triompher, mais ils ont fini par céder lorsque les indépendantistes ont fait du caractère invariable du mot une véritable revendication. Dans ce travail, nous utilisons l'orthographe « kanak » invariable en genre et en nombre telle qu'elle est notamment employée par l'Agence pour le Développement de la Culture Kanak. Pour plus d'informations sur les évolutions étymologiques du mot, voir ANGLEVIEL

40 à 45 % de la population (mais 97 % dans les îles), les Calédoniens de souche européenne dits « Caldoches » à peu près 30 %, le reste étant composé de métropolitains, Polynésiens, et Calédoniens d'origine asiatique. Ce déséquilibre historique n'est pas sans soulever des questions identitaires et politiques. Néanmoins, il faut souligner que cette « pluriculturalité » s'est développée dans un contexte exclusivement urbain.

La colonisation de peuplement, différenciant l'identité de la Nouvelle-Calédonie de celle de ses deux voisines Tahiti et Wallis-et-Futuna, a fini par configurer un clivage spatial fort entre une zone urbaine et une zone rurale soit entre Nouméa et la « Brousse »[6]. Dans les faits, l'essentiel de la communauté d'origine européenne habite Nouméa, ou dans ce qu'il est convenu d'appeler le Grand Nouméa qui concentre près de 60 % de la population totale soit 146 245 habitants[7]. Les disparités sont ainsi flagrantes entre la capitale et le reste du territoire peu urbanisé. La plupart des autres communes ont moins de 4 000 habitants, les deux principales étant Bourail et Poindimié (annexe 4).

Ainsi, la nomenclature spatiale française construite autour des notions d'espace à dominante urbaine (EDU) et rurale (EDR) ne peut en aucun cas s'appliquer au contexte néo-calédonien.

1.3. Des particularismes socioculturels

Aux difficultés naturelles précitées et à la centralisation viennent se greffer des particularités dans l'organisation sociale et culturelle qui sont autant d'obstacles au développement de l'accès à l'information et à la documentation. Même si la spécificité socioculturelle mélanésienne est influencée par la culture occidentale, il n'en demeure pas moins un certain nombre de spécificités comme un habitat éclaté en plus de 330 tribus (annexe 5) parfois distantes de plusieurs dizaines de kms les unes des autres difficilement accessibles (pistes ravagées par les pluies tropicales), une culture

---

Frédéric. De kanaka à kanak : l'appropriation d'un terme générique au profit de la revendication identitaire. *Hermès, Cognition, Communication, Politique,* n°32-33, Paris : éd. du CNRS, 2002, p. 191-196.

[6] Nom donné à l'ensemble de la Grande Terre à l'exclusion de la capitale. On oppose généralement Nouméa / la Brousse / les îles. Synonyme de « monde rural ».

[7] Par « Grand Nouméa », nous entendons, outre Nouméa, les communes périurbaines de Mont-Dore, Dumbéa et Païta. Dans la suite du texte, nous employons Nouméa pour désigner cet ensemble.

essentiellement orale, ou encore une permanence des langues vernaculaires[8]. 60 % de la population n’a pas le français comme langue maternelle. Il existe aujourd’hui 28 langues kanak parlées en Nouvelle-Calédonie. Le nombre de locuteurs varie entre 10 000 et quelques dizaines[9]. Elles peuvent être rassemblées selon des aires linguistiques et coutumières inscrites dans le droit depuis les accords de Matignon (annexe 6). Si la scolarisation de l’ensemble de la population permet à tous de parler un français correct, l’usage des langues maternelles kanak est très vivace dès que l’on s’éloigne de Nouméa. L’acculturation est beaucoup moins forte pour ces populations qu’elle ne l’est dans la capitale. Des études récentes ont même montré que le vocabulaire maîtrisé en français par une partie de ces populations n’était que d’environ cinq cents mots. Après avoir été pendant longtemps interdites d’enseignement et de publication, les langues kanak sont maintenant enseignées officiellement dans les écoles, tant dans le premier degré qui relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, que dans le second degré encore de la compétence de l’Etat.

En outre, la société mélanésienne est structurée par un ensemble de règles et de pratiques différentes appelées « coutumes ». Au sein de chaque aire, les réalités familiale, sociale, foncière et économique reposent sur ces coutumes qui correspondent à un ordre et une organisation. Entrer en relation avec un Kanak, c’est mettre en œuvre des codes et des réseaux de relations complexes qui reconnaissent une dépendance réciproque.

1.4. Une réalité économique et sociale contrastée

La société calédonienne demeure très inégalitaire (au niveau économique et social, en terme de réussite sociale et d’accès à l’emploi, etc.) et cloisonnée (d’un point de vue ethnique, culturel, social et en terme d’engagements politiques souvent antagonistes).

Du fait de son hypertrophie, Nouméa concentre l’essentiel des infrastructures et de l’activité économique, donc l’essentiel de la richesse produite et de la consommation. Le

---

[8] Une langue vernaculaire est parlée seulement à l’intérieur d’une communauté par opposition à une langue véhiculaire qui est la langue de communication entre des communautés d’une même région ayant des langues maternelles différentes.

[9] Le recensement de 1996 a dénombré 53 566 locuteurs d’une langue kanak pour une population de 86 788 âmes. Les langues les plus importantes sont le *drehu*, langue de Lifou (11 338 locuteurs), le *nengone*, langue de Maré (6 377), le *paicî*, langue de Poindimié et Ponérihouen (5 498).

niveau de vie y est en moyenne très élevé[10], à l'exception des populations kanak ou océaniennes vivant dans des squats. La vie économique du « caillou » ne cesse d'être dominée par la province Sud et ses puissances financières. A l'inverse, la brousse, le Nord et les îles Loyauté ont une activité économique faible, hormis l'exploitation des mines de nickel dans le Nord[11]. L'infrastructure routière y est insuffisante, les adductions d'eau, l'assainissement, la distribution électrique ne couvrent pas tout le territoire. Malgré une prospérité apparente la Nouvelle-Calédonie présente une structure économique déséquilibrée très dépendante de l'extérieur. Hors secteur minier, la balance commerciale est totalement déficitaire. Le nickel a représenté 89,5 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie en 2002. Cette industrie stratégique, qui dépasse amplement le seul domaine économique, a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie et d'aménagement du territoire.

Ainsi, coexistent deux systèmes socio-économiques qu'un simple voyage dans l'intérieur et les îles permet d'observer. Face à ses profonds déséquilibres, est apparue la volonté de rééquilibrage, notion qui figure au cœur des accords de Matignon (1988-1998)[12].

1.5. La notion de rééquilibrage

Qui dit rééquilibrage[13] dit situation déséquilibrée. Celle de la Nouvelle-Calédonie l'est à plus d'un titre : économique, géographique, démographique, politique, culturelle, etc. Ce déséquilibre est le résultat de la colonisation qui a, pendant près d'un siècle, -

---

[10] La Nouvelle-Calédonie détient l'un des PIB par habitant les plus élevés du Pacifique avec un montant de 16 000 $US (ou 1 700 000 F CFP soit 14 286 €). Selon le classement du Rapport annuel de la banque mondiale, le PIB par habitant classe le territoire au 20e rang des pays les plus riches. Cf. MIROUX Daniel. Le monde de l'argent et la fracture sociale en Nouvelle-Calédonie. *Journal de la Société des Océanistes*, 1999, n°108, p. 19-31.

[11] La volonté des indépendantistes d'installer une usine de retraitement du nickel au nord, à Koné, prend ici tout son sens. Ce complexe industriel, dit projet Koniambo, devrait créer 1 500 emplois directs et 2 000 emplois induits. Il permettra d'assurer des ressources aux zones majoritairement kanak et de procéder au rééquilibrage économique et démographique de l'archipel.

[12] Les accords de Matignon, orchestrés par Michel Rocard et signés en mai 1988, ont eu pour but de restaurer la paix dans un TOM sur la pente de la violence, de mettre en œuvre de nouvelles institutions permettant aux régions majoritairement indépendantistes de s'autogérer et de rétablir le dialogue entre un gouvernement métropolitain un temps favorable à une accession rapide à l'indépendance et une majorité locale favorable au maintien dans la République française. Au bout de dix ans un vote par référendum devait porter sur la question de l'indépendance ou le maintien dans la République française. Cette question, toujours différée, est prévue pour 2013.

[13] Pour approfondir la notion de rééquilibrage cf. BLANCHET Gilles. Réflexions sur le concept de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie. *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins*. Nouméa : IRD, 1999. 324 p.

jusqu'à la fin du régime de l'indigénat[14]- cantonné les tribus kanak dans des réserves à la suite des spoliations foncières. C'est suite à l'entrée des Kanak en politique aux débuts des années cinquante et face à la montée de leurs revendications identitaires dans les années soixante-dix, que l'idée de rééquilibrage a fait son chemin. Le préambule de l'accord de Nouméa[15] reconnaît le préjudice subi par le peuple kanak au cours de la colonisation. Il précise que « le passé a été le temps de la colonisation » et « que le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage ».

Depuis les accords de Matignon et l'accord de Nouméa, ce rééquilibrage passe notamment par les contractualisations de toutes sortes (contrats de développement et conventions avec les provinces, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les communes) et par une péréquation des dotations dont bénéficient les provinces à l'avantage de la province Nord et de la province des îles Loyauté. Plusieurs organismes sont en outre institués pour aider à la mise en place de ce rééquilibrage. L'enseignement[16] et la formation font l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics dans cette perspective. Ainsi, le programme « Cadres Avenir », qui s'est substitué en 2000 au programme « 400 cadres » issu des accords de Matignon, contribue à former plus d'une soixantaine de cadres moyens et supérieurs par an afin de faire émerger l'élite politique, administrative et économique dont la Nouvelle-Calédonie a besoin[17]. Ce dispositif constitue un outil essentiel de la politique de rééquilibrage.

Néanmoins les indicateurs ne permettent pas pour l'instant de considérer que l'objectif de rééquilibrage est atteint. Force est de constater que « Nouméa et le désert calédonien » reste une image d'actualité, même si l'effort de rééquilibrage de l'ensemble de l'archipel est affiché depuis vingt ans comme un objectif politique majeur[18].

---

[14] Mis en place en 1887, le Code de l'indigénat a établi un régime de périodes de travail obligatoire au bénéfice des services publics et des colons assorties d'interdictions de sortie des réserves sans autorisation et de sanctions des comportements jugés illicites (nudité, ébriété, sorcellerie). Il ne fut aboli qu'après la seconde guerre mondiale.

[15] Signé le 5 mai 1998 à Nouméa, il s'agit d'un « document d'orientation » dont les 6 parties évoquent l'identité kanak, traitent des institutions, organisent le transfert progressif des compétences de l'Etat en quinze ans, traitent du développement économique et social, prévoient une consultation sur le transfert des compétences régaliennes et règlent les modalités d'applications de l'accord.

[16] La construction par l'Etat de trois lycées en province Nord et d'un lycée d'enseignement général en province des îles, l'attribution de bourses et l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques par les provinces, ont permis de mieux répondre aux besoins.

[17] L'Etat consacre chaque année à ce programme entre 4 et 5 millions d'euros. Les formations, qui peuvent durer de quelques mois à plusieurs années, sont dispensées en métropole. Les bilans sont très positifs puisque 77 % des personnes achèvent leur cursus et 96 % d'entre elles trouvent un poste dans les trois mois suivant leur retour.

[18] Les récits kanak décrivent la Grande Terre comme un lézard, dont la tête serait à l'extrême nord et la queue dans le sud, c'est-à-dire à l'inverse du schéma de circulation économique où tout est centralisé autour de la capitale Nouméa. Dans le nord du

1.6. Un cadre institutionnel récent et original

Depuis la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie n'est plus à proprement parler un TOM (territoire d'outre-mer) mais est devenue une collectivité territoriale, ce qui lui confère un statut unique et original.

Elle est dotée d'une organisation administrative articulée en quatre niveaux de compétences : l'Etat français, représenté par le Haut-commissaire de la République[19], le gouvernement territorial (Gouvernement de Nouvelle-Calédonie), les trois provinces (un exécutif et une assemblée dans chaque province) et les 33 municipalités (maires et conseillers municipaux) (annexe 7). Les provinces apparaissent comme des institutions inédites[20]. Succédant aux régions créés en 1985 et modifiées en 1988, les provinces Nord, Sud et des îles Loyauté constituent désormais le pivot du dispositif institutionnel. Elles sont en effet compétentes dans tous les domaines de droit commun qui ne sont pas expressément réservés à l'Etat, au territoire ou aux communes. Les provinces s'administrent librement par des assemblées élues pour cinq ans au suffrage universel direct. Le président de l'Assemblée est l'exécutif de la province. Il est à ce titre le chef de l'administration provinciale.

La signature, le 5 mai 1998, de l'accord de Nouméa a marqué le transfert progressif des compétences habituellement dévolues à l'Etat français. Au terme de ce processus, la population sera consultée sur le transfert des ultimes compétences dites régaliennes, la justice, l'ordre public, la défense, la monnaie et les affaires étrangères. En cas d'approbation, le pays accéderait à la pleine souveraineté[21].

En matière culturelle, les signataires des accords de Matignon ont souhaité confier la compétence aux provinces incluant ainsi le patrimoine et l'action culturelle. Il

---

territoire, Jean-Marie Tjibaou, alors vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, voulait faire construire un port en zone franche pour inverser la situation. Pour reprendre le mot d'un Ancien lors d'un colloque sur le foncier tenu à Nouméa, il voulait « mettre le droit à l'endroit ».

[19] Le Haut-commissaire de la République est l'équivalent d'un préfet de département.

[20] Selon l'article 6 de la loi référendaire et le décret du 26 avril 1989, les trois provinces sont délimitées comme suit :

La province Nord comprend les territoires des communes de Belep, Poum, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houaïlou, Kouaoua, Canala, Koumac, Kaala-Gomen, Voh, Koné, Pouembout, et Poya (partie nord) ;

La province Sud comprend les territoires des communes de l'Ile des Pins, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, Païta, Bouloupari, La Foa, Moindou, Sarraméa, Farino, Bourail, Poya (partie sud), Thio et Yaté ;

La province des îles Loyauté comprend les territoires des communes de Lifou, Maré et Ouvéa.

[21] Jean-Pierre Doumenge souligne que, curieusement, la Nouvelle-Calédonie est la seule collectivité d'outre-mer qui n'a pas encore vu l'épanouissement d'une société créole, construite autour du concept et de la pratique du métissage.

en résulte que chaque province possède une compétence de droit commun en la matière, sans préjudice de celle de chaque commune qui est générale sur son territoire.

En 1989, l'Etat a créé :
- la Direction des Affaires Culturelles (DAC) auprès du Haut-commissariat, devenue Délégation en 1992 puis Mission aux affaires culturelles (MAC), qui apporte un soutien technique et financier aux provinces et aux établissements à caractère culturel. Pour les bibliothèques, elle coopère pour le montage des dossiers de subvention, la formation et le déplacement des personnels.
- L'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK), établissement public d'Etat, pour engager le rééquilibrage inter culturel[22].

La loi organique du 19 mars 1999 issue de l'accord de Nouméa a confirmé cette orientation qui n'est pas sans poser d'importants problèmes de cohérence. En outre, la compétence de l'Etat dans le domaine culturel n'est pas précisée dans les textes en vigueur alors que les moyens financiers d'intervention réservés hors contrat de développement sont très importants[23].

De leur côté, les provinces ont institutionnalisé le volet culturel. Ainsi, sont créés :
- en province Sud, en 1989, une Direction de l'Enseignement, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- en province Nord, en 1989, une Direction de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des loisirs

---

[22] L'Agence de Développement de la Culture Kanak est née dans le contexte des accords de Matignon. Etablissement public d'Etat à caractère administratif, chargé de valoriser le patrimoine kanak, d'encourager les formes d'expression contemporaine de cette culture et de promouvoir la recherche et les échanges culturels régionaux, l'ADCK est l'élément moteur qui permet à la culture kanak de prendre ses marques dans son propre pays et sur le plan international. En 1990, sur proposition du Premier ministre, il est décidé de construire les locaux de l'ADCK dans le cadre des grands travaux de la République Le choix se porte sur l'architecte italien Renzo Piano. Le centre culturel Tjibaou est inauguré coutumièrement les 4 et 5 mai 1998, dates anniversaire de la mort de Jean-Marie Tjibaou et de la signature de l'accord de Nouméa. L'ADCK développe à travers lui une programmation culturelle et artistique en direction de tous les publics

[23] Pour les contrats de développement et les contrats d'agglomération 2000 / 2004, l'enveloppe de l'Etat en investissement pour la lecture publique s'est élevée à 235 008 000 € soit 213 008 000 € du Ministère de l'outre-mer et 22 000 000 € du Ministère de la culture et de la communication (construction de la Médiathèque du Nord à Poindimié, médiathèque de Dumbéa et de Païta). Source : *Préparation du volet culturel des contrats de développement 2006 / 2010 et avenant 2005 CD et contrat d'agglomération.*10 p.

- dans la province des îles Loyauté, en 1995, un Service des Affaires Culturelles, Coutumières et de l'Environnement au sein d'une Direction du Développement et de la Formation.

Cette question des compétences provinciales en matière culturelle pose des problèmes de financement des établissements publics en particulier la bibliothèque Bernheim ou l'Ecole Territoriale de Musique dans un archipel où la culture se trouve intimement liée au politique.

En outre, il serait nécessaire de réaliser une enquête sur les pratiques culturelles néo-calédoniennes afin de disposer de données historiques, sociologiques ou ethnologiques tant au niveau des pratiques actives (pratique d'un art, de la lecture) que passives (sorties culturelles, utilisation de l'audiovisuel) ou relatives à un public particulier, par exemple, les jeunes[24].

En résumé, cet archipel néo-calédonien qui se trouve être la plus vaste entité insulaire de souveraineté française, présente un environnement fort contraignant pour le développement d'un réseau de lecture publique en particulier par sa topographie, sa centralisation héritée de la colonisation et ses institutions.

2. Des conséquences sur le développement de la lecture publique

Au moment des accords de Matignon, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un retard considérable en matière de lecture publique et ressemble davantage à un pays en développement qu'à une « région » française : seule la bibliothèque Bernheim a une activité, parfois insuffisante, dans ce domaine. Depuis dix ans une prise en compte de la lecture publique apparaît chez l'ensemble des acteurs en particulier au niveau politique.

De nos jours, trois cercles d'influence en terme de lecture publique, correspondant à trois types d'habitats et d'habitants, se distinguent. Le premier concerne Nouméa et sa périphérie où se concentrent la plupart des institutions culturelles. Le second s'est

constitué dans et autour des communes faiblement urbanisées (de 800 à 5 000 habitants) où peut exister une desserte en bibliobus tandis que le troisième regroupe les nombreuses tribus disséminées sur l'ensemble du territoire, souvent isolées des axes principaux (partie 2). La politique documentaire de la bibliothèque Bernheim tente d'atténuer les disparités entre ces différents cercles en créant des liens hiérarchisés entre ces structures qui œuvrent pour le développement de la lecture publique sur le territoire.

2.1. La bibliothèque Bernheim : établissement public territorial[25]

Les ressources documentaires n'échappent pas à la règle de la centralisation puisqu'elles restent concentrées à Nouméa : la bibliothèque Bernheim, la bibliothèque universitaire[26], les centres de documentation de l'IRD[27], de l'IFREMER[28], du CIRAD[29], la médiathèque du centre culturel Jean-Marie Tjibaou, ou encore les archives territoriales[30]. La librairie n'échappe pas non plus à ce phénomène[31].

La lecture publique est incarnée par la bibliothèque Bernheim qui fait office de bibliothèque municipale du fait de sa situation en centre ville de Nouméa mais également de bibliothèque départementale de prêt (BDP) pour l'ensemble du territoire sans en avoir l'appellation, ni le statut juridique. A ces deux missions s'ajoute la dimension patrimoniale.

---

[24] Il semblerait que des enquêtes partielles aient été réalisées l'une par Marc Coulon en 1981 pour Nouméa, l'autre en 1992 par l'ADCK sur les pratiques des Mélanésiens.

[25] Créée en 1901 à partir d'une dotation de Lucien Bernheim, riche propriétaire minier d'origine alsacienne, arrivé en Nouvelle-Calédonie en 1884, la bibliothèque Bernheim devient un établissement public territorial par décret du 4 février 1907. Installée dès l'origine dans le pavillon néo-calédonien de l'exposition universelle de 1900 qui fut démonté et transporté de Paris à Nouméa, et dont la charpente est l'œuvre de Gustave Eiffel, elle bénéficie de locaux supplémentaires depuis 1984.

[26] Pour en savoir plus sur la bibliothèque universitaire et ses projets, voir les travaux de MALCLES Fabien. *La bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie*. Rapport de stage, Enssib, 2005. 41 p. + XXXV p. et MALCLES Fabien. *Offre documentaire et insularité : réflexion autour des collections de droit et des publics de la Bibliothèque Universitaire de la Nouvelle-Calédonie*. Mémoire d'étude, DCB, ENSSIB, 2006. 2 tomes.

[27] IRD : Institut de Recherche pour le Développement, anciennement ORSTOM.

[28] IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

[29] CIRAD : Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'Outre-mer français.

[30] La mise à jour du répertoire des centres de documentation est en cours sous l'égide de l'API (Association des Professionnels de l'information de Nouvelle-Calédonie). Cette jeune association a vu le jour en juillet 2005. Sa première journée professionnelle s'est déroulée en novembre 2006 sur le thème de la démocratisation de l'accès à l'information. Voir le site Internet : www.api.asso.nc

[31] La librairie à proprement parler n'existe pas en province Nord. Il y a quelques points de vente à Pouembout, Koné, Koumac et Poindimié.

La bibliothèque Bernheim a un statut d'établissement public territorial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière par décret de 1907, modifié par délibération du 24 août 2005. Sa mission première est de développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire, selon les vœux de Lucien Bernheim[32], et d'assurer la conservation du patrimoine édité concernant la Nouvelle-Calédonie quels que soient les supports. A ce titre, elle est Pôle Associé de la Bibliothèque nationale de France pour la collecte du Dépôt légal de Nouvelle-Calédonie[33] mais aussi de Wallis-et-Futuna.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de dix-sept membres représentant le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, la province Sud, la province Nord, la province des îles Loyauté, la ville de Nouméa, la ville de Poindimié, le Haut-commissaire de la République et le personnel de la bibliothèque.

Le budget primitif s'est élevé pour l'exercice 2006 à près de 360 millions F CFP soit 3 millions €. La question des compétences provinciales en matière culturelle n'est pas sans complexifier son financement. Ses recettes se composent de recettes propres (inscriptions, droits de photocopies, amendes), de subventions de l'Etat (notamment en provenance de la BnF au titre du dépôt légal), du Gouvernement, de la province Sud, de la province Nord et de la province des îles en appliquant le système de répartition maximale, et de la ville de Poindimié. Ainsi, chaque collectivité dispose d'une enveloppe composée de sa subvention propre, à laquelle s'ajoute la quote-part des recettes de la Nouvelle-Calédonie et des autres recettes de l'établissement. Ce système de répartition, mis en place en 2001 suite à un audit, complexifie et alourdit le financement de l'établissement. Le budget présente la particularité d'être abondé à la fois par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et la Ville de Poindimié. Les subventions accordées par les provinces ne correspondent pas à des actions menées sur leur territoire géographique mais à une contribution au fonctionnement général de l'établissement sous forme de pourcentage. En outre, bien que les collections de la

---

[32] Dans une lettre au gouverneur daté du 10 octobre 1901, Lucien, la veille de quitter le territoire, propose d'offrir une somme de 100 000 francs pour la fondation d'une bibliothèque. « *Cette bibliothèque portera mon nom. Elle sera installée dans le pavillon de l'Exposition de 1900 et sera à la fois destinée à la lecture sur place et […] au prêt à domicile […] En outre, je désire que la colonie profite de cette bibliothèque. En conséquence, il serait nécessaire d'organiser un système de circulation de livres* ».

[33] En 2005, la bibliothèque a collecté 5 000 documents au titre du Document légal. La partie imprimeur est conservée à Bernheim, la partie éditeur est envoyée à la BnF tous les trois mois.

bibliothèque Bernheim bénéficient essentiellement à la population nouméenne, celle-ci ne reçoit plus aucun financement de la Ville depuis 2005 par décision politique[34].

Le personnel se compose d'une quarantaine d'emplois temps plein relevant d'affectations diverses telles que les services communs de la bibliothèque, la décentralisation, la Médiathèque du Nord, ou encore la dimension nouméenne.

Ses collections s'élèvent à 71 000 documents, soit 0,77 livre par habitant[35], dont 15 000 relevant des fonds anciens notamment la collection de l'homme politique Maurice Lenormand[36]. En 2005, 260 000 prêts et 6 700 lecteurs actifs ont été comptabilisés, ce qui correspond à 7,33 % de la population, chiffre particulièrement faible pour une ville de 91 386 habitants comme Nouméa par comparaison aux données nationales[37]. Néanmoins, le lieu est fort fréquenté en particulier par les scolaires.

La politique de formation du personnel, mise en place à la fin des années 1990, se poursuit en collaboration avec l'Institut de Formation des Personnels Administratifs (IFAP). Il faut souligner que le métier de bibliothécaire est très récent en Nouvelle-Calédonie. La première formation qui s'est déroulée de mars à octobre 1997, comprenait un programme de 350 heures portant sur la bibliothéconomie générale, le circuit des documents, le catalogage, l'indexation, la bibliothèque et ses lecteurs, la connaissance du livre et de l'édition, complété de stages. Depuis de nombreux personnels ont bénéficié du programme « Cadres Avenir ».

---

[34] Suite aux élections provinciales du 9 mai 2004, la province Sud a subi un changement de majorité puisque le Rassemblement-UMP (ex-RPCR : Rassemblement pour la Calédonie dans la République devenu en 2002 le Rassemblement-UMP) perd une grande partie des postes à responsabilité au profit de l'Avenir ensemble. La province Sud retire alors 80 000 € à la police nouméenne estimant que son financement relève de la Ville. En réaction, Nouméa retire sa participation financière de 45 000 € à la bibliothèque Bernheim et à l'Ecole de Musique qu'elle considère comme relevant du Territoire.

[35] A titre de comparaison, la moyenne pour les bibliothèques françaises de villes de plus de 50 000 habitants était de 3 imprimés par habitant en 1999. Voir le site Internet de la Direction du Livre et de la Lecture [en ligne]. [consulté le 20/12/2006] : http:// : www.culture.gouv.fr/culture/dll/memo.html.

[36] Maurice Lenormand (1913-2006) : homme politique français. Il fut l'un des fondateurs en 1953 de l'Union calédonienne, une des composantes de l'actuel FLNKS. Il fut plusieurs fois élu député entre 1950 et 1960.

[37] A titre de comparaison, la moyenne pour les bibliothèques françaises de villes de plus de 50 000 habitants était de 18,2 % de la population en 1999.

2.2 La mission de desserte territoriale de la bibliothèque Bernheim

Le secteur Décentralisation de l'établissement, très actif bien que composé seulement de quatre personnes, soutient un réseau de lecture publique en plein développement (annexe 8). Il dessert les communes situées en province Sud et en province des îles, la desserte de la province Nord étant assurée par la Médiathèque de Poindimié. Il a pour mission de compléter les moyens des bibliothèques provinciales, municipales et associatives[38] par dépôts de documents sur la base de conventions passées entre les communes et le Conseil d'Administration de Bernheim. Treize conventions sont aujourd'hui signées. Selon l'importance de la municipalité et sa volonté de développer la lecture publique, les dépôts varient entre 500 et 2 500 documents avec un quota pour les bandes dessinées. Ils doivent être renouvelés obligatoirement entre 3 et 6 mois.

En outre, le rôle d'expert et de conseil de la bibliothèque Bernheim porte sur la construction, l'aménagement des bibliothèques, les acquisitions d'ouvrages, la gestion bibliothéconomique, l'aide à l'animation et la mise en place de formation professionnelle adaptée. Elle vise enfin à coordonner et rationaliser les multiples initiatives en faveur de la lecture publique en assurant un rééquilibrage du territoire (Lire en fête, le mois du film documentaire, etc.).

Cependant, le travail de la bibliothèque Bernheim porte sur les moyens des bibliothèques publiques et ne se substitue en aucune manière aux compétences communales et provinciales qui s'exercent pleinement sur le fonctionnement de ces structures. En retour, elle attend des communes un certain nombre de conditions : elles doivent recruter un responsable de niveau baccalauréat au niveau local et un suppléant en cas de longue absence. Elles doivent leur permettre de suivre la formation nécessaire. Enfin, elles assurent un minimum d'heures d'ouverture et s'engagent à dégager un budget annuel minimum de fonctionnement et d'acquisition.

[38] Actuellement, on peut comptabiliser 3 bibliothèques provinciales, 17 bibliothèques municipales et 3 bibliothèques associatives réparties sur la Grande Terre et les îles Loyauté.

2.3 Un réseau de lecture publique en progression constante

Dans une note du 20 octobre 1998[39], Jean-François Carrez-Corral alors conservateur de la bibliothèque Bernheim proposait au président du Conseil d'Administration, un plan de développement de la lecture publique dont la stratégie s'inscrivait dans une logique de rééquilibrage et qui visait à :

- créer deux médiathèques de taille moyenne en province Nord, l'une sur la côte est, l'autre sur la côte ouest dans des communes qui, pour des raisons administratives, commerciales ou scolaires, exercent une force d'attraction importante sur une aire géographique étendue,
- renforcer les bibliothèques moyennes existantes,
- utiliser des bibliobus comme stratégie d'appoint là où il n'existe pas de structure.

Les objectifs de ces équipements de proximité visaient à insérer la culture dans une politique d'aménagement du territoire, de développer un pôle d'activité et d'emploi dans les « villages-centre » et de contribuer ainsi à un développement plus équilibré.

Force est de constater en 2006 que ces objectifs ont été menés à bien puisque la province Nord, après avoir vu l'ouverture de la Médiathèque territoriale du Nord à Poindimié en avril 2005[40], sera équipée d'une deuxième médiathèque territoriale sur la côte ouest dite « Médiathèque VKP[41] » à Koné dont l'inauguration est prévue en 2008. Cette bibliothèque s'intègrera dans un centre culturel composé d'une école de musique et d'une salle de spectacle[42]. Ce projet permettra un rééquilibrage des équipements culturels en province Nord.

---

[39] Source : *Note relative au Schéma de développement de la lecture publique proposé par la bibliothèque Bernheim 1999-2005*. 6 p.

[40] L'équipe est composée de 12 personnes aux fonctions transversales (service public, desserte, catalogage, etc.)

[41] VKP : Zone économique des trois communes Voh, Koné, Pouembout concernées par la future usine Koniambo.

[42] Les trois projets architecturaux du centre culturel « intercommunal » ont été rendus au début du mois de décembre 2006. L'enveloppe budgétaire s'élève à 3,361 millions € (400 millions F CFP). Le recrutement et la formation des 8 membres de la médiathèque sont prévus pour le premier semestre 2007. Si la gestion est faite par Bernheim, le financement est assuré à 100 % par la province Nord.

La Médiathèque du Nord possède deux bibliobus (en fonctionnement depuis six mois), bien que sous-exploités, pour assurer la desserte des communes voisines[43]. L'antenne de Poindimié est ainsi très importante en terme de décentralisation puisqu'elle assure un dépôt de livres toutes les six semaines dans les écoles publiques et privées des communes ne disposant pas de bibliothèque.

Le réseau des bibliothèques municipales s'est, quant à lui, fortement étoffé dans la dernière décennie. Le territoire est quantitativement bien couvert hormis les communes de Poum à l'extrême nord et de Poya sur la côte ouest qui ne bénéficie d'aucune structure. Proportionnellement au nombre d'habitants, la province Nord est particulièrement bien dotée en équipements bien que ceux-ci soient mal distribués.

Un déficit majeur est cependant à constater dans les îles en particulier l'île des Pins où seul le C.D.I. du collège semble faire fonction de bibliothèque publique.

2.4 Le réseau Rédocal

La plupart des établissements font partie du réseau documentaire calédonien (Rédocal) qui s'est imposé comme la seule issue possible pour désenclaver les communes du territoire, les relier entre elles et leur faciliter l'accès aux ressources documentaires. Le réseau s'est constitué au cours de l'année 1998 autour du serveur de la bibliothèque Bernheim avec les adhésions de cinq communes. Regroupant aujourd'hui quinze bibliothèques et un centre de documentation (IFAP), il propose un catalogue collectif de 200 000 documents qui permet à l'usager de localiser un document et d'en demander le prêt au sein du réseau[44]. L'objectif de cet outil réside dans la mutualisation et le partage (coûts, catalogage).

La Bibliothèque universitaire a dû quitter Rédocal car Concerto, le SIGB (Système Informatisé de Gestion de Bibliothèque) utilisé sur le réseau ne lui permettait pas d'intégrer le Sudoc, catalogue collectif de l'enseignement supérieur. Il est question que la Médiathèque de Centre Culturel Tjibaou intègre prochainement Rédocal.

---

[43] Seules deux communes sont actuellement desservies par bibliobus : Thio et Ponerihouen sur la côte est. La desserte devrait s'étendre à des communes voisines.

[44] En 2005, 295 000 prêts ont été enregistrés au sein de Redocal.

Le réseau Rédocal aujourd'hui : 16 adhérents

Bernheim : serveur bibliographique

Houaïlou
Canala
Bourail
Thio
La Foa
Yaté
Païta
IFAP
Poindimié
Mont -Dore
Hienghène
Pouembout
Koumac
Lifou
Ouvéa

Bibliothèque associative	Bibliothèque territoriale
Bibliothèque municipale et provinciale	Centre de documentation

2.5 Les limites du réseau de lecture publique

Si le travail de la bibliothèque Bernheim ne se substitue en aucune manière aux compétences communales et provinciales qui s'exercent sur les bibliothèques, son rôle reste du domaine du conseil et de l'expertise. Elle peut ainsi avoir peu d'emprise sur les décisions municipales. C'est ainsi que la commune de Yaté a programmé la construction d'une nouvelle bibliothèque sans le moindre contact avec Bernheim et que la Mairie de Bouloupari envisage le recrutement d'une personne non diplômée par préférence locale et même familiale. Or, dans le domaine de la lecture publique, il ne suffit pas de construire une bibliothèque pour que les habitudes de lecture d'une population donnée changent. La nécessité d'avoir des professionnels formés, ouverts aux technologies de l'information et de la communication et conscients de l'importance de l'animation, est une évidence. Une formation de base aux techniques bibliothéconomiques est obligatoire

ce qui ne semble pas le cas pour l'ensemble du personnel des bibliothèques municipales comme le montre certains fonds où la nécessité d'un désherbage s'impose.

En outre, certaines bibliothèques dépendantes statutairement d'un centre culturel (par exemple Dumbéa ou Maré) ne possèdent pas de budget propre et régulier ce qui entrave toute politique d'acquisition. Si ces regroupements se nourrissent d'une conception de la culture comme un univers polyvalent au sein duquel tous les modes d'expression doivent ou peuvent se trouver, il est évident qu'ils ont d'abord un objectif politique (accroître la visibilité de la politique culturelle municipale auquel peut s'ajouter le souhait de réaliser des économies d'échelle)[45].

Concernant le prêt direct par bibliobus, le coût d'achat et d'exploitation élevé des deux véhicules actuellement dédiés à la Médiathèque du Nord apparaît disproportionné par rapport à leur utilisation et au faible impact sur les populations desservies[46]. Sans parler d'erreur stratégique, il conviendrait de réfléchir à un rééquilibrage de leur usage. Ainsi, il est fort regrettable, et même aberrant en terme d'aménagement du territoire, que le projet de « Médiathèque VKP » n'inclut pas de fonction de desserte des communes de la côte ouest, cette dernière restant à la charge de la Médiathèque du Nord située sur la côte opposée ! Or, le second bibliobus de Poindimié inutilisé trouverait naturellement sa place et sa justification par transfert à la future médiathèque[47].

Enfin, il convient de souligner l'absence de politique de développement de la lecture publique dans la province des îles malgré la présence de la médiathèque de Lifou, du centre culturel Yeiwéné-Yeiwéné de Maré et d'une bibliothèque municipale à Ouvéa.

---

[45] Pour en savoir plus sur ce sujet, voir GAUTIER-GENTES Jean-Luc. Figures de la polyvalence : regroupement des services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale, *BBF*, 2004, n°2, p. 8-14.

[46] Chaque véhicule a coûté 84 000 € (soit 10 millions de F CFP).

[47] 4 heures de route sont nécessaires au bibliobus pour relier Poindimié à Poum à l'extrême nord alors que cette desserte pourrait être réalisées en 2 heures depuis Koné.

Partie 2 : La desserte actuelle du livre en milieu tribal

Sur ce territoire marqué par une mosaïque de population, le milieu tribal mélanésien et son organisation coutumière restent une spécificité et une réalité calédonienne incontournables.

1. Le monde tribal : une entité complexe et polymorphe

1.1. Essai de définition du terme *tribu*

Le terme de tribu ne correspond à aucune réalité originelle en Nouvelle-Calédonie. La notion de tribu a en fait été créée de toutes pièces par le gouverneur Guillain[48] après une analyse sommaire des mœurs des Mélanésiens. Le terme fut repris par l'Administration coloniale et le gouverneur Feillet[49] pour désigner officiellement les réserves où sont regroupés dès 1867 les Kanak spoliés de leurs terres[50]. Cette année-là, un arrêté daté du 24 décembre confère à ces « villages » une existence légale et leur garantit un droit inaliénable de propriété sur le sol qu'ils occupent. L'article stipule que « la tribu indigène a été et continue d'être constituée en Nouvelle-Calédonie ; elle y forme une agrégation légale ayant des attributs de propriété et organisée sous la seule forme qui fut et qui soit propre encore à l'état de la population indigène ».

La décision gubernatoriale du 9 août 1898 confirme l'existence légale et l'autonomie de la tribu mais modifie sensiblement la structure de l'organisation

---

[48] Charles Guillain, premier gouverneur de l'île, fut nommé par Napoléon III le 17 mars 1862.

[49] Paul Feillet fut gouverneur de la colonie à partir de 1894. Il donna une nouvelle orientation au peuplement jusqu'alors terre de bagne : la mise en valeur rurale du territoire par une colonisation libre.

[50] Ces spoliations expliquent la préoccupation dominante des Kanak aujourd'hui : se voir restituer les terres d'où la colonisation les a chassés un siècle auparavant. Tout ce qui relève du foncier est donc extrêmement sensible.

canaque en créant les notions de districts indigènes soumis à l'autorité d'un grand chef nommé par le gouverneur. Le grand chef est l'autorité la plus élevée dans la hiérarchie coutumière de la tribu[51]. Détenteur des pouvoirs de police et de maintien à l'intérieur du district, l'autorité (surtout morale) du grand chef est respectée car elle tient aux principes suivants : c'est un orateur qui sait se faire écouter, son autorité réside essentiellement dans le verbe de ses discours. Le chef de tribu appelé « petit chef », nommé également par le gouverneur, a un rôle à peu près analogue à celui des grands chefs dans la limite de sa tribu. Au sein de la tribu existe un Conseil des Anciens, sorte de « Conseil des Sages », dont la désignation est purement coutumière.

Par les décrets établissant la notion de tribu et en fixant les prérogatives, les coutumes ancestrales ont été profondément modifiées. S'est alors créée artificiellement l'image d'une organisation socialiste de la vie tribale mélanésienne.

Récemment l'organisation des tribus a été renforcée par la loi référendaire issue des accords de Matignon (loi 88-1028 du 9 novembre 1988). Celle-ci comprend dans son chapitre IV la création d'un Conseil consultatif coutumier regroupant les représentants des huit aires coutumières. La loi organique issue de l'accord politique de Nouméa vient d'ajouter un dernier étage à cet édifice coutumier moderne avec la constitution d'un Sénat coutumier composé de seize membres (deux par aire coutumière) obligatoirement consulté sur les sujets intéressant l'identité kanak. Selon les sources, le nombre de tribus varie aujourd'hui entre 333 et 341.

Par ailleurs existent pratiquement dans chaque tribu des autorités religieuses, acteurs incontournables de la vie tribale. Les Kanak ont adopté les religions protestantes et catholiques abandonnant ainsi les pratiques animistes.

---

[51] L'administration coloniale a doté le grand chef d'un pouvoir que la coutume traditionnelle ne lui conférait pas.

1.2. Des tribus encore très peuplées

Le recensement de 1996 a mis indirectement en valeur l'importance du monde tribal. D'après ce recensement, il existe 341 tribus regroupées en 160 réserves (annexe 9). Ces réserves, terres indigènes officiellement déclarées inaliénables, couvrent une superficie de 392 550 hectares ce qui représente 21 % de l'ensemble des terres. Les Mélanésiens sont 80 443 à déclarer appartenir à une tribu, mais n'y résident pas forcément. Sur l'ensemble du territoire, 28,7 % de la population réside en tribu. Un peu moins des trois quarts des tribus sont installées sur la Grande Terre, le reste sur les îles (87 tribus). La province Nord compte 203 tribus dont la plus peuplée est Nakety-Mission (456 hab.), la moins peuplée est Ouen-Kout, près de Hienghène, avec 4 habitants seulement. La province Sud compte quant à elle 51 tribus dont les plus peuplées sont Saint-Louis (1 018 hab.) aux portes de Nouméa, Unia (615 hab.) à Yaté et Saint-Philippo (465 hab.) à Thio sur la côte est.

Enfin, même si cela semble marginal, 1 619 personnes appartenant à une autre communauté y résident aussi, représentant près de 3 % de la population des tribus.

1.3. Unité et diversité du paysage tribal

A l'heure actuelle « tribu » reste synonyme de « village » dans le langage courant, mais dans la réalité il n'en est pas toujours ainsi. Par bien des traits de sa morphologie, le village mélanésien ne ressemble en rien à un bourg édifié par la colonisation. Les maisons ne sont pas rassemblées à la façon de nos villages européens mais plutôt éparpillées en groupe de cases, chacun d'eux formant l'habitation d'une famille. Cet éparpillement, parfois sur plusieurs kilomètres s'explique par la commodité pour les gens de la tribu d'être plus près de leur plantation. La tribu est un « espace vécu », tout à la fois un groupement d'habitations et un mode de vie, un univers, pourvu de contraintes et de rites, secrétant des pratiques domestiques et communautaires.

Au niveau spatial chaque collectivité s'implante selon des formules qui tiennent compte à la fois des contraintes du site, de son degré de cohésion sociale

et surtout du cadre foncier que lui a conféré la puissance publique. A l'époque contemporaine, ce qui identifie le mieux l'habitat mélanésien dans le paysage, c'est l'environnement végétal de l'espace bâti : quelques pins colonnaires (*Araucaria columnaris*) - symbole de force - associés à un bouquet de cocotiers - symbole de sagacité - et surtout la présence d'une pelouse où, en fin de journée, les enfant jouent et les vieux discutent et où se déroulent les fêtes coutumières. On note toujours la présence d'un lieu de culte et d'un cimetière chrétien, d'une maison commune[52], très souvent d'une aire gazonnée destinée à la pratique sportive. Dans de nombreux cas, on peut inscrire au nombre des équipements collectifs une école publique ou confessionnelle, un dispensaire, une cabine téléphonique. Dans les îles, il faut ajouter la présence d'un petit comptoir commercial tenu par un ressortissant du lieu.

La réalité d'une collectivité tribale se révèle ainsi par certains équipements sociaux. Des données chiffrées concernant les tribus nous sont connues grâce à l'Inventaire Tribal relatif aux équipements collectifs réalisé par l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) en 1989. En trois volumes, un par province, la publication intitulée *Panorama des tribus*, présente ces résultats sous forme de fiches signalétiques par tribu (annexes 10)[53].

L'analyse des données révèle l'existence de grandes différences entre les tribus confirmant ainsi les travaux des ethnologues et linguistes qui soulignent l'extrême diversité des communautés mélanésiennes, en particulier en terme de conditions de vie[54]. Pour chacune des tribus recensées, on y trouve de nombreuses informations relatives aux personnes résidant en tribu (structure par âges, activités, scolarisation), aux ménages (confort ménager), aux équipements collectifs (communication, réseaux, équipement scolaire, socioculturel, commercial et religieux), aux productions agricoles et à leur commercialisation. Ces données sont

---

[52] Les maisons communes sont récentes mais très répandues en tribu. Ce sont des constructions destinées principalement aux réunions coutumières (Conseil des Anciens, etc.) et religieuses (paroisse, groupes de femmes, etc.) et aux grandes cérémonies (mariage, etc.). Les médecins et infirmiers s'en servent quand il n'existe pas de salle de soin dans la tribu. Les mairies, voire les provinces, participent soit globalement soit partiellement à leur financement.

[53] Ces données sont également disponibles sur le site Internet de l'ISEE, l'équivalent de l'INSEE métropolitain : http://www.isee.nc/portraitribu/tribus.html

[54] Les ethnologues travaillant sur la Nouvelle-Calédonie sont peu nombreux. On peut citer Alban Bensa, Isabelle Leblic, Denis Monnerie et Caroline Graille ainsi que les anthropologues Patrice Godin et Eric Wittersheim.

d'un grand intérêt pour évaluer les disparités des tribus sur le plan socio-économique et sur celui de leurs conditions de vie. Ainsi, l'on apprend que si deux tribus sur trois sont dotées de l'eau courante, de l'électricité et d'un magasin, la proportion tombe à une sur deux pour la maison commune, le terrain de sport, le téléphone, l'école et l'église ; enfin, une tribu sur quatre seulement dispose d'une desserte par transport en commun ou d'un temple.

A cela s'ajoute la situation géographique qui est déterminante. La présence ou l'absence de reliefs, la proximité ou l'éloignement de la mer, l'existence ou non d'une voie à grande circulation, le voisinage de la ville de Nouméa, d'un centre minier ou d'un bourg édifié par la communauté européenne, sont autant de paramètres qui influent sur l'organisation de l'habitat mélanésien. Les tribus à proximité des grandes artères bénéficient d'avantages (routes, échanges, commerçants) et sont donc favorisées en terme de développement socio-économique.

Cette variabilité des équipements et de la localisation géographique conduit à une hiérarchisation des tribus en 8 classes de 7 niveaux. Ainsi la classe 1 de cette classification comprend les 36 micro-tribus isolées de la chaîne montagneuse de la Grande Terre, entièrement dépourvues d'équipements comme Ateou près de Koné (107 hab.) ou Caavatch (34 hab.) près de Hienghène. Pour y accéder, la route traverse à gué de nombreux cours d'eau encaissés. La seule voie de pénétration est une piste empruntable par jeeps ou quelques camions qu'un fort orage ou quelques heures de pluie rendent impraticables. Longtemps, le cheval fut le seul moyen de locomotion possible. La classe 7, quant à elle, regroupe les 45 grandes tribus bien équipées, à dominante catholique proches de principaux axes routiers. Saint-Louis (1 018 hab.) est la tribu la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie. Par suite du développement de l'agglomération nouméenne vers l'est, cette tribu se trouve aujourd'hui environnée d'établissements à caractère urbain et par conséquent quotidiennement confrontée au mode de vie occidental.

1.4. Un contexte tribal en évolution

Relégués dans des réserves, les tribus, exclus de la vie économique et politique de la colonie, les Kanak ont préservé, en marge du monde blanc et de façon variable selon les régions, l'essentiel de leurs systèmes sociaux. Mais à partir de 1946, l'abolition du Code de l'Indigénat et l'accès à la citoyenneté politique vont ouvrir la société mélanésienne sur des expériences sociales nouvelles, sources d'importantes transformations. Comme toutes les sociétés traditionnelles, l'organisation sociale kanak est aujourd'hui confrontée à la modernité et en quête de nouveaux repères. Comme le dit Jean Freyss, les transformations du monde kanak s'inscrivent comme ailleurs, dans un « changement social diffus », expression non pas de la volonté d'acteurs précis, mais des mécanismes réglant sournoisement le devenir de la société[55]. Ce changement s'est accéléré à la fin des années soixante-dix sous l'effet combiné des revendications culturelles et politiques mélanésiennes et des réformes engagées par le gouvernement.

Wassissi Konyi, attaché de Cabinet au Congrès de la Nouvelle-Calédonie affirme même que « *les tribus, petit à petit, vont complètement se confondre avec les villages. Déjà aujourd'hui, elles ont le même profil : des tribus ont des collèges, des pharmacies, des pompes à essence [….]. Ce n'est plus la tribu du temps du gouverneur Feillet. Les gens ont besoin qu'on assainisse les eaux, qu'on éclaire les routes, de vivre naturellement avec les choses d'aujourd'hui* »[56].

Les Kanak sont entrés dans la société de consommation. Il est impossible de ne pas intégrer dans l'analyse de la situation actuelle, la place prise par la modernité[57]. La tribu évolue subissant les influences de la modernité et de la diversité culturelle, certes plus lentement et différemment que la ville. L'observation de la société contemporaine en Nouvelle-Calédonie reflète une occidentalisation croissante et irréversible du mode de vie mélanésien, ainsi

---

[55] FREYSS Jean. *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Paris : PUF, 1995, p. 14.

[56] *Foncier & développement en Nouvelle-Calédonie*. Actes du séminaire des 10, 11 & 12 octobre 2001. Nouméa : centre culturel Tjibaou, 2001, p. 70.

[57] Avant les relations économiques étaient fondées sur les échanges entre les tribus de la montagne et celles de la mer. D'un côté les taros de montagne, les roussettes et le gibier à plumes, notous, colliers blancs, pigeons verts ; de l'autre les poissons, crabes et autres crustacés. Cf. BARBANCON Louis-José. *Le pays du non-dit : regards sur la Nouvelle-Calédonie*. La Mothe-Achard : Louis-José Barbançon, 1992, p. 28.

qu'une convergence des pratiques culturelles entre Kanak et non-Kanak, notamment chez les jeunes. La télévision et avec elle, le monde extérieur sont entrés dans toutes les tribus. Au contact des institutions françaises locales et des retombées d'une économie de marché la société kanak est confrontée à des aspirations et des contradictions qui questionnent son devenir. Aujourd'hui, la société kanak est confrontée à une double contrainte, celle de s'émanciper dans son environnement propre et de s'insérer dans la mondialisation, sous peine d'une marginalisation accrue.

Cette évolution concerne également l'habitation mélanésienne contemporaine. Depuis plus d'un demi-siècle, les cases rondes ont disparu – ou presque[58] – des villages kanak, remplacées par des cases quadrangulaires imitées des constructions européennes. Cette substitution se voulait d'abord un symbole. La case rectangulaire dont la généralisation est contemporaine de la nouvelle politique indigène des années trente et du réveil démographique mélanésien, promue au nom de l'hygiène par le pouvoir colonial, apparaît comme l'emblème de l'acculturation et de l'assimilation.

Aujourd'hui les cases quadrangulaires de torchis et de paille disparaissent remplacées par des constructions de ciment à toiture de tôle. Le ciment, c'est le prestige de la maison « en dur », la tôle, la facilité mais l'inesthétique et l'inconfort dans la durée. L'apparition de constructions préfabriquées a accentué la pénétration d'un « habitat d'importation » à l'intérieur des réserves autochtones. De nos jours, les crédits à la construction, les aides à l'habitat social, le lancement de programmes groupés de maisons individuelles et la vulgarisation de plans de villas-types sur catalogue ont profondément renouvelé la physionomie des villages mélanésiens[59]. C'est donc toute l'architecture tribale qui se trouve bouleversée, les maisons en bois ou en panneaux d'aggloméré venant prendre la place des constructions sommaires en tôles qui supplantaient peu à peu les cases traditionnelles.

---

[58] La case ronde ne se rencontre plus à l'état fonctionnel qu'aux îles Loyauté.

[59] Deux programmes de logement social ont particulièrement modifié l'habitat en tribu : le programme « Erika » (construction de logements pour les Calédoniens privés de toit suite au passage du cyclone en mars 2003) et l'opération « Trémolite » (remplacement de ce matériau cancérigène par des maisons préfabriquées en kit).

Néanmoins, la vie en tribu, son organisation sociale, ses règles et ses valeurs, même profondément transformées, correspondent à un système suffisamment différent de la société européenne pour qu'on s'y soit attardé.

1.5. Un malaise social : l'échec scolaire kanak

Une réalité est à prendre en compte pour toute étude sur la lecture publique en tribu : l'échec scolaire massif des jeunes Kanak. En effet, même si la population enfantine est totalement scolarisée, l'échec scolaire reste un phénomène préoccupant en particulier dans la province Nord et dans celle des îles, où l'écart par rapport à la moyenne métropolitaine reste vertigineux. Bien que l'on ne dispose pas de statistiques par ethnies sur ce point, il est établi que la réussite scolaire reste inférieure pour les Kanak.

Les conséquences de cet échec scolaire se font d'autant plus sentir que les compétences de base exigées (maîtrise du français, de l'écriture et de la lecture) pour tout emploi, même de faible qualification, font souvent défaut, non seulement chez nombre d'adultes mais aussi chez les plus jeunes. Ces difficultés ne proviennent ni des programmes, ni du bilinguismes, ni d'introuvables « schèmes mentaux » mais résultent plutôt d'une inadaptation des structures de l'enseignement à l'ampleur de la tâche qui consiste à vouloir introduire l'école dans un univers socioculturel qui a pu jusqu'ici s'en passer[60]. Il a fallu attendre 1961 pour qu'un Kanak obtienne le baccalauréat.

Selon Hamid Mokaddem, peu de parents kanak comprennent le sens et la signification, voire la portée de l'échec scolaire, trop ignorent encore l'enjeu de la réussite scolaire. Ils ont un « non-conscience » de l'école[61].

Les conditions matérielles d'existence peuvent expliquer bien des performances négatives des enfants mélanésiens. L'espace surpeuplé du foyer domestique, l'impossibilité de s'isoler, les déplacements et les rythmes sociaux

---

[60] Voir BENSA Alban. *Chroniques kanak : l'ethnologie en marche*. Paris : Peuples autochtones et développement, 1995. 349 p.

[61] Voir MOKADDEM Hamid. *L'échec scolaire calédonien. Essai sur la répétition du même dans l'autre : la reproduction sociale de l'échec scolaire est-elle une fatalité ?* Paris : L'Harmattan, 1999, p. 36.

provoquent de la fatigue et du découragement. En effet, une tribu sur deux n'a pas d'école ce qui ne va pas sans poser de délicats problèmes de ramassage scolaire aux pouvoirs publics, compte tenu de la faiblesse des effectifs disponibles dans la plupart des tribus. L'accès à l'éducation est donc encore difficile pour les jeunes des tribus.

Tout comme la société calédonienne, le système éducatif calédonien fonctionne à deux vitesses. Si Nouméa-centre ville offre des enseignements de haut niveau, en brousse et en banlieue, les Mélanésiens souffrent dans leurs études d'énormes difficultés matérielles (transports, ressources) et pédagogiques (faible place de la culture océanienne dans les programmes, inégale formation des maîtres). Ainsi, en 1985, moins de 8 % des Kanak d'âge scolaire obtenaient leur baccalauréat.

A cette explication d'ordre social, Alain Christnacht évoque également deux causes culturelles à la moindre réussite des enfants kanak par rapport aux populations d'origine européenne : la première concernant la « conception culturelle de la vie sociale, qui ne privilégie pas, comme pour les Européens, la compétition individuelle »[62] et la seconde étant la moindre maîtrise du français qui n'est pas la langue maternelle de la plupart des Kanak.

Si les langues kanak ont été reconnues comme langues d'enseignement et de culture dans l'accord de Nouméa, elles n'ont fait leur entrée officielle à l'école primaire par délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie qu'à la rentrée 2006. Cet enseignement est dispensé aux enfants « dont les parents en ont exprimé le vœu ». Or, pour les spécialistes, l'observation scientifique prouve que plus on maîtrise sa langue maternelle, plus on est à même d'apprendre une langue seconde ou étrangère. Mais un enseignement de la langue kanak dans l'enseignement élémentaire se heurte à de nombreux problèmes : trouver des enseignants maîtrisant la langue et ayant aussi un niveau pédagogique suffisant, former des classes linguistiquement homogènes, etc.

La pratique de la langue vernaculaire comme langue première pour la scolarisation des jeunes enfants a d'ailleurs été l'une des revendications kanak au

---

[62] On cite le cas de cadets qui auraient assuré que la tradition kanak ne les autorisait pas à dépasser le niveau atteint par leurs aînés dans le système scolaire. CHRISTNACHT Alain. *La Nouvelle-Calédonie*. Paris : la Documentation française, 2004, p. 121.

sein du FLNKS (Front de Libération National Kanak Socialiste) pour la reconnaissance de leur légitimité culturelle. En raison de l'échec scolaire catastrophique des enfants kanak dans le système scolaire français, des Mélanésiens s'étaient concertés pour fonder en 1985 des Ecoles Populaires Kanak (EPK) où la langue maternelle était langue d'enseignement et où le français, langue seconde, faisait partie des matières enseignées. La particularité était l'apprentissage en langue vernaculaire de toutes les connaissances « traditionnelles » ou « scolaires » que tout enfant kanak se devait d'acquérir. A la différence de l'école dite « coloniale », l'apprentissage se faisait par la participation et non par l'observation[63].

L'opposition entre la conception française de l'éducation et les codes culturels kanak est certainement la question la plus difficile à résoudre.

2. Etat des lieux de la lecture publique en tribu

Tout comme l'école, le livre et la lecture ne sont pas des composants naturels d'une culture kanak à tradition orale. Celui qui lit est encore perçu comme un paresseux[64]. L'oralité, comme vecteur de transmission, joue encore un rôle central. La tradition orale est l'expression organisée et collective par laquelle la société se pense et se dit[65]. Alors pourquoi développer la lecture dans les tribus ?

2.1. Historique et limites des points lecture

Les premiers points lecture de Nouvelle-Calédonie ont été ouverts autour de Koné en province Nord par l'Association Maurice Leenhardt[66] dans un esprit

---

[63] Pour en savoir plus, cf. GAUTHIER Jacques. *Les écoles populaires kanak : une révolution pédagogique ?* Paris : l'Harmattan, 1996. 301 p.

[64] Lire, c'est bon pour les bébés kanak. *Contact – lettre de liaison de la bibliothèque bernheim*, août 2000, n°9, p. 4

[65] Le collectage de la mémoire orale kanak est en cours. Cf. Du patrimoine immatériel aux archives kanak. *Mwà Véé – revue culturelle kanak*, oct. nov. déc. 2005, n°50, p. 2-59.

[66] Maurice Leenhardt (1878-1954), missionnaire protestant, devenu ethnologue de profession à la fin de sa vie, il séjourna près de 20 ans en Nouvelle-Calédonie. Dès 1902, il s'attache à comprendre les mentalités du peuple kanak, alors en voie d'extinction. Il pratique l'ethnologie de terrain et envisage le phénomène social dans sa globalité en

militant et presque missionnaire. Cette association a été créée en 1991 par l'Inspecteur de l'enseignement primaire Emile Martinez. Chantal Bosshard, alors conseillère pédagogique, était responsable des points lecture. L'objectif de l'association était de développer la lecture, en particulier chez le jeune enfant, afin de lutter contre l'échec scolaire.

Entre 1991 et 1994, cette association a ouvert une dizaine de points lecture sur la côte ouest et aux îles Belep La première structure est née dans la tribu de Netchaot au sein de la maison commune avant que ne soit construite une « case du livre » en 1997 dans le cadre d'un chantier d'insertion. La deuxième fut installée à Montfaoué dans la maison commune puis dans l'ancienne école puis ce furent au tour des tribus de Bopope, Ouaté, Paouta, etc. d'être équipées. Des animations lecture y étaient organisées à l'attention des enfants qui revenaient à la tribu durant les vacances scolaires. L'aide financière de la Délégation à l'Action culturelle dirigée par Pierre Culand n'a pas manqué dotant chaque point lecture d'une JSD[67]. Cependant, les autres institutions (communes, province, vice rectorat) concernées par le projet ont fait défaut pour financer ces structures.

Par conséquent, dès juin 1994, l'association annonce la fermeture de certains points lecture ne pouvant faire face aux charges en matière d'emplois, d'acquisitions ou d'abonnements[68]. Ainsi, le fonctionnement de ces structures fut souvent chaotique reposant toujours sur des contrats précaires ou de jeunes femmes bénévoles. Certains points lecture ont fonctionné le temps des contrats JSD puis se sont éteints avec la fin de la rémunération attribuée au stagiaire. En juin 2002, dans le *Schéma directeur de développement de la lecture en Province Nord*, Jean-François Carrez Corral, dressait un bilan peu convaincant des points lecture gérés par ce type de contrats : « partout où ce système a fonctionné, il a conduit à l'échec […] une seule conclusion s'impose : on ne peut pas envisager un développement durable de la lecture en s'appuyant sur un système fondé sur le

---

étudiant la linguistique, l'art, les mythes et les activités coutumières du peuple kanak. En 1927, il fonde la revue de la *Société des Océanistes* et le Musée de l'Homme. Parmi ses principaux ouvrages, on peut citer *Gens de la Grande-Terre* (1937), *Do Kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien* (1947).

[67] JSD : jeune stagiaire du développement. Equivalent des emplois jeunes.

[68] Cf. Menaces sur les « Points-Lecture ». *Pôles Nord. Journal de l'association Maurice Leenhardt*, juin 1994, n°12, p. 12.

temporaire ou le provisoire ». Cependant, il reconnaît que des réussites sont notables lorsque le point lecture est animé par une personne dynamique de la tribu et rémunérée comme c'est le cas dans la tribu de Ouaté (2.3.3)

2.2. Un réseau de points lecture inégal et fragile

Les points lecture aujourd'hui en fonctionnement se trouvent exclusivement en province Nord pourtant la plus isolée. Un noyau dur dynamique de six points lecture est desservi par le centre culturel Goa Ma Bwarhat de Hienghène. Cette desserte des tribus, relancée en 2006 avec le soutien du nouveau directeur Gilbert Kaloonbat Téin, s'organise, par roulement, tous les jeudis par le dépôt de 40 à 70 documents par tribu. Un second pôle dynamique gravite autour de la bibliothèque associative *Poara Ti* de Koné.

L'expression générique de point lecture cache en réalité une très grande variété de situation : depuis le simple dépôt de livres dans un local communautaire à la bibliothèque structurée avec animations payantes. De même, le fonctionnement et les horaires d'ouverture varient selon le local et le responsable (bénévole ou rémunéré). Ainsi, le point lecture de Baco ouvre le soir car il sert de lieu pour les études surveillées tandis que celui de Bopope est ouvert toute la semaine aux scolaires car il est situé dans les locaux de l'école. Toute la réussite et la pérennité du point lecture tiennent dans l'investissement de son responsable. Si beaucoup sont bénévoles, d'autres sont payés 4 ou 5 heures dans le cadre des contrats RAPI (relais pour animation et études surveillées) ou RSS (remédiateur social).

Aucun point lecture ne fonctionne dans les îles Loyauté bien que l'idée soit fréquemment remise à l'ordre du jour. Seule l'expérience des médiateurs éducateurs à Ouvéa peut être mentionné à l'heure actuelle. Mis en place en 2003 par la Subdivision des Iles, ces médiateurs éducateurs sont recrutés en contrat JSD dans les dix tribus de l'île pour assurer le soutien scolaire. Ils peuvent emprunter 20 documents pour un mois. Ces livres, essentiellement des documentaires et des albums pour la jeunesse, sont déposés dans les tribus soit dans la maison commune

soit dans un local appartenant à la paroisse. Des projets de point lecture aux extrémités de l'île souvent évoquées n'ont jamais été réalisés.

Tableau de synthèse des points lecture actuels

(pour la localisation voir annexe 9.3)

Tribu (Province)	**Nb habitants (chiffres 1996)**	**Structure**	**Local**	**Desserte (règulière / irrégulière)**	**En fonctionnement**
Ouayaguette (PN)	159	Point lecture	Pièce chez un particulier (dans future Maison des Jeunes)	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui (mercr., et/ou sam., et/ou dim.)
Bas-Coulna (PN)	105	Point lecture	Local indépendant	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui (mercr., et/ou sam., et/ou dim.)
Tiendanite (PN)	103	Point lecture	Maison commune	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui (mercr., et/ou sam., et/ou dim.)
Haut-Coulna (PN)	67	« Médiathèque annexe »	Local indépendant	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui
Tendo (PN)	119	« Médiathèque annexe »	Local indépendant	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui
Oue-Hava (PN)	30	Point lecture	Local indépendant	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui (mercr., et/ou sam., et/ou dim.)
Ouenghip (PN)	61	Point lecture	Maison commune	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui (mercr., et/ou sam., et/ou dim.)
Ouaré (PN)	278	Point lecture	Local appartenant à la paroisse catholique	Centre culturel de Hienghène (règul.)	Oui (mercr., et/ou sam., et/ou dim.)

Saint-Denis Pouebo (PN)	192	Point lecture	Maison commune	Bibliothèque municipale de Pouébo	Non (seulement études du soir)
Netchaot (PN)	303	Point lecture	Local indépendant (case)	Bibliothèque associative de Koné (irrégul.)	Oui
Montfaoué (PN)	207	Point lecture	Ancienne école	Bibliothèque associative de Koné (irrégul.)	Oui
Bopope (PN)	155	Point lecture	Salle de classe dans l'école	Bibliothèque associative de Koné (irrégul.)	Oui (jeu. matin pour la tribu ; toute la sem. pour les scolaires)
Poindah (PN)	96	Point lecture	Salle attenante à la maison commune	Bibliothèque associative de Koné (irrégul.)	Oui
Baco (PN)	343	Point lecture	Local indépendant	Bibliothèque associative de Koné (irrégul.)	Oui (soir)
Néami (PN)	174	Point lecture	Ecole	Pas de desserte	Non (seulement animation)
Ouaté (PN)	109	Bibliothèque	Local indépendant	Bibliothèque municipale de Pouembout (règu l.)	Oui (ven. 15h-18h)
Paouta (PN)	105	Point lecture	?	Bibliothèque municipale de Pouembout	Non
Bouirou (PS)	308	Bibliothèque	Local indépendant	Bibliothèque municipale de Bourail	Non

NB : les points lecture fermés depuis de longues années n'ont pas été mentionnés (ex. Wala sur les Iles Belep ou les tribus de Saint-Laurent près de Païta en province Sud ou de Tiabet près de Poum en province Nord).

Hormis les points lecture, aucune desserte passagère par bibliobus n'est encore faite en tribus par la Médiathèque du Nord. Néanmoins, des bibliothèques municipales assurent une tournée en voiture de service, parfois associée à des services de la Mairie. C'est le cas de la bibliothèque de La Foa sur la côte ouest qui effectue un prêt direct dans deux tribus proches de la commune, Koindé et Ouipoint, les lundis après-midi, tous les 15 jours.

2.3. Quelques exemples de « points lecture »

2.3.1 Le point lecture de Ouayaguette

Ouayaguette est une tribu située dans la chaîne de montagne à 50 km de Hienghène. 1h30 à 2h de piste en 4 X 4 sont nécessaires pour l'atteindre selon l'état de la route. L'accès à la tribu est impossible à certaines saisons (novembre, décembre) en raison des intempéries ce qui en fait une des plus isolées de la chaîne. Du fait de l'éloignement, cette tribu est assez refermée sur elle-même. De l'aveu même de la bibliothécaire de Hienghène, Doriane Caselina, il a fallu que le Centre culturel gagne la confiance de la population afin d'assurer la desserte du point lecture. Sur les 159 personnes qui y résident, 81 parlent, lisent et écrivent le français. La tribu accueille une école de trois classes jusqu'au CM2.

Suite à l'incendie de la maison commune, le point lecture est hébergé chez un particulier dans une nouvelle maison préfabriquée en bois en attendant la construction d'une Maison des Jeunes (annexe 11). Le local d'environ 20 m^2 est géré par l'association Akolpawe (structure basée sur la collecte du patrimoine culturel), mais une seule jeune femme bénévole en est responsable. Doriane assure la navette[69] un jeudi sur trois en amenant dans une caisse en plastique une quarantaine de livres et leur listing. Elle fait elle-même le choix des ouvrages car les lecteurs n'émettent pas de souhait particulier. Puis elle récupère la livraison précédente avec la liste cochée.

---

[69] Le terme générique de « navette » a été introduit par la BDP de Saône-et-Loire pour désigner l'utilisation d'un véhicule utilitaire léger qui opère un circuit pour déposer et rapporter une caisse de documents par bibliothèque concernée.

Le point lecture possède un fonds propre de documentaires, romans et revues issu de dons d'associations. En terme de mobilier, il est équipé d'un bureau avec un ordinateur tandis que les montants et traverses des murs en bois servent de rayonnages et de présentoirs « intégrés » (annexe 11). Des nattes sont disposées par terre pour lire. Le prêt reste manuel. L'ouverture se fait les mercredi après-midi et/ou les dimanches tandis qu'une petite permanence est assurée le jeudi matin au marché où les femmes sont réunies.

Ainsi, bien qu'isolée, la tribu dispose d'un point lecture actif que la population s'est bien appropriée. Une situation identique se rencontre à la tribu voisine de Bas-coulna (annexe 12).

2.3.2 Les médiathèques annexes de Haut-Coulna et Tendo

Une autre expérience notable et récente d'introduction du livre dans des tribus isolées concerne les « médiathèques annexes » des tribus de Haut-Coulna (67 hab.), inaugurée en octobre 2005 celle de Tendo (119 hab.) dans le cadre de la décentralisation du Centre culturel de Hienghène. La structure architecturale de base est un container recouvert de torchis qui assure une parfaite isolation de l'ensemble et son intégration dans l'environnement. Cet équipement est le fruit d'un partenariat entre l'Etat qui a financé les containers et la médiathèque du Nord qui prêtent les livres via une convention signée avec le Centre culturel de Hienghène.

A Haut-Coulna, trois ordinateurs attendent une connexion au réseau téléphonique pour permettre un accès à Internet. Cet équipement pourrait être financé par l'OPT (Office des Postes et Télécommunications) dans le cadre d'une action destinée à favoriser l'accès à Internet des écoles de tribu. Le tout fonctionne actuellement avec un groupe électrogène, en attendant l'installation d'un panneau solaire. Située à proximité de l'école privée, établissement de la FELP (Fédération

de l'Enseignement Libre Protestant)[70] la petite médiathèque a été conçue comme un équipement gratuit ouvert à tous les habitants de la tribu.

2.3.3 La « bibliothèque » de Ouaté

Dans la tribu de Ouaté (109 hab.), le local indépendant qui propose des livres à la population depuis plus de dix ans, relève plus d'une bibliothèque gérée par une association que d'un simple point lecture. En effet, l'espace intérieur, divisé en deux salles (enfants / études) est équipé de rayonnages occupés par des usuels (encyclopédies, dictionnaires de français et de langues, etc.), romans, bandes dessinées et documentaires. A ce fonds propre de 500 ouvrages s'ajoutent une centaine de documents prêtés par la médiathèque du Nord via une convention signée avec la commune de Pouembout ainsi que du matériel audiovisuel (deux télévisions et deux magnétoscopes). Cette structure est gérée par l'aide maternelle de l'école de la tribu employée par la commune de Pouembout.

Si cette « bibliothèque » semble une réussite, elle attire beaucoup moins d'usagers depuis que le Maire de Pouembout a décidé par arrêté en février 2006 de faire payer les emprunts (12,60 € par famille et par an soit 1 500 F CFP) et les animations (2,50 € par enfant et par animation soit 300 F CFP). Cette situation de non gratuité est l'unique exemple rencontré dans le réseau de lecture publique en tribus.

2.3.4 La « bibliothèque » de Bouirou

La situation du « point lecture » de Bouirou (350 hab.), le seul de la province Sud, ressemble fort à celui de Ouaté. Le local indépendant de 50 m^2 est contigu à la maison commune et à proximité de l'école maternelle (annexe 13). Le mobilier (rayonnages à roulettes) et le fonds (usuels, documentaires, bandes dessinées, revues) sont complétés de deux ordinateurs. Les conditions matérielles

[70] Pour les Kanak, l'enseignement fut d'abord assuré par les missions catholiques et protestantes. Quoique en diminution relative, l'enseignement privé reste très présent en Nouvelle-Calédonie, en particulier dans les tribus à travers la DDEC

sont donc réunies pour en faire un outil de promotion de la lecture pour l'ensemble de la population. Or, celui-ci est actuellement fermé par refus de la province Sud de financer un contrat à l'actuelle bénévole. Ce blocage rejoint les conclusions de Jean-François Carrez-Corral sur l'importance de pérenniser par une rémunération les responsables de ces structures.

Il convient également souligner que quelques uns de ces points lecture proposent une structure, un service et une offre bien plus développés que certaines bibliothèques municipales (comme celle de Yaté).

Si ces quatre exemples montrent des expériences déjà élaborées, certains restent de simples dépôts de livres. Alors que les points lecture sont vus comme La Solution pour apporter le livre en tribu, il apparaît très vite que ce sont des structures fragiles qui reposent le plus souvent sur un personnel bénévole et non formé, sans local toujours bien défini. Ils présentent cependant de nombreux avantages : lieu permanent, livres disponibles à tout moment, possibilité de mettre à disposition des ordinateurs. Il convient de souligner l'énorme attente des populations envers ces lieux de culture.

A travers le discours des Anciens, comme ce fut le cas dans la tribu de Bouirou, le point lecture est vu comme une aide aux devoirs des enfants, un moyen de réussite scolaire. Il apparaît que les points lecture sont tournés vers la jeunesse tout comme les animations qui s'y déroulent. La notion de lecture pour adultes est peu ou pas présente. Un immense travail d'éducation des adultes pour les amener à avoir un autre comportement vis-à-vis du livre s'impose. « Il faut arrêter de dire que […] celui qui lit est un paresseux, ça c'est des mesures d'accompagnement de l'échec »[71].

(Direction diocésaine de l'Enseignement catholique ; 70 % des élèves), l'ASEE (Alliance scolaire de l'Eglise évangélique ; 25 %) et la FELP (Fédération de l'Enseignement Libre Protestant ; 9 %).

[71] Propos de Marie-Adèle Jorédié. Cf. Lire, c'est bon pour les bébés kanak. *Contact – lettre de liaison de la bibliothèque bernheim*, n°9, août 2000, p. 4

2.4. La situation de la lecture scolaire

En tribu, les écoles publiques ne disposent généralement pas de BCD ou celles-ci sont assez pauvres lorsqu'elles existent (Netchaot, Montfaoué) mais chaque classe dispose de coins-lecture parfois bien tenus bien que peu fournis (Gohapin, Ouaté, Noély, Boyen). Dans les écoles privées que l'on trouve généralement en tribu la situation est globalement catastrophique[72]. Comme le résumait Jean-François Carrez Corral en juin 2002 dans le *Schéma directeur de développement de la lecture en Province Nord*, la situation de la lecture dans le primaire n'est pas suffisante dans le public et proche de la catastrophe dans le privé. Des traits communs se dégagent :

- de trop nombreux romans, encyclopédies et dictionnaires en mauvais état et obsolètes
- un manque de documentaires
- des collections insuffisamment renouvelées
- peu d'abonnements à des revues pour enfants
- des collections inadaptées au niveau
- une absence de mobilier professionnel adapté
- un mobilier de fabrication artisanale inadapté et vieillissant
- pas d'emprunt à domicile des livres de la BCD

L'inadaptation des livres tient souvent à la présence envahissante des dons qui noient les livres utilisables. La presse pour la jeunesse est largement absente des BCD alors qu'elle est un outil important dans les apprentissages. A cela s'ajoute une prise de conscience insuffisante de l'importance de la lecture perceptible chez certains enseignants et une absence de formation à la littérature pour la jeunesse. L'état des coins-lecture dans les classes est une bonne jauge de la motivation réelle de l'enseignant quant à la place qu'il accorde à la lecture.

[72] Jean-François Carrez-Corral suggère que la faible motivation des enseignants du privé par rapport à la lecture pourrait venir du découragement devant le peu de moyens dont ils disposent.

2.5. L'opération « bébé-lecture » en langue vernaculaire de Marie-Adèle Jorédié

Des animations se développent également en tribus avec ou sans point lecture. L'expérience la plus remarquable est l'opération « bébé-lecture » lancée le 25 juin 1999 à l'Ecole *Inû Mê Nêgé* dans la tribu de Gélima (404 hab.) sur la commune de Canala sur la côte est, par une enseignante kanak Marie-Adèle Jorédié (annexe 14). Grâce à la signature d'une convention dans le cadre de l'opération « 5 000 livres pour les enfants de Brousse et des Îles », 500 livres ont été offerts à l'école par la bibliothèque Bernheim et par la Caisse d'Epargne, la Mairie de Canala s'engageant pour sa part à en acheter 250. Marie-Adèle Jorédié s'est lancée dans la transcription en xârâcùù, la langue vernaculaire de la région de Canala, de ces albums et documentaires. Avec son équipe d'animateurs, elle sillonne les tribus et s'adresse en langue vernaculaire au public des tout-petits non encore scolarisés. L'objectif est d'amener les enfants de 2 à 32 mois à s'approprier l'outil livre, puisqu'ils peuvent aussi en emprunter, dans une région où la tradition orale est encore forte. Les premières séances de lecture vagabondes ont, certes, rencontré des réticences. Le livre a été accueilli au début par des réflexions telles que « lire c'est bon pour les fainéants, tu fais ta blanche avec les livres ! et puis tu fais de l'acculturation précoce, au berceau ! C'est de la perte de temps, les bébés ne voient rien, n'entendent rien »[73]. Mais la pratique régulière de la séance d'éveil au livre a aidé les mamans à voir les améliorations potentielles à leur portée. Maintenant, dans les tribus de Nakéty, Gélima, Boakaine ou Nonhoué, ils sont nombreux chaque semaine assis sur des nattes avec leur maman, à attendre l'heure de la lecture avec impatience. Marie-Adèle Jorédié s'interroge : « la petite fille kanak sait très tôt utiliser un couteau […] pour éplucher le taro. Comment savoir utiliser de bonne heure le livre comme on sait utiliser la râpe à manioc ?[74] ». Selon elle, la clé de la réussite réside dans le rapport du petit kanak, de tradition orale, avec l'écrit donc avec le livre. Le but est de vulgariser la présence du livre, d'en faire un outil dont on apprend à se servir. Cette approche devrait leur permettre

---

[73] Article de Juliette MAES. Nouvelle-Calédonie : Bébékili. Disponible sur Internet : http://www.citrouille.net/iblog/B278968955/index.html

[74] Lire, c'est bon pour les bébés kanak. *Contact – lettre de liaison de la bibliothèque bernheim*, n°9, août 2000, p. 4.

d'aborder le monde scolaire avec de meilleurs atouts et leur donner l'envie de se plonger dans l'apprentissage de la lecture. Cependant Marie-Adèle précise : « il est important que les bibliothécaires viennent avec nous sur le terrain pour voir comment notre projet fonctionne en réalité. Un projet facilement transposable mais qui, bien sûr, nécessite qu'ailleurs on s'attelle à un travail de ré-écriture des albums selon les langues locales employées[75] ». De cette réussite est née l'animation des bébés lecteurs en langue vernaculaire *Ta Wa Nata* de la bibliothèque Bernheim[76].

Malgré une forte attente des populations, la situation de la lecture en tribu est déséquilibrée et peine à se structurer malgré des initiatives de qualité. Une réflexion plus rationnelle est en cours à travers le projet des Maisons de l'Image, du Livre et de l'Information (MILI) proposée par la bibliothèque Bernheim.

---

[75] Article. *Les Nouvelles Calédoniennes*, 08/09/2003. Disponible sur Internet : http://www.info.lnc.nc

[76] Les animations se font en *drehu*, langue de Lifou et en *nengone*, langue de Maré, les albums étant préalablement traduits par des étudiants de l'université.

Partie 3 : Pour une meilleure desserte en milieu tribal : le projet de construction des Maisons de l'Image, du livre et de l'Information (MILI)

1. Présentation du projet

1.1. Un concept

Le projet de construction des Maisons de l'Image, du Livre et de l'Information (MILI) est né de la volonté de Christophe Augias, actuel directeur de la bibliothèque Bernheim, de désenclaver l'offre documentaire en tribus. Par une bonne connaissance du terrain, de par ses origines notamment[77], par une prise de conscience des limites des points lecture, par une réflexion sur les expériences métropolitaines et étrangères, il en est venu à élaborer le concept de MILI, petites structures de proximité adaptées aux besoins des tribus. Intégrant les avantages du point lecture mais plus solide et plus durable, la MILI permettra aux habitants des tribus d'implantation d'avoir accès à une petite structure de lecture publique et d'informations pratiques et culturelles.

Les objectifs vont au-delà des services proposés par le point lecture actuel. Alors que le point lecture est clairement un relais ou un dépôt de la bibliothèque municipale en tribu, la MILI s'apparente d'avantage à un point d'information multimédia dotés d'un fonds propre d'ouvrages de base et de référence auquel la bibliothèque territoriale apportera un complément de documents sous forme de fonds tournant. Les collections de base seront identiques dans chaque MILI. Gérée par une personne stable et rémunérée, elle sera dotée d'au moins un ordinateur permettant aux habitants des tribus de consulter cédéroms et Internet. Centre de ressources ouvert à tous gratuitement, les habitants des tribus y trouveront des

informations relatives aux démarches administratives, aux offres d'emploi, aux manifestations culturelles, etc. Les objectifs d'une MILI dépassent donc les fonctions primaires d'une bibliothèque pour répondre aux besoins diversifiés d'une population par l'accès, en particulier, aux nouveaux supports d'information. Centre de ressources documentaires, la MILI deviendrait un irremplaçable outil de formation qui s'adresserait, non seulement à la population scolarisée mais aussi à tous ceux qui, adultes, mènent un projet de formation. La tribu s'approprierait facilement la petite structure pour en faire un outil au service de la population par la population.

Le choix des lieux d'implantation se fera selon plusieurs critères :

- l'importance de la tribu
- l'intérêt de la tribu pour le projet
- l'éloignement de la tribu par rapport au centre de la commune et aux axes de communication.

Ce projet repose sur l'idée de « donner plus à ceux qui en ont le moins » ou encore sur le concept de « discrimination positive en faveur de la communauté kanak » selon Hamid Mokaddem[78] mais aussi sur la volonté de créer un modèle de « bibliothèque » qui soit opposé aux médiathèques temples de la culture et du savoir.

Il faut en outre souligner que les MILI ne se substitueront pas forcément aux points lecture, les deux structures pouvant coexister.

1.2. Des sources d'inspiration

L'idée des MILI puise son inspiration dans un certain nombre de modèles en particulier les « Ruches » en France et les *Indigenous Knowledge Centers* (IKC) du Queensland en Australie.

---

[77] Christophe Augias est « caldoche », européen né sur le territoire.

[78] WASHETINE Charles, NEAOUTYINE Paul, FRADET Françoise. « Les provinces et la pluriculturalité (table ronde) » in DECKKER Paul de, FABERON Jean-Yves (dir.) *L'état pluriculturel et les droits aux différences*. Colloque organisé à Nouméa du 3 au 5 juillet 2002. Bruxelles : Bruylant, 2003, p. 475-484.

1.2.1 Les « Ruches »[79]

Ce projet aujourd'hui en suspens fait suite au dispositif des relais-livres en campagne[80]. Dans un souci de parfaire le maillage du territoire en équipements culturels, le ministère de la Culture et de la Communication a souhaité porter ses efforts sur les équipements de proximité, là où ils constituent une nécessité pressante, à la fois d'un point de vue culturel et social. Le programme national des « Ruches » lancé en mars 2003 porte sur la construction de médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques. Il s'appuie sur le triptyque de base sur lequel doit reposer toute action en matière de lecture publique :

- un bâtiment accessible
- des collections et des services
- une médiation assurée par un personnel nombreux et formé.

Ce programme qui veut prendre en compte les réalités singulières des territoires, repose sur la prise en compte d'une nécessité de recréer du « lien social » autour de la culture et du savoir, dans une optique d'aménagement du territoire. Les « Ruches » ne sont pas seulement des lieux de prêt et d'emprunt mais également des « lieux de séjour et d'échange ». L'accent est mis sur l'accès aux nouveaux supports de l'information, sur les attentes des usagers désireux de trouver dans ces équipements des informations générales, locales et d'actualité et un service administratif ou social de proximité.

---

[79] Pour en savoir plus : ROUYER-GAYETTE François. Les « Ruches », *BBF*, 2004, n°2, p. 24-29. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

[80] Pour en savoir plus : VAN DAM Jean-Claude. Les relais-livres en campagne : milieu rural, lecture publique et aménagement culturel du territoire, *BBF*, 1996, n° 4, p. 23-27. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

1.2.2 Les *Indigenous Knowledge Centres* (IKC) : l'expérience du Queensland en Australie

Devant les difficultés à surmonter pour amener les populations aborigènes à la bibliothèque, la bibliothèque publique de l'Etat du Queensland en Australie a adopté en juin 2002 une stratégie en cinq points[81]. Un des ces axes a consisté à établir des *Indigenous Knowledge Centers* (IKC) dans les régions de Cape York et Torres Strait. Les IKC proposent en complément des fonctions traditionnelles d'une bibliothèque des services basés sur la prise en compte des traditions orales et visuelles de la culture aborigène. Ces centres fournissent des programmes de formation, aident à préserver l'histoire locale, remplissent le rôle de lieu de rencontres et proposent des opportunités d'emplois à la communauté autochtone. Les IKC ont été établis en priorité dans des communautés éloignées où il n'y avait pas de bibliothèque. En 2004, neuf centres avaient déjà été construits. Dans le même temps, la place de la communauté indigène a été renforcée dans la bibliothèque publique de l'Etat du Queensland (emploi, formation, collections).

La réussite du projet repose sur un partenariat étroit entre la bibliothèque publique du Queensland et le conseil de la communauté indigène. Chaque communauté détermine ce que les IKC sont pour elle et leur donne souvent un nom aborigène. Le personnel local est recruté au début du projet pour être associé à l'intégralité du processus. Un programme de formation du personnel en huit mois, soutenu par un grand nombre de partenaires, donne droit à un certificat. Des bibliothécaires professionnels sont détachés durant six mois pour servir de « mentor » au personnel local. Dans certains cas, 68 % de la communauté autochtone est utilisatrice du centre dont le rôle social est fort. Les responsables du projet IKC sont conscients qu'une évaluation régulière est nécessaire pour un succès à long terme.

---

[81] Pour en savoir plus sur cette expérience, voir les sites de l'ALIA (Australian Library and Information Association) : http://www.alia.org.au et de la State Library of Queensland : http://www.slq.qld.gov.au

1.3. Cahier des charges

Au niveau de l'architecture, le concept de MILI repose sur un bâtiment modulaire en kit composé d'éléments préfabriqués en bois qui seraient assemblés sur place. Ces constructions s'avèrent résistantes et de bonne qualité à moindre coût. Elle s'insèreraient correctement dans le paysage tribal puisque les maisons en bois ou en panneaux d'aggloméré prennent progressivement la place des constructions sommaires en tôle. La MILI sera complètement ouverte sur l'extérieur par deux panneaux de bois faisant office de porte et servant de supports, une fois ouverts, pour des expositions. La pièce principale sera un module d'environ 30 m^2 pouvant être doublé selon l'importance de la tribu. Au niveau du mobilier, les rayonnages en bois seront intégrés dans les panneaux muraux comme dans le point lecture de Ouayaguette (annexe 11). Le responsable aura un bureau avec un ordinateur. Deux ou trois tables permettront un travail sur place tandis qu'un ordinateur proposant un accès à Internet sera destiné aux usagers. Des nattes par terre offriront un espace de lecture respectant ainsi les traditions puisqu'en pays kanak l'essentiel de la vie quotidienne se passe à même le sol, accroupi ou assis, sur des nattes. Elle sera ouverte avec régularité au moins deux fois par semaine, en particulier les mercredi et dimanche, jours d'animation en tribu et plus souvent durant les vacances scolaires.

Concernant le financement, l'aide au développement des réseaux départementaux proposés par le CNL (Centre National du Livre) aux BDP devra être sollicitée dans le cadre du programme de développement des MILI dans la mesure où la bibliothèque Bernheim joue le rôle d'une BDP en Nouvelle-Calédonie sans pourtant en avoir le statut juridique[82]. Cette aide pourra porter sur la construction du bâtiment et la constitution du fonds de base et de référence. Le projet pourrait être financé dans son étude et pour les dépenses d'investissement

---

[82] Les BDP qui adressent une demande auprès du CNL doivent disposer d'un budget d'acquisition de livres et de revues d'au moins 0,5 € par habitant à desservir. Les aides concernent les communes ou communautés de communes de moins de 5 000 habitants qui consentent des efforts particuliers pour assurer le fonctionnement d'un service de lecture publique et qui ont un local spécifique, un personnel formé, un budget d'acquisition d'au moins 0,8 € par habitant, 4 heures d'ouverture hebdomadaire minimum, effectué des travaux, acheté du mobilier de bibliothèque ou informatisé leur équipement l'année précédente ou l'année en cours. Le dossier est constitué par la BDP en concertation avec la commune concernée Cf. formulaire D du CNL.

par la Nouvelle-Calédonie et les provinces. Les dépenses de fonctionnement pourraient, pour leur part, être partagées entre les communes, pour un tiers et les provinces, pour deux tiers. La recherche de partenariats comme celui de l'OPT (Office des Postes et Télécommunications) permettrait de faire baisser les coûts. Chaque MILI dépendrait d'une bibliothèque territoriale qui génerait un budget afin d'entretenir le fonds de base et de référence. Un récolement sera réalisé une fois par an pour définir l'impact budgétaire sur l'année suivante et actualiser les collections.

Quant au personnel, le / la responsable idéal sera recruté dans la tribu ou dans une tribu proche. Il sera un médiateur, un intermédiaire entre la culture orale et écrite, entre le livre et l'habitant de la tribu. Ayant le niveau brevet de collèges, il maîtrisera la langue vernaculaire locale parmi les 28 dialectes encore en vigueur. La bibliothèque Bernheim lui assurera une formation minimum (classification, bases de la bibliothéconomie) tandis qu'il bénéficiera d'une rémunération horaire par un financement croisé province / commune assurée via une association. La plupart des bénévoles des points lecture étant des femmes, des « mamans », elles seront certainement plus nombreuses que les hommes à être intéressées par le poste. Tous les observateurs de la société kanak soulignent l'importance prise par les femmes ces dernières années dans leur communauté. La scolarisation et leurs résultats scolaires, ont placé les femmes kanak au même niveau que les hommes. Pour Louis-José Barbançon, « c'est toujours la femme qui est le moteur de la modernité »[83] tandis que Hamid Mokaddem souligne que « ce sont les femmes qui vont parler de dignité et de culture »[84].

---

[83] BARBANCON Louis-José. *Le pays du non-dit : regards sur la Nouvelle-Calédonie.* La Mothe-Achard : Louis-José Barbançon, 1992. p. 29

[84] MOKADDEM Hamid. *Ce Souffle venu des Ancêtres … l'œuvre politique de Jean-Marie Tjibaou (1636-1989).* Nouméa : Expressions, 2005. p. 135.

2. Insertion dans les tribus

2.1. De la bibliothèque de proximité à la MILI « intégrée »

Une fois la tribu choisie, l'implantation des MILI fera l'objet d'un palabre (décision à laquelle on parvient après une discussion et un accord) du fait de l'importance des relations à la terre et de la question foncière dans le monde kanak. De fait, toute construction en dur nécessite au préalable un accord formel des autorités coutumières de la localité. Le conseil des Anciens désignera un terrain. Les MILI seront implantées de préférence près de la maison commune, du marché, de l'église, du temple, de l'école ou du terrain de sport, toujours près d'un lieu où la tribu se rassemble en particulier le dimanche. Une attention particulière sera portée à leur implantation et à leur intégration dans les tribus en particulier en respectant l'indispensable cérémonie de la coutume[85]. Pour les Kanak, la pratique des procédures traditionnelles - certes sous formes adaptées et simplifiées - est une marque de respect et de reconnaissance du statut d'autochtonie des accueillants sur leur terre.

Ces constructions pourront entrer dans le cadre des chantiers collectifs d'insertion ou chantiers école soutenus par la Mission locale d'insertion des jeunes (MIJ), celle de la province nord (MLIJPN) étant particulièrement active. Les chantiers école sont principalement des aménagements paysagers et des travaux dans le secteur du bâtiment. Ils s'adressent à un public de 16 à 35 ans révolus, avec ou sans projet, vivant en tribu, de tous niveaux scolaires. La sélection est faite par le conseiller en insertion sur proposition du conseil des Anciens, de la mairie ou d'une association.

Chaque MILI devra s'appuyer sur le réseau associatif local. Il faut, en effet, souligner l'importance de la dynamique associative dans les tribus apparue au cours des années soixante-dix. Parallèlement au surgissement d'une aspiration indépendantiste dans le monde kanak, cette période a vu naître, au nom de la promotion mélanésienne, des actions innovantes de la part d'un certain nombre de Kanak sur le terrain. Parmi ceux engagés dans ce type d'actions, on trouve Jean-

Marie Tjibaou[86] dont la démarche visait à faire évoluer progressivement de l'intérieur le monde kanak pour le sortir de sa sujétion. Il est intervenu pour la création d'un mouvement de femmes pour la promotion et l'animation de la tribu, le « Mouvement féminin vers un souriant village mélanésien » qui portait son attention sur l'hygiène, la lutte contre l'alcoolisme, l'éducation des enfants, les loisirs des jeunes, etc. Il proposa aussi la création d'un « Groupement mélanésien de développement social et culturel » pour coordonner les initiatives individuelles des Kanak ayant pris « conscience de l'état de sous-développement des tribus »[87]. De nos jours, les projets pour le développement du monde mélanésien continuent de se multiplier. La MILI s'insérera naturellement dans ce réseau local actif et contribuera à faire progresser les projets de développement local.

La MILI sera construite et gérée par les membres des tribus pour eux-mêmes. Le concept de bibliothèque de proximité se trouve dépassé pour atteindre celui de « bibliothèque intégrée ». La MILI fera partie intégrante de la tribu en tant que système dans un idéal de démocratisation et de développement. Outil collectif au service de la communauté, le lieu sera personnalisé. Le but de cet outil sera de permettre à une tribu de conduire un projet culturel proche de la population.

2.2. Les enjeux multiples d'une MILI

En implantant une MILI au cœur d'une tribu, son enjeu éducatif apparaît évident face à la « scolarisation » de la société kanak. Des liens avec l'école de la tribu mais aussi des tribus voisines se tisseront naturellement par la proximité de la structure, son offre documentaire et ses horaires d'ouverture élargis par rapport à

---

[85] La cérémonie de la coutume consiste à offrir un tissu plié, le manou, contenant des présents.

[86] Né en 1936 à Tiendanite, tribu de Hienghène, Jean-Marie Tjibaou est élevé par des missionnaires maristes et suit une éducation religieuse. En 1965, il est ordonné prêtre à Hienghène puis devient deuxième vicaire à la cathédrale de Nouméa. Il décide de s'orienter vers les sciences humaines et entame une thèse en ethnologie à la Sorbonne. En 1970, de retour en Calédonie, il demande sa réduction à l'état laïque. En septembre 1975, il organise le grand festival de la culture kanak « Mélanésia 2000 » qui le propulse sur le devant de la scène politique. Il devient président en 1984 du Front de libération kanak socialiste (FLNKS). Durant les évènements de 1984 à 1988, Tjibaou prône la sagesse à ses militants. Il meurt assassiné par Djubelli Wéa le 5 mai 1989.

[87] La préparation et la réalisation du festival « Mélanésia 2000 » a été, à cette période, l'évènement le plus important pour la prise de conscience du fait kanak, chez les Européens mais tout autant chez les Kanak eux-mêmes.

un point lecture actuel. Son rôle sera capital dans la lutte contre l'échec scolaire, l'objectif étant que la totalité des enfants d'une tribu fréquente la MILI. Elle devra être particulièrement active durant les vacances scolaires pour accueillir les jeunes collégiens et lycéens internes pendant la semaine qui retournent en tribu pour y passer les vacances.

Outre son rôle éducatif, la MILI sera un centre de ressources proposant des informations sur les possibilités du marché de l'emploi et de la formation professionnelle et une ouverture vers les nouvelles technologies. Elle accordera une place à l'outil informatique, base incontournable pour une intégration future dans le monde du travail La nécessité d'un point infos emploi s'impose du fait que, dans la société traditionnelle kanak, de plus en plus de jeunes aspirent à une insertion professionnelle dans la fonction publique territoriale en particulier, et dans l'administration en général. Le problème du chômage touche une grande majorité de jeunes kanak vivant en tribu, sans aucune activité salariée. L'accent sera également mis sur le soutien aux projets et à la construction personnelle faisant de cette structure un lieu où chaque citoyen pourra se former tout au long de sa vie et faire l'apprentissage de ses responsabilités et de ses droits.

Les fonctions de distraction et de plaisir seront également primordiales, les activités étant répétitives en tribus (la chasse, la pêche et les travaux des champs) et les loisirs rares (le football et les jeux de société le dimanche).

Selon les compétences du responsable, un programme d'animations sera développé (lecture de contes, initiation à la recherche sur Internet, aide à la rédaction de lettres de motivation, etc.).

Du fait de l'importance des solidarités familiales et locales, la MILI en tant que lieu jouera un rôle central dans la tribu. Les praticiens ont observé et les sociologues ont confirmé que la mise à disposition d'un lieu, public, gratuit, ouvert à tous, offrant des occasion de travail, de détente, de rencontre, entraînait des effets induits inattendus. Il n'est pas rare que le tiers des entrants dans une bibliothèque « classique » n'empruntent pas de documents. S'appuyant sur cette sociabilité, certains élus, aménageurs, ou sociologues assignent même à la bibliothèque le rôle de « maison commune ». La MILI doit être complètement ouverte sur l'extérieur, l'enjeu étant ici de dédramatiser le rapport au livre et au

savoir pour des populations ne parlant pas toujours la langue française en leur proposant une offre documentaire adaptée. Dans certaines tribus enclavées de la chaîne centrale, 30 % des habitants ne maîtrisent pas la langue française. Selon l'Inventaire tribal de 1989, sur les 105 habitants de 14 ans et plus de Bas-Coulna, seules 65 personnes maîtrisaient le français, 59 le lisaient et 56 l'écrivaient. Sa convivialité fera du lieu un espace d'échanges et de sociabilité. L'attractivité de la structure comme lieu dépassera donc celle de ses collections. Par une certaine souplesse de fonctionnement l'objectif de la MILI visera à offrir à la population un lieu qu'elle s'approprierait pour lire, travailler, consulter la presse, se distraire, débattre, s'exprimer, etc. Seule institution culturelle, la MILI sera au carrefour de toutes les actions culturelles. Au-delà du prêt de livres, elle proposera des animations, expositions (prêtées par la bibliothèque Bernheim), débats ou conférences. Au-delà du rôle d'entretien du tissu social, elle pourra remplir la fonction de transmission du patrimoine collectif rejoignant alors les enjeux des IKC du Queensland, en particulier par les expositions et les débats. Il ne faut pas oublier que la société kanak, certes en plein changement, reste pourtant solidement ancrée à sa culture.

Un autre aspect de la MILI concerne son action sur le développement économique local. En effet, la rémunération de son / sa responsable aura pour conséquence de faire entrer un peu d'argent dans la tribu. Plus de 40 % des ménages mélanésiens vivant en tribu ont un revenu monétaire inférieur à 300 000 F CFP par an soit 200 € par mois[88]. Elle sera alors un outil de développement économique par la rémunération du responsable.

La MILI devient acteur de tous les niveaux de la vie collective : soutien de l'enseignement, atout d'insertion sociale, vecteur de formation permanente, pilier d'un développement culturel. Les rôles ainsi évoqués s'articulent aussi bien sur l'attractivité des collections de la MILI, (information, formation et loisir) que sur le lieu lui-même, « le lieu des liens » selon Robert Damien. Les finalités d'une petite structure sont donc les mêmes que celles de toutes les bibliothèques

[88] Concernant les revenus des Kanak des tribus et ceux des Européens de Nouméa, le rapport est de 1 à 4 par ménage et de 1 à 7,5 pour les revenus par personne. Source : FREYSS Jean. *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Paris : PUF, 1995. p. 252.

publiques mais les contraintes de son public et de ses moyens l'obligent à trouver des solutions originales.

3. Une gestion bibliothéconomique de base

Si les MILI ne sont pas des bibliothèques faute d'un budget minimum de fonctionnement, les principes de gestion sont identiques.

3.1 Les principes de fonctionnement d'une MILI

La MILI, élément d'un réseau, ne doit pas viser à remplir toutes les fonctions d'une bibliothèque. Elle s'organise autour de trois principes de fonctionnement :

- ses ressources documentaires locales sont pensées pour répondre aux demandes immédiates de ses lecteurs. Toute demande plus complexe fera appel aux ressources des trois bibliothèques territoriales (Bernheim, Poindimié, future médiathèque de Koné).
- les animateurs sont responsables des collections dont ils disposent et des lecteurs qu'ils desservent : ce sont eux qui prennent en charge les animations, établissent les relations avec l'école, les associations, les points information jeunesse, les MIJ de leur tribu ou de leur commune.
- le circuit du livre (acquisition, catalogage, équipement) est de la responsabilité des bibliothèques territoriales pour les fonds de référence et de base. Le responsable de la MILI ne procèdera qu'à l'exemplarisation des documents. Néanmoins, il serait souhaitable que le / la responsable soit capable de gérer de nouvelles acquisitions d'où la nécessité d'un personnel formé. Une réflexion devra être menée par la bibliothèque Bernheim sur des sessions de formation adaptées aux besoins et prenant en compte la faible mobilité des personnes.

Elle ne peut donc fonctionner qu'en symbiose avec un réseau structuré de bibliothèques. Des personnes-ressources MILI seront désignées parmi le personnel territorial de Bernheim et des deux médiathèques territoriales afin de gérer ce réseau. Un règlement intérieur simple sera rédigé pour l'ensemble des MILI

concernant notamment les conditions de communication des ouvrages. Afin de créer du lien entre tous les responsables, un bulletin de périodicité régulière coordonné par le secteur Décentralisation de la bibliothèque Bernheim fera le point sur l'actualité de ces lieux auquel s'ajoutera une réunion réseau annuelle et des regroupements intermédiaires par province.

3.2 Des collections adaptées à un public restreint

Comme dans une bibliothèque normative, il s'agira de proposer des collections adaptées et renouvelées pour un public captif. Le projet prévoit un fonds documentaire identique dans chaque MILI. Une proposition de fonds de référence et d'un fonds de base est jointe en annexe 15. Le fonds de référence, accessible au plus large public, se compose d'environ 35 titres destinés à une consultation sur place et disposés sur un rayonnage séparé à proximité d'une table de lecture. La présence d'encyclopédies généralistes, d'atlas et de divers dictionnaires s'impose. La cote de ces ouvrages, consultable sur place, est généralement surmontée d'un « U »signifiant « usuel » (ouvrage d'usage courant destiné à rester dans la MILI). Malgré la forte familiarité des habitants des tribus entre eux, le / la responsable devra veiller à maintenir les ouvrages de référence en permanence dans le lieu.

Le fonds de base, quant à lui, propose entre 120 et 150 titres sans distinction entre les niveaux adultes et enfants. Fortement accès sur les ouvrages d'intérêt local demandés par la population, il n'en reflète pas moins un pluralisme dans les titres. Prenant en compte le niveau scolaire des populations (les bacheliers restent encore très rares dans certaines tribus enclavées), les documents proposés sont didactiques, pédagogiques et souvent richement illustrés. En libre accès, ils adopteront une classification Dewey très simplifiée par l'utilisation d'une cote unique (ex. 200 pour la religion).

Si le projet prévoit un fonds documentaire identique dans chaque MILI, il faudra néanmoins y inclure des ouvrages dans la langue kanak de l'aire linguistique. Rappelons que les langues vernaculaires sont maintenant enseignées

officiellement dans les écoles et que tous les habitants des tribus ne maîtrisent pas le français. Parmi les rares éditeurs à proposer des ouvrages en langue kanak, on peut citer l'ADCK, le centre de documentation pédagogique et Grain de Sable. Une bibliographie est proposée en annexe 16.

La MILI se limitera pour ses collections matérielles aux livres et revues, ces dernières étant très lues en tribu. Leur choix se révèlera néanmoins difficile du fait de la diversité de l'offre mais surtout du coût des abonnements en Nouvelle-Calédonie. Un budget primitif de 400 000 F CFP soit 3 350 € peut-être proposé pour les ouvrages du fonds d'origine.

A ces collections, s'ajouteront les dessertes en véhicules légers des bibliothèques territoriales qui participent à l'offre globale de la MILI. Constitué par le responsable avec l'aide d'un bibliothécaire du réseau, le nombre de livres déposés sera variable. Il semble préférable d'effectuer de petits dépôts (environ 50 livres) et de les renouveler fréquemment. Les documents déposés seront intercalés parmi le fonds de base. Les étiquettes de cote différentes seront le signe distinctif afin de pouvoir les rassembler au moment où se fera le renouvellement du dépôt.
Ainsi, se seront pas moins de 200 livres qui seront proposés en permanence aux populations de tribus composées de 50 à 200 individus, soit entre 1 et 4 ouvrages par habitant. Les stocks devront être augmentés pour les tribus plus nombreuses ou celles susceptibles de drainer des populations de tribus voisines.

Si l'on conserve les termes de Bertrand Calenge[89], la demande dans les points lecture reste essentiellement butineuse, le lecteur se laisse guider par la pratique du furetage et de la découverte fortuite. Or, cette forme de demande réclame un renouvellement, et un fonds qui ne s'accroît pas suffisamment sera progressivement délaissé après quelques semaines de curiosité initiale ce qui est le cas pour de nombreux points lecture. L'évolution souhaitable avec les MILI serait d'atteindre des demandes déterminées et spéculatives grâce à l'accès au catalogue en ligne du réseau Rédocal. Les demandes des lecteurs s'orienteraient alors vers un document unique, plus ou moins identifié ou correspondraient à un projet et à un besoin personnel. Cette nouvelle approche met en œuvre la compétence du

responsable qui doit savoir discuter, être capable de traduire une demande et de la reformuler en « langage documentaire », de chercher dans un catalogue ou orienter l'usager vers des sources multimédia.

Sachant que l'offre crée la demande, il y a fort à parier que les MILI deviendront très vite un lieu de vie communautaire pour les populations tribales. Si selon Bertrand Calenge, une bibliothèque ne peut espérer se développer dans une trop petite commune de 100 ou 200 habitants en raison de son budget dérisoire[90], les MILI obéissent à une autre logique. Solutions plus légères que la mise en place d'une bibliothèque, elles représentent l'étape ultime de la ramification du réseau de lecture publique de Nouvelle-Calédonie ayant pour tête de réseau la bibliothèque Bernheim.

4. Évolution du projet

4.1. Le projet mis en œuvre par la province Sud

Le projet MILI a très vite enthousiasmé la direction de la culture de la province Sud qui l'a récupéré mais en le dénaturant par rapport à son concept d'origine. Le programme de construction a pris du retard puisqu'il prévoyait la réalisation d'une MILI par an sur la période 2006-2010. La tribu d'Unia dans la commune de Yaté devait voir l'ouverture de la première en août 2006. Or, le terrain qui accueillera la première structure vient juste d'être choisi dans la tribu de Saint-Louis au Mont-Dore.

Les tribus retenues ne sont pas les plus excentrées des axes de communication mais « les plus grosses ou celles disposant des structures les plus aptes à les accueillir » selon le cahier des charges. Le site d'implantation de la première MILI est celle de Saint-Louis, tribu la plus peuplée de l'île (1 018 hab.) insérée dans l'agglomération nouméenne. Une deuxième MILI est prévue dans la tribu Saint-Philippo à Thio sur la côte est, or dans la même commune un projet de

---

[89] CALENGE Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 2006. p. 38-39.
[90] *Ibid*. p. 27.

bibliothèque municipale de 84 m^2 équipée d'une cyberbase est en cours de réflexion dans une ancienne demeure coloniale (ouverture prévue en 2009-2010). Outre l'incohérence d'un double équipement, il est peu probable que la petite commune de Thio soit capable de supporter les charges financières inéluctablement liées au fonctionnement de ces deux structures. Le financement prévu se répartira en effet entre 71 % pour la province Sud et 29 % pour les communes. La province Sud prévoit d'adresser une demande d'aide auprès du CNL.

Le projet architectural, d'un budget maximum de 84 000 € (10 000 000 F CFP), prévoit une surface de 50 m^2 comprenant une terrasse de 8m^2. Il ressemble ainsi davantage à une mini-bibliothèque normative qu'à une MILI puisqu'il inclut trois espaces différenciés, travail, enfants, multimédia structurés par les équipements mobiliers. Des étagères pour livres et CD sont prévues, des albums à BD, et même des fauteuils sur la terrasse. Les collections ne se limiteront pas seulement aux livres et revues mais s'ouvriront à une centaine de CD.

Le personnel sera employé 32 heures par semaine en contrat PPIC (Programme Provincial d'Insertion Citoyenne) ce qui va à l'encontre du personnel stable prôné dans le cahier des charges du projet. Créé en décembre 2004, le PPIC a été mis en place pour permettre aux demandeurs d'emploi justifiant de plus de six mois de résidence dans la province Sud qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle d'accéder à l'emploi. Rémunéré sur la base du SMG (salaire minimum garanti), les contrats sont d'une durée maximale de 12 mois et permettent de bénéficier d'action de formation afin de faciliter l'insertion professionnelle à l'issue de la période d'activité. Le système fondé sur le temporaire et le provisoire dénoncé par Jean-François Carrez-Corral pour les points lecture est donc ici renouvelé.

Le projet de la province Sud semble donc assez éloigné de l'idée de MILI « intégrée » conçue à l'origine pour les petites tribus enclavées.

4.2. Un modèle à exporter ?

Ce modèle pourrait s'exporter sous certaines conditions. Il est particulièrement adapté aux pays ou aux zones où vivent des populations enclavées ou isolées. C'est le cas des DOM-TOM dominés par des écosystèmes contraignants (intensité des pluies, relief marqué, émiettement des terres dû à l'insularité, etc.) tels que Mayotte, la Guyane ou la Réunion. Les contrastes sont très prononcés entre les espaces urbanisés et le reste des territoires. La polarisation du chef-lieu est sans cesse croissante ce qui entraîne un développement économique déséquilibré. Bien que les modes de vie s'occidentalisent, ces territoires sont en quête identitaire notamment linguistique. Des formes culturelles créoles réapparaissent qui pourraient être valorisées au sein de structures équivalentes aux MILI.

Malgré la diversité culturelle et géographique de ces territoires, les problèmes d'aménagement et donc de développement des structures de lecture publique se posent dans les mêmes termes. Ainsi en 2004, dans un mémoire d'étude de l'Enssib, Christophe-Bruno Séné soulignait le problème de desserte des publics isolés de la Réunion sans apporter de réponses satisfaisantes :

« *La desserte [des] publics isolés constitue un problème récurrent pour toutes les municipalités. La question est de savoir si les collectivités sont prêtes à investir dans la construction de points lecture, ce qui suppose la création d'emplois et une augmentation des budgets d'acquisition en vue de garnir les étagères de ces structures. Il pourrait également être envisagé la mise en place d'un service bibliobus qui déposerait ponctuellement les documents dans les endroits les plus retirés. Cette dernière solution est expérimentée par la commune de Sainte-Suzanne avec succès ; cependant, les livres présentés à la population dans ce bibliobus proviennent de la BDP, la BM ne possédant pas suffisamment de documents en propre pour assurer ce service* ».

Les solutions proposées, points lecture et bibliobus, s'avèrent inadaptées du fait de leurs limites (fragilité des points lecture, inaccessibilité par bibliobus). Bien entendu, le modèle des MILI ne peut vivre et s'ancrer dans un territoire que dans le cadre d'un soutien actif d'une infrastructure de réseau (dépôts renouvelés, aides et soutiens techniques, actions de formation et d'animation). Le rôle des BDP est ici

fondamental puisqu'elles agissent comme tête de réseau. Ce sont elles qui approvisionneraient en desservant les MILI selon les moyens les plus appropriés au territoire, véhicules légers, 4x4, bateaux ou même pirogues dans le cas de la Guyane.

Ce modèle ne semble, en outre, possible que dans des territoires au développement économique suffisant pour éviter tout risque de pillage et de revente du matériel et des collections.

Un rapport récent de l'inspection des bibliothèques a étudié le cas de Mayotte où une BDP a été ouverte en 1999 à Mamoudzou, la première commune de l'île. Ce territoire d'outre-mer de 87 000 habitants dont 45 500 à Mamoudzou (au recensement de 2002) présente une société encore traditionnelle avec 60 % d'analphabètes ou d'illettrés. La problématique de l'inégalité de développement est proche de celle de la Nouvelle-Calédonie avec un déséquilibre nord / sud. Les points lecture y sont appelés « bibliothèques-relais ». Le rapport de l'inspection de 2005 révèle des structures peu développées avec des dépôts peu fréquents provenant de la BDP. Néanmoins, ces points lecture s'avèrent indispensables puisqu'ils constituent le seul moyen d'accès à la culture pour des populations isolées. La construction de bibliothèques normatives dans certaines communes a eu pour conséquence la fermeture de bibliothèque-relais dans les endroits les plus éloignés où les populations sont peu mobiles. L'inspection propose donc une démultiplication des bibliothèques de proximité mahoraises et un renforcement des animations et du conseil.

Le développement d'un projet tel que celui des MILI relève avant tout d'un choix politique quel que soit le territoire. Il s'agit en effet pour les responsables de faire des choix de société. Vise-t-on un développement culturel en direction de tous les habitants ou cherche-t-on à privilégier une élite intellectuelle et fortunée ? La lecture est-elle comprise comme une activité de loisirs parmi d'autres ou comme le fondement de la personnalité individuelle et collective donc de l'identité ? Le défi d'amener le livre et la culture au plus proche des populations révèle des enjeux de société majeurs. Le Conseil supérieur des Bibliothèques dans

sa charte élaborée en 1991 affirmait dans l'article 3 que « la bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société ».

Conclusion

Au troisième millénaire, comment les sociétés traditionnelles, telle que la société kanak, peuvent-elles assurer leur survie sociale dans le contexte de la mondialisation ? Jean-Marie Tjibaou disait : « *notre but est d'affirmer les richesses de nos propres modèles et de laisser grand ouvert pour nous, l'éventail des choix culturels permettant aux gens de construire une personnalité* ». Il souhaitait renouer le lien social par la reconnaissance culturelle kanak et l'ouverture vers l'avenir, ce que prône d'ailleurs l'architecture symbolique du centre culturel Tjibaou.

L'ambition du projet MILI est de participer à ce pari culturel en proposant une offre adaptée aux populations. De nombreux Kanak sont conscients de l'importance du livre, de la lecture et des nouveaux moyens de communication pour l'avenir de leur communauté, en particulier pour les jeunes qui représentent près de la moitié de la population mélanésienne. Outil collectif au service de la communauté, la MILI sera un lieu vivant, intégrée à la tribu qui se l'appropriera. A travers elle, la bibliothèque Bernheim jouera son rôle de service public de (grande) proximité en cultivant les trois valeurs essentielles que sont l'égalité d'accès, malgré l'inégalité géographique et socioculturelle, la laïcité et la pérennité. Elle sera un maillon indispensable du réseau de lecture publique calédonien. Echelon ultime, elle revendiquera sa place entière en tant que partenaire. Ce projet fonctionnera comme un laboratoire où s'exprimeront les exigences d'un service personnalisé. Son succès tiendra beaucoup dans la personnalité de son responsable dont la fonction de médiation sera cruciale pour toucher des couches de la population étrangères au monde du livre. Pour la Kanak Marie-Adèle Jorédié, « *Il faut que le livre aille vers les gens, avec ses paroles, sa beauté, ses rêves. C'est le moyen d'attirer les gens vers l'objet livre* ».

Face à des situations particulières, la bibliothèque publique doit faire preuve d'imagination pour trouver des solutions adaptées au terrain en ayant à l'esprit l'idée que l'innovation vient souvent des marges.

Il reste à convaincre les élus, dans un territoire où lecture publique et politique sont intimement liées, de croire et d'investir dans ces structures « hors norme » au nom de la démocratie et de l'égalité des chances.

Bibliographie

1- LA NOUVELLE-CALEDONIE : GENERALITES

ANGLEVIEL Frédéric (dir.). *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. Île de Lumière, 1997. 225 p. (101 mots pour comprendre).

ANGLEVIEL Frédéric, BILIQUEY, Odile. *Atlas de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. du Cagou, 1992, 91 p.

ANGLEVIEL Frédéric. *Brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine (1945-2005)*. Nouméa : Groupe de Recherche en histoire Océanienne Contemporaine, 2006. 313 p.

Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. Paris : éd. ORSTOM, 1981. 53 planches.

BARBANCON Louis-José. *Le pays du non-dit : regards sur la Nouvelle-Calédonie*. La Mothe-Achard : Louis-José Barbançon, 1992. 131 p.

BENSA Alban. *Nouvelle-Calédonie : vers l'émancipation*. Paris : Gallimard, 1998. 176 p. (Découvertes)

BENSA Alban, LEBLIC Isabelle (dir.). *En pays kanak : ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Paris : éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2000. 368 p.

BENSA Alban, WITTERSHEIM Eric. « Le peuple kanak est au milieu de la rivière » : à la recherche d'un destin commun en Nouvelle-Calédonie. *Le Monde diplomatique*, juillet 1998, p. 16-17.

BERNUT-DEPLANQUE Pascale. *L'identité culturelle calédonienne : construction possible ou utopie ?* Nouméa : éd. Île de Lumière, 2002. 214 p.

CHRISTNACHT Alain. *La Nouvelle-Calédonie*. La documentation française, 2004. 174 p. (Notes et études documentaires).

Chroniques du pays kanak. Nouméa : planète mémo, 1999. 4 tomes. 293 p., 285 p.; 356 p., 380 p.

DECKKER, Paul de, FABERON, Jean-Yves (dir.) *L'état pluriculturel et les droits aux différences*. Colloque organisé à Nouméa du 3 au 5 juillet 2002. Bruxelles : Bruylant, 2003, 536 p.

DOUMENGE Jean-Pierre. Nouvelle-Calédonie. *Encyclopaedia Universalis* [en ligne] [consulté le 10/11/2006]. Disponible sur Internet : http://www.universalis-edu.com

Encyclopédie de la Nouvelle-Calédonie, tome 6. Nouméa : NEFO Diffusion, 1991 ?, 156 p.

FABERON Jean-Yves, GARDE François (dir.). *Les institutions de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Île de Lumière, 2002, 240 p. (101 mots pour comprendre)

FREYSS Jean. *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Paris : PUF / IEDES, 1995. 452 p.

GAY Jean-Christophe. *L'outre-mer français : un espace singulier*. Paris : Belin, 2003. 222 p.

ISEE : Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie [en ligne] [consulté le 05/10/2006]. Disponible sur Internet : http://www.isee.nc

LEBLIC Isabelle. *Les Kanak face au développement. La voie étroite*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble / Agence de développement de la culture kanak, 1993. 412 p.

LEBLIC Isabelle. Présentation : Nouvelle-Calédonie, 150 ans après la prise de possession. *Journal de la Société des Océanistes*, 2003-2, 117, p. 135-145.

MATHIEU Jean-Luc. *La Nouvelle-Calédonie*. Paris : PUF, 1995. 128 p. (Que sais-je?)

MOKADDEM Hamid. *Conjoncture politique de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Expressions, 2005. 79 p.

MONNERIE Denis. Nouvelle-Calédonie : la terre et les hommes, la culture et la politique : consensus et confrontations. *Ethnologie française*, 2002, XXXII, 4, p. 613-627

Nouvelle-Calédonie : rapport annuel 2005. Paris : Institut d'émission d'outre-mer, 2006. 256 p.

PITOISET Anne. *Nouvelle-Calédonie : horizons pacifiques*. Paris : éditions Autrement, 1999. 283 p.

Province Nord. Site officiel [en ligne] : http://www.province-nord.nc

Province Sud. Site officiel [en ligne] : http://www.province-sud.nc

2- LE CONTEXTE TRIBAL

ARREGHINI Louis, WANIEZ Philippe. *L'équipement collectif des tribus Kanak d'après l'inventaire tribal de 1989* [en ligne]. Nouméa : ORSTOM [consulté le 05/10/2006]. Disponible sur Internet : www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M391/**KANAK**.pdf

BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus : Province Iles Loyauté*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998. 128 p. (Notes et Document n°79)

BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus : Province Sud*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998. 97 p. (Notes et Document n°78)

BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus : Province Nord*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998. 277 p. (Notes et Document n°80)

BENSA Alban. *Chroniques kanak : l'ethnologie en marche*. Paris : Peuples autochtones et développement, 1995. 349 p.

BENSA Alban, RIVIERRE Jean-Claude. *Les chemins de l'alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*. Paris : SELAF, 1982.

BOULAY Roger. *La maison kanak*. Marseille : Parenthèses / Agence pour le développement de la culture kanak / ORSTOM, 1990. 165 p.

DOUMENGE Jean-Pierre. *Du terroir … à la ville : les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Bordeaux : centre d'études de géographie tropicale, 1982. 488 p.

GAUTHIER Jacques. *Les écoles populaires kanak : une révolution pédagogique ?* Paris : l'Harmattan, 1996. 301 p.

GOODY Jack. *Entre l'oralité et l'écriture*. Paris : PUF, 1994. 323 p.

GRAILLE Caroline. Coutume et changement social en Nouvelle-Calédonie. *Journal de la Société des Océanistes*, 109, 1999-2, p. 97-119.

LAROCHE Marie-Charlotte. La vie dans les tribus calédoniennes en 1954 : notes pour une ethnologie de l'acculturation. *Journal de la Société des Océanistes*, 1954, n°10, p. 77-90.

Le collectage de la mémoire orale kanak : expériences et enjeux. *Mwà Véé – revue culturelle kanak*, oct.-déc. 2005, n°50, p. 4-15.

MOKADDEM Hamid. *Ce Souffle venu des Ancêtres … l'œuvre politique de Jean-Marie Tjibaou (1636-1989).* Nouméa : Expressions, 2005. 411 p.

MOKADDEM Hamid. *L'échec scolaire calédonien. Essai sur la répétition du même dans l'autre : la reproduction sociale de l'échec scolaire est-elle une fatalité ?* Paris : L'Harmattan, 1999. 165 p.

ROUSSEL Georgia. Le geste coutumier est dans la nature. *Palabre coutumier*, sept.-nov. 2004, n°10, p. 57-58.

STREETER Joseph. *La place de l'enfant dans la société kanak*. Nouméa : Agence de Développement de la Culture Kanak, 199 ?. 36 p.

3- LES ASPECTS BIBLIOTHECONOMIQUES

BAZIN Patrick. Plus proches des lointains, *BBF*, 2004, n°2, p. 8-14 [en ligne] [consulté le 17/10/2006]. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

BETHERY Annie (dir.). *Développer un fonds de référence en bibliothèques : imprimés, cédéroms, sites Internet*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie. 2001. 571 p. (Bibliothèques).

CALENGE Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie. 2006. 272 p. (Bibliothèques).

CARREZ-CORRAL Jean-François. Lecture publique : une politique ambitieuse pour la décentralisation. *Pôles Nord. Journal de l'association Maurice Leenhardt*, 1997, n°20, p. 25-27.

CARREZ-CORRAL Jean-François. Le réseau documentaire calédonien. *BBF*, 2000, n°2, p. 9-14 [en ligne] [consulté le 20/05/2006]. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

CARREZ-CORRAL Jean-François. *Schéma de développement de la lecture publique en Province Nord*, rapport établi en juin 2002. 22 p.

Centre national du livre. Aide aux bibliothèques [en ligne]. Paris : CNL [consulté le 20/12/2006]. Disponible sur Internet : http://www.centrenationaldulivre.fr/aides/aide/13.htm#developpement

GAUTIER-GENTES Jean-Luc. Figures de la polyvalence : regroupement des services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale, *BBF*, 2004, n°2, p. 8-14 [en ligne] [consulté le 17/10/2006]. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

HECQUARD Françoise. Qu'est-ce que la proximité pour une bibliothèque départementale ? L'exemple de la Bibliothèque départementale des Yvelines, *BBF*, 2004, n°2, p. 35-42 [en ligne] [consulté le 17/10/2006]. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

JULLIEN, Odile. *Le réseau documentaire calédonien*. Mémoire d'étude, DCB, ENSSIB, 2000. 84 p.

La médiathèque du Nord vous souhaite la bienvenue. *Tour de côte*, avr. 2004, n°145, p. 6-12

Lire, c'est bon pour les bébés kanak. *Contact – lettre de liaison de la bibliothèque bernheim*, août 2000, n°9, p. 1-4.

Lire un pays … la Nouvelle-Calédonie : catalogue des éditeurs et diffuseurs de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa : Association des Editeurs et Diffuseurs de la Nouvelle-Calédonie, 2005. 174 p.

MALCLES, Fabien. L*a Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie*. Rapport de stage, DCB, ENSSIB, 2005. 41 p. + XXXV p.

MALCLES, Fabien. *Offre documentaire et insularité : réflexion autour des collections de droit et des publics de la Bibliothèque Universitaire de la Nouvelle-Calédonie*. Mémoire d'étude, DCB, ENSSIB, 2006. T. 1, 87 p.

Menaces sur les « Points-Lecture ». *Pôles Nord. Journal de l'association Maurice Leenhardt*, juin 1994, n°12, p. 12.

PARIS Jean-Michel. De la proximité subie à la proximité choisie : le réseau de la BDP de l'Hérault, un essai de structuration, *BBF*, 2004, n°2, p. 44-49 [en ligne] [consulté le 17/10/2006]. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

Pouébo : une bibliothèque au village, des points-lecture en tribus. *Contact – lettre de liaison de la bibliothèque bernheim*, juin 1999, n°6, p. 1-3

Pwêedi Wiimîâ : capitale de la lecture. *Tour de côte*, mars 2005, n°155, p. 4-10

ROUYER-GAYETTE François. Les « Ruches », *BBF*, 2004, n°2, p. 24-29 [en ligne] [consulté le 28/05/2006]. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

SENE, Christophe. *Des missions et des collections d'une bibliothèque de lecture publique dans un environnement contraignant : l'exemple de la BDP de La Réunion*. Mémoire d'étude, DCB, ENSSIB, 2004. 130 p.

Une « case du livre » à Netchaot. *Tour de côte*, déc. 1997, n°79, p. 5

Une médiathèque dans un container. *Le pays*, nov. 2005, n°2, p. 5

VAN DAM Jean-Claude. Les relais-livres en campagne : milieu rural, lecture publique et aménagement culturel du territoire, *BBF*, 1996, n° 4, p. 23-27 [en ligne] [consulté le 24/10/2006]. Disponible sur Internet : http://bbf.enssib.fr

Table des annexes

Annexe 1 : Activités réalisées en stage

Les activités de ces douze semaines de stage à la bibliothèque Bernheim ont porté sur deux grands axes :

- une appropriation de l'environnement général afin de traiter le sujet du mémoire d'étude
- la participation à la vie de la bibliothèque dans et hors les murs.

1- La mission principale : appropriation du territoire et définition du sujet d'étude

Enjeux : prendre en compte et évaluer la complexité de la situation afin de problématiser le sujet du mémoire d'étude sur la lecture en tribu.

Les activités en rapport avec le sujet du mémoire se sont concentrées sur :

- un travail bibliographique visant à comprendre les enjeux fondamentaux de la société calédonienne
- de nombreux déplacements sur le territoire afin de dresser un état des lieux de la lecture publique dans sa globalité : visites de centres culturels et de bibliothèques municipales (Poindimié, Koné, Yaté, Païta, Mont-Dore, Dumbéa, Hienghène, Houaïlou, Bourail, La Foa, Bouloupari), rencontres avec les bibliothécaires et des acteurs de la lecture publique, suivi d'une desserte en bibliobus, visites de points lecture en tribus
- La participation à des réunions concernant le projet MILI mis en place par la province Sud.

2- Les autres activités : la participation à la vie de la bibliothèque

Parallèlement au sujet d'étude, ce stage a été l'occasion d'être associé ou d'observer les différentes activités de la bibliothèque

Mes activités de stage se répartissent en 5 rubriques :

1- service public

- participation au service public des secteurs adultes, jeunesse, discothèque et périodiques (rangement, prêt/retour)
- observation du fonctionnement du service inscriptions / caisse

2- gestion des collections

- suivi du travail interne des secteurs adultes, jeunesse, discothèque, périodiques et décentralisation. Présentation par chaque responsable de secteur des budgets, des acquisitions, et de la répartition des tâches entre les personnels
- suivi du circuit du Dépôt légal imprimeur
- réalisation de l'inventaire des thèses du fonds patrimonial en vue d'un désherbage ou de leur catalogage
- rencontre avec le libraire M. Faessel de la Librairie Montaigne au sujet des marchés publics

3- animations

- participation aux animations du département Jeunesse (bébés lecteurs en langue vernaculaire, accueil de classes, …)
- participation à l'organisation de la manifestation nationale « Lire en fête » sur le thème « Gastronomie et cultures culinaires de Nouvelle-Calédonie » du 12 au 21 octobre 2006 : rencontre avec les intervenants (chefs cuisiniers) et organisation matérielle
- réalisation de l'affiche du Mois du film documentaire
- participation à la mise en place de l'exposition de l'artiste plasticien René Boutin
- rencontre avec Béatrice Hammer, lauréate du prix de littérature de jeunesse « Livre, mon ami »
- rencontre avec du conteur breton Patrick Ewen en tournée en Nouvelle-Calédonie

4- réunions

- participation aux différentes réunions de direction, du personnel et au Conseil d'Administration
- participation à la réunion pour mise en place d'une nouvelle bibliothèque municipale à Thio (réflexion sur l'organisation des espaces, délais, recrutement, formation…)
- participation à un entretien de recrutement pour une bibliothèque municipale

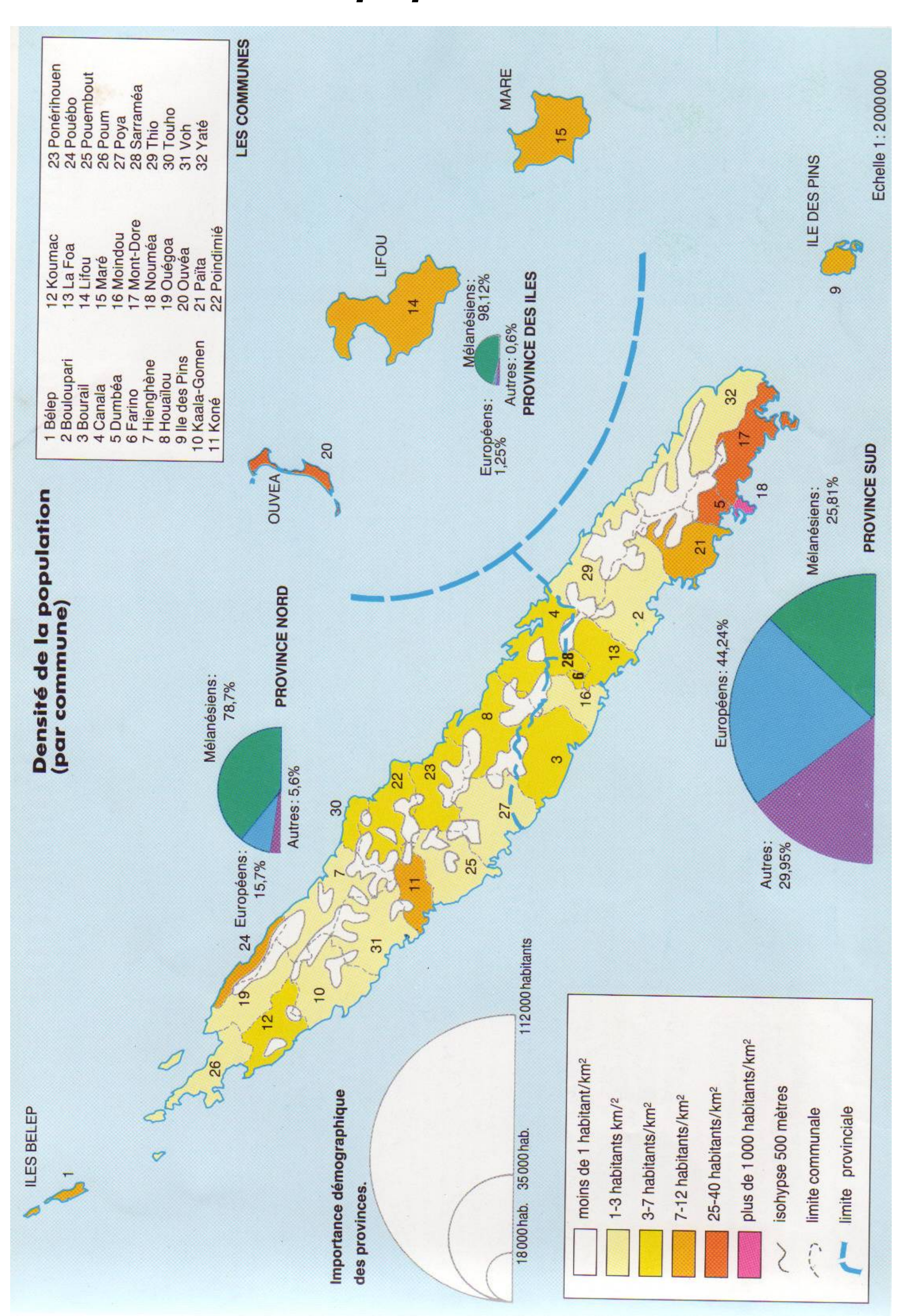
5- communication / formation

- participation à l'organisation de la première journée professionnelle de l'Association des Professionnels de l'information (documentalistes, bibliothécaires, archivistes) du samedi 18 novembre 2006 au centre culturel Jean-Marie Tjibaou sur le thème de la « démocratisation de l'accès à l'information ? » : programme et choix des intervenants, organisation matérielle, budget et communication. Je me propose d'intervenir pour clôturer la journée sur « l'application de la RFId dans les bibliothèques » suite au projet ENSSIB sur le thème de « la RFId dans le cadre du dépôt légal à la BnF ».

Mes activités de stage ont été diversifiées et m'ont permis de mieux comprendre et mieux appréhender le fonctionnement d'un établissement dans sa globalité. Le temps passé en service public a été très formateur en matière de connaissance des usagers et du fonds documentaire. Participer au prêt / retour m'a permis d'échanger avec les agents qui y travaille régulièrement et de voir la manière dont ils perçoivent les usagers.

Les très nombreux échanges informels avec le directeur, Christophe Augias, et les membres du personnel m'ont révélé les questions et les problèmes qui peuvent se poser en matière de gestion des ressources humaines, de budget, de politique documentaire, de développement et de valorisation des collections, d'animation, etc. L'importance de l'environnement et de la dimension politique m'est apparue fondamentale à travers les fonctions territoriales et municipales de l'établissement. J'ai pu ainsi mieux cerner l'ampleur du travail d'un conservateur à la fois dans ses relations avec l'ensemble de l'équipe, dans son travail en interne d'évaluation, d'organisation et de réflexion mais aussi dans ses qualités d'ouverture sur l'extérieur. Les qualités managériales et relationnelles d'un conservateur me sont apparues essentielles.

Annexe 2 : Carte de la densité de population

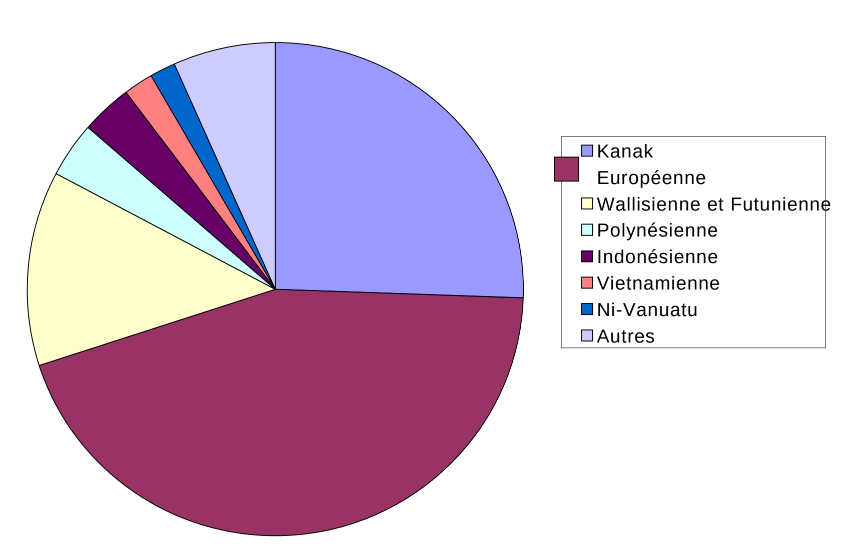


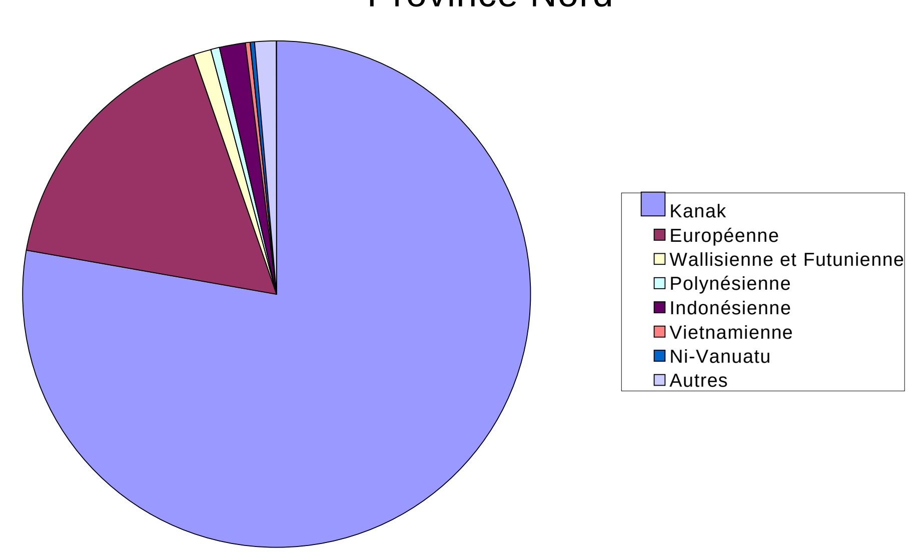
Sources : *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, IRD. p. 43

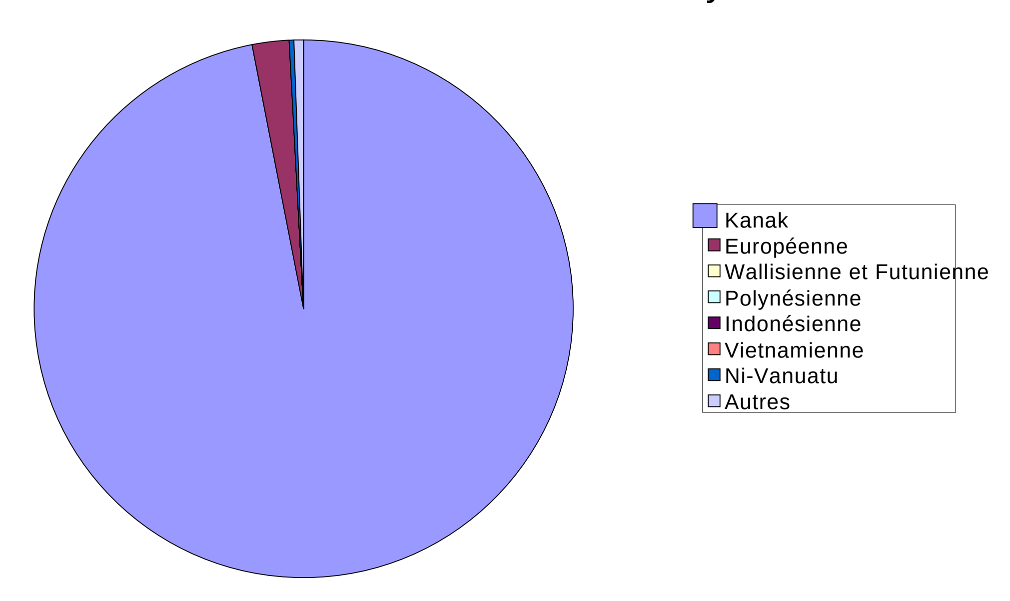
Annexe 3 : Répartition de la population par origine ethnique et par province *(d'après les chiffres du recensement de 1996)*

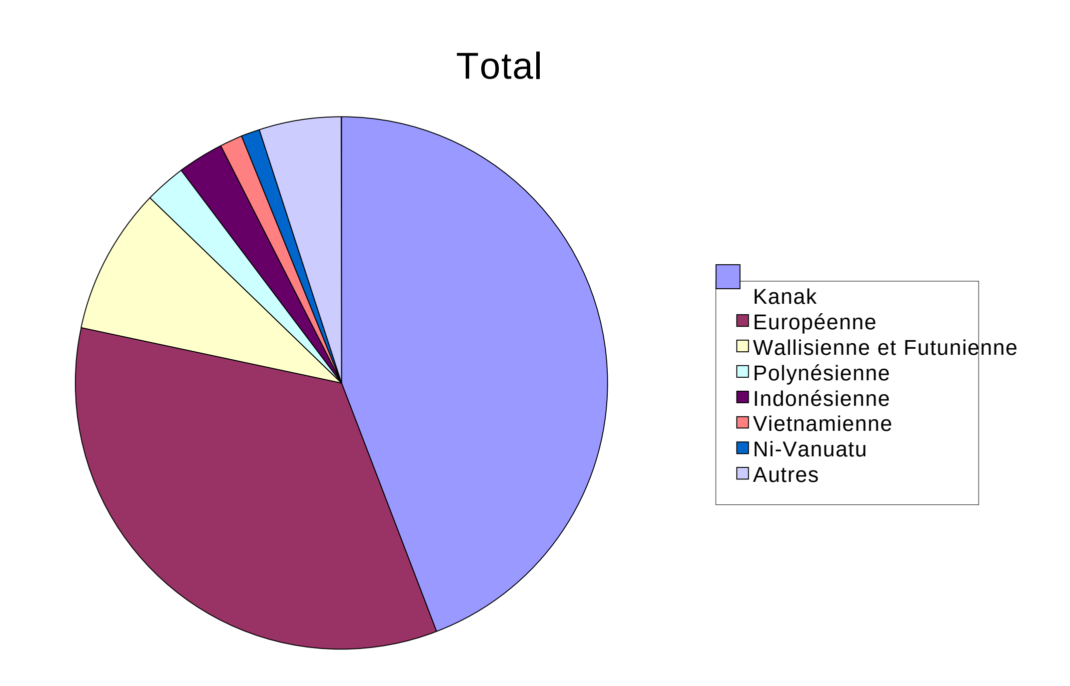
Source : ISEE








Province des îles Loyauté
Kanak
Européenne
Wallisienne et Futunienne
Polynésienne
Indonésienne
Vietnamienne
Ni-Vanuatu
Autres


Total
Kanak
Européenne
Wallisienne et Futunienne
Polynésienne
Indonésienne
Vietnamienne
Ni-Vanuatu
Autres

Annexe 4 : Carte des communes de Nouvelle-Calédonie et du découpage administratif



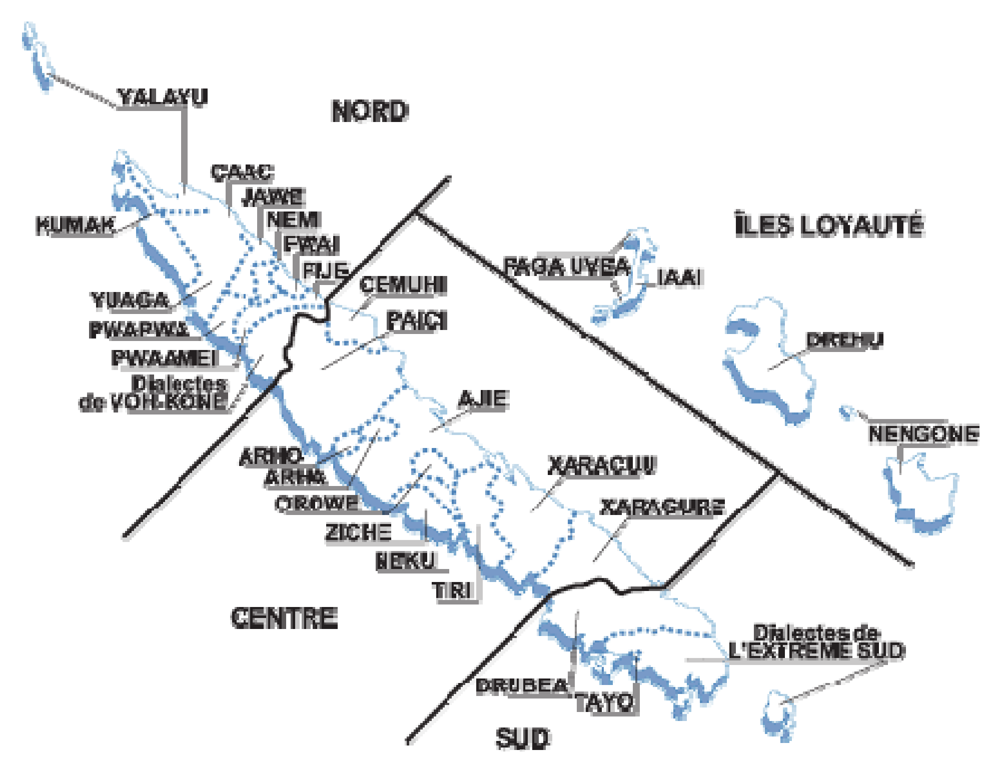
Source : ISEE

Annexe 5 : Répartition par commune de la population résidant en tribu (d'après les chiffres du recensement de 1996)



Source : ISEE

Annexe 6 : Carte des langues vernaculaires par aire linguistique *(d'après les chiffres du recensement de 1996)*



Source : Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK)

* Les limites des différentes langues ne sont qu'indicatives.

Nombre de locuteurs* de 14 ans et plus par langue vernaculaire

Groupe du Nord	
Caac	890
Yalâyu	1 522
Kumak	847
Yûâga	1 992
Jawe	729
Nèmi	768
Pwâpwâ	16
Fwâi	1 131
Pwaamei	219
Pije	161
Dialectes de Voh-Koné	878
Groupe du Centre	
Cèmuhî	2 051
Paicî	5 498
Ajië	4 044
Arhâ	35
Arhö	62
Orowe	587
Néku	221
Tirî	264
Zîchë	4
Xârâcùù	3 784
Xârâgùrè	566
Groupe du Sud	
Drubea	946
Dialectes de l'extrême sud (Numee/Kapone)	1 814
Tayo	609
Groupe des îles Loyauté	
Nengone	6 377
Drehu	11 338
Iaai	1 562
Faga uvea	1 107
Indéterminés	6 170
Sources : ISEE-INSEE, ADCK	Unité : nombre

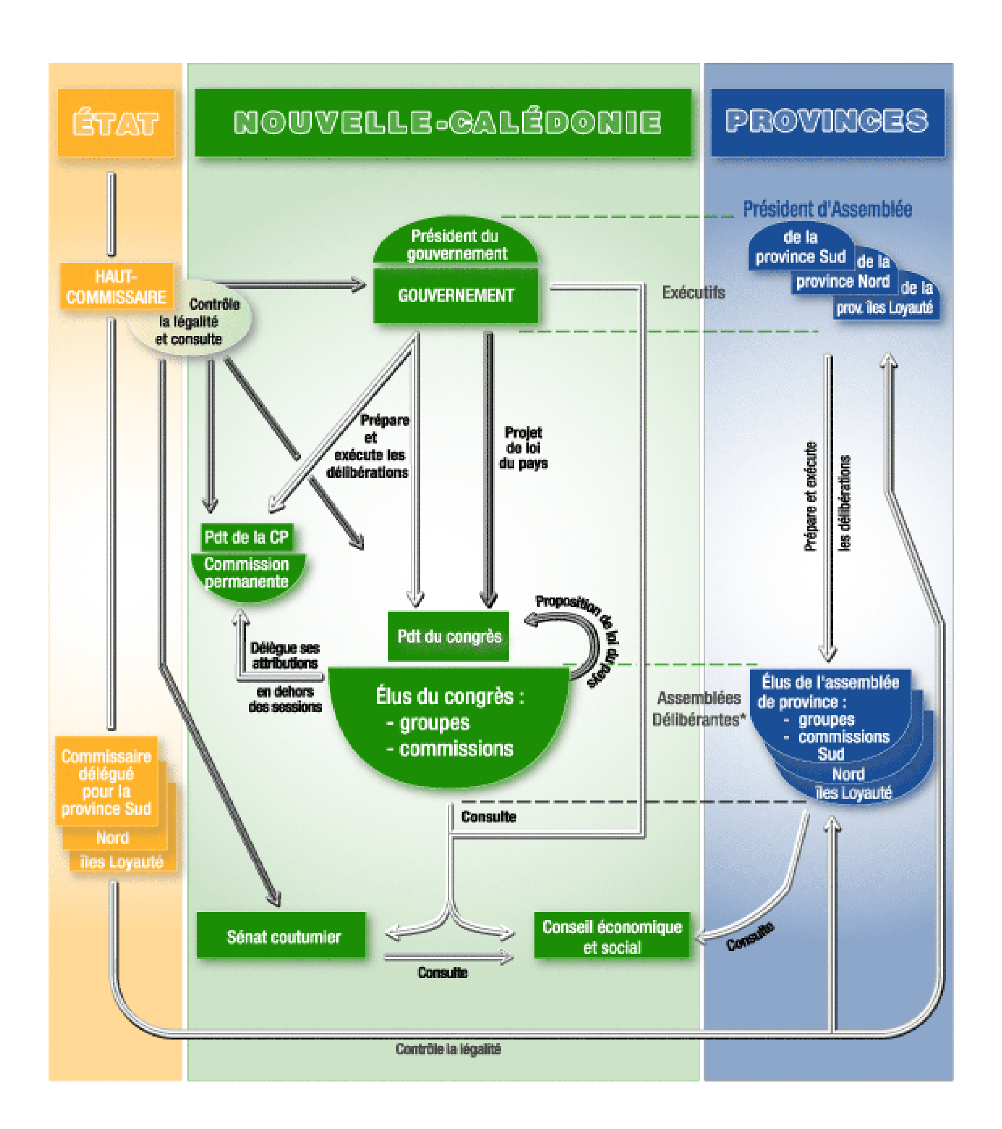
* Un locuteur peut parler deux langues.

Source : ISEE Mise à jour : 13/05/05

Nombre de personnes de 14 ans et plus parlant une langue vernaculaire par province et commune de résidence

Commune	Nbre de personnes
Belep	586
Boulouparis	391
Bourail	988
Canala	1 888
Dumbéa	1 686
Farino	18
Hienghène	1 394
Houaïlou	2 320
Île-des-Pins (L')	992
Kaala Gomen	885
Koné	1 512
Koumac	566
La Foa	492
Lifou	5 970
Maré	4 042
Moindou	200
Mont-Dore (Le)	2 155
Nouméa	11 577
Ouégoa	982
Ouvéa	2 366
Païta	818
Poindimié	2 285
Ponérihouen	1 486
Pouébo	1 394
Pouembout	239
Poum	654
Poya	951
Sarraméa	252
Thio	1 078
Touho	1 201
Voh	858
Yaté	632
Kouaoua	708
Province des îles Loyauté	12 378
Province Nord	19 907
Province Sud	21 281
Nouvelle-Calédonie	53 566
Sources : ISEE-INSEE	Unité : nombre

Annexe 7 : Fonctionnement des institutions de la Nouvelle-Calédonie issues de la loi organique du 19 mars 1999



* Les assemblées de province forment le congrès

Annexe 8 : Carte de situation de la lecture publique



Annexe 9 : Cartes d'implantation des tribus dans les 3 provinces

Source :

BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998.

Carte 9.1 : province Sud

Carte 9.2 : province des îles

Carte 9.3 : province Nord

IMPLANTATION DES TRIBUS DE LA PROVINCE SUD

NORD
ILES LOYAUTÉ
SUD
POYA
BOURAIL
MOINDOU
FARINO
LA FOA
SARRAMEA
BOULOUPARIS
THIO
YATE
PAITA
DUMBEA
NOUMEA
MONT-DORE
ILE DES PINS
Azareu
Ny
Pothé
Bouirou
Table-Unio
Grand Couli
Gouaro
Oua-Oué
Moméa
Petit Couli
Kouma-Pocquereux
Oua-Tom
Ouitchambo
Kouergoa
Sarraméa
Coindé
Oui-Poin
Nassirah-ya
Ouinané-Nétéa
Kouaré
Ouindo
Saint Pierre
Ouroue
Saint Philippo II
Saint Philippo I
Saint Paul
Saint Michel
Port Bouquet
Grand Borendy
Saint Joseph
Saint Jean-Baptiste
Petit Borendy
Bangou
Col de la Pirogue-Saint Laurent
Naniouni
N'de
Unia
Waho
Touaourou
Goro
Conception
Saint Louis
Ouara
Gadji
Wapan
Touete
Kere
Ouatchia
Youati
Comagna
Vao

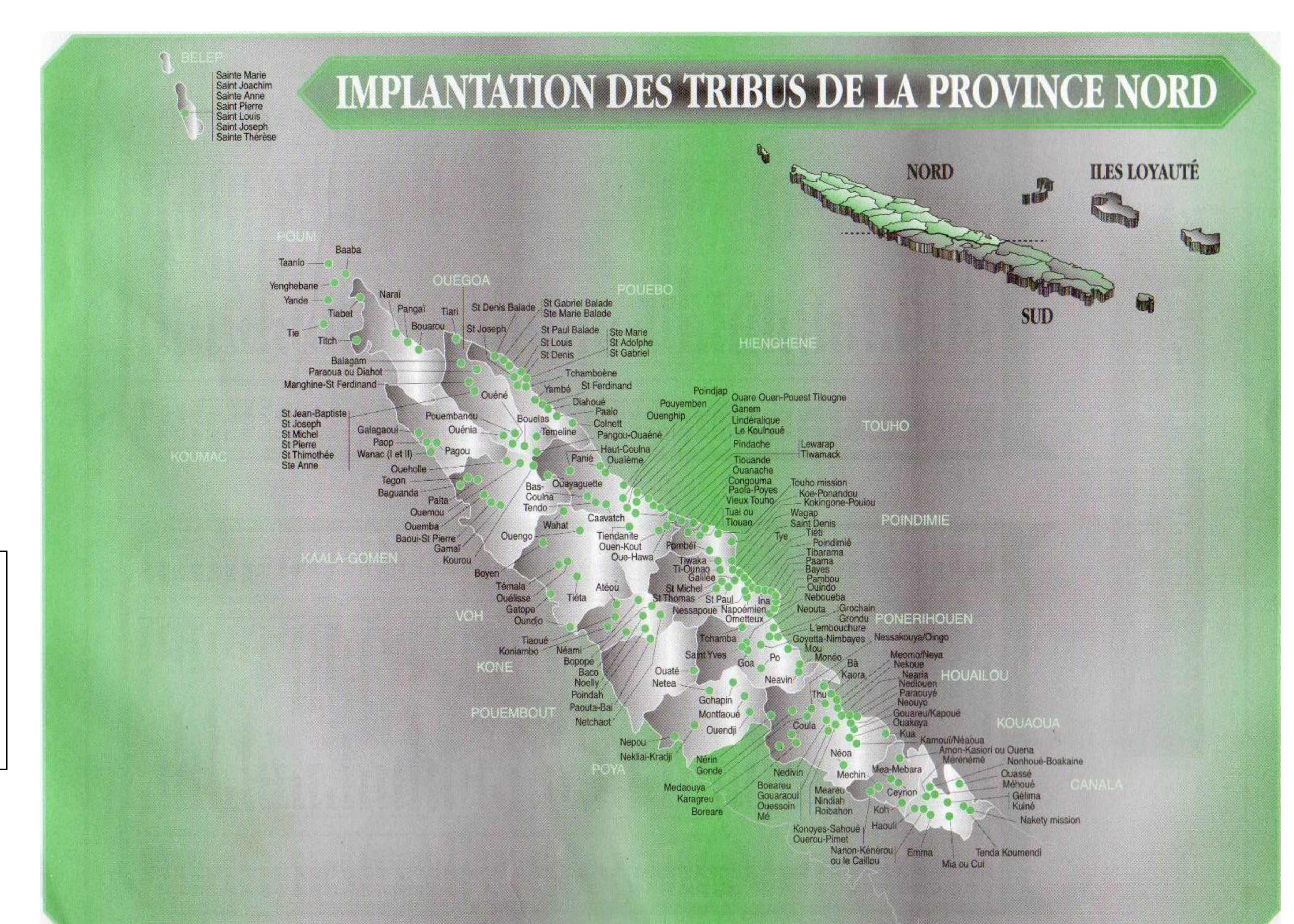
IMPLANTATION DES TRIBUS DE LA PROVINCE ÎLES LOYAUTÉ

NORD
ILES LOYAUTÉ
SUD

OUVEA
Téouta-Ounes
Eot-Saint Joseph
Weneki
Gossanah
Takedji
Ognat-Saint Thomas
Fayaoué
Guei
Nanéméhu
Ouenghé
Ouassadieu
Wadrilla
Banout
Nimaha
Ouloup-Saint Gabriel
Wakat
Ognahut
Lekine
Mouli
Fayawa

LIFOU
Doking
Nanémuhata
Mutchaweng
Natchaom
Tingeting
Kumo
Saint Paul
Nathalo
Siloam
Hunete
Hanawa
Kirinata ou Tiole
Eacho
Nang
Chépénéhé
Luecilla
Hnapalu
(Wé) Qanono Sinoj
Duéulu
Hnasse
Dozip
Hapetra
Hnaeu
Wedumel
Wassagne
Inagod
Traput
Luengoni
Tiga
Hnadro
Joj
Mou
Thuahaick
Kedeigne
Xodé
Hmeleck
Wiwatul ou Hunoj

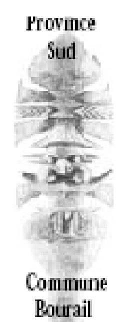
MARE
Kaewatine
Menaku
Thogone
Limite
Tenane
Peyece
Wakuarory
Atha
Rô
Ceni
Hnainèdre
Hnawayetch
Padawa
Rawa
Hnadide
Tuho
Wakone
Netché
La Roche
Mebuet
Tawainedre
Tadine
Cuaden
Cengeite
Patho
Wabao
Medu
Kurine
Eni
Pénélo



Point lecture en fonctionnement

Annexe

Annexe 10 : Exemples de fiche tribu



Aire coutumière
AJIE-ARO

District coutumier
NY

Tribu
BOUIROU

AUTORITÉS COUTUMIÈRES

Grand-Chef	Chef
-	Wy Baptiste
Conseil des Anciens	Président du conseil
Oui	Teyé Jeannot

Langue vernaculaire
Árhâ, Boewi

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Chef-lieu de la commune : Bourail - 18 km

Entre la tribu et le chef-lieu

Transport en commun	Oui
Taxi	Oui

Route	revêtue	praticable
RM6	Oui	Oui

ÉQUIPEMENT DE LA TRIBU

Eau
Réseau de distribution d'eau : Oui
Provenance de l'eau : Source

Électricité
Alimentation en électricité : Oui
Moyen : Réseau public

Poste

Centre postal	Non
Service postal	Poste mobile
Passage	2 fois par semaine

Télécommunication

Réseau téléphonique	Oui
Cabine publique	Publiphone municipal à carte

Social et culturel

Terrain de sport (compétition officielle)	Grand jeu	Petit jeu
	Cricket	-

Maison commune	Oui
Lieu de culte	Temple, Chapelle

Enseignement (école maternelle et primaire)

	École	Classe	Classe la plus élevée
Public	1	1	MAT
Privé	-	-	-

Cantine scolaire	Public
Ramassage scolaire	Oui
École accueillant des enfants d'une autre tribu	Non

Santé
Vacation médicale : Non
Salle des soins : Non

DÉMOGRAPHIE

Personnes résidant dans la tribu

	1989	1996
Appartenant à la tribu	193	308
App. à une autre tribu	46	8
Autre	12	0
Total	251	316

Personnes déclarant appartenir à la tribu mais n'y résidant pas

	1989	1996
Résidant dans la commune	27	63
Rés. autre commune	45	60
Total	72	123

Âge	Hommes		Femmes	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
0- 5 ans	20	6	23	9
6-10	14	5	15	5
11-15	16	7	15	8
16-20	18	5	18	7
21-40	58	15	45	33
41-60	27	5	28	12
61 ans et +	10	2	9	4
Total	163	45	153	78

Âge moyen	Résidents	Non-résidents	Global
	26,4	25,8	26,2

Diplôme le plus élevé	Hommes		Femmes	
(14 ans ou plus)	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
Aucun diplôme	66	11	67	30
Certificat d'études primaires	24	3	13	4
BEPC, brevet élémen., brevet collèges	12	2	10	10
CAP, BEP	14	10	15	12
Baccalauréat général	0	0	0	4
Baccalauréat techno. ou professionnel	2	1	2	1
Diplôme universitaire (Bac + 2)	1	0	0	0
Diplôme universitaire (Bac +3 et plus)	0	1	0	0
Total	119	28	107	61

État matrimonial légal	Hommes		Femmes	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
Célibataire	123	34	105	60
Marié(e), remarié(e)	40	10	39	14
Veuf, veuve	0	1	9	4
Divorcé(e)	0	0	0	0
Total	163	45	153	78

Langue française (14 ans ou plus)	Résidents	Non-résidents
Parler le français	224	89
Lire le français	224	88
Écrire le français	224	88

Ménages résidant

	1989	1996
Nombre	53	70
Taille moyenne	4,7	4,5

Niveau d'étude atteint	Hommes		Femmes	
(14 ans ou plus)	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
Pas de scolarisation	14	1	15	3
Primaire	55	5	39	18
Secondaire, de la 6ème à 3ème	43	12	34	24
Secondaire, après la 3ème	5	9	19	13
Université/grande école	2	1	0	3
Total	119	28	107	61

EMPLOI - ÉCONOMIE

Situation d'activité	Hommes		Femmes	
(14 ans ou plus)	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
Actifs occupés	40	14	40	23
Chômeurs	46	5	25	9
Militaires du contingent	0	0	0	0
Élèves, étudiants	13	6	16	13
Retraités	10	1	1	3
Autres	10	2	25	13
Total	119	28	107	61

Activité économique dominante
Agriculture

EQUIPEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Mode d'éclairage

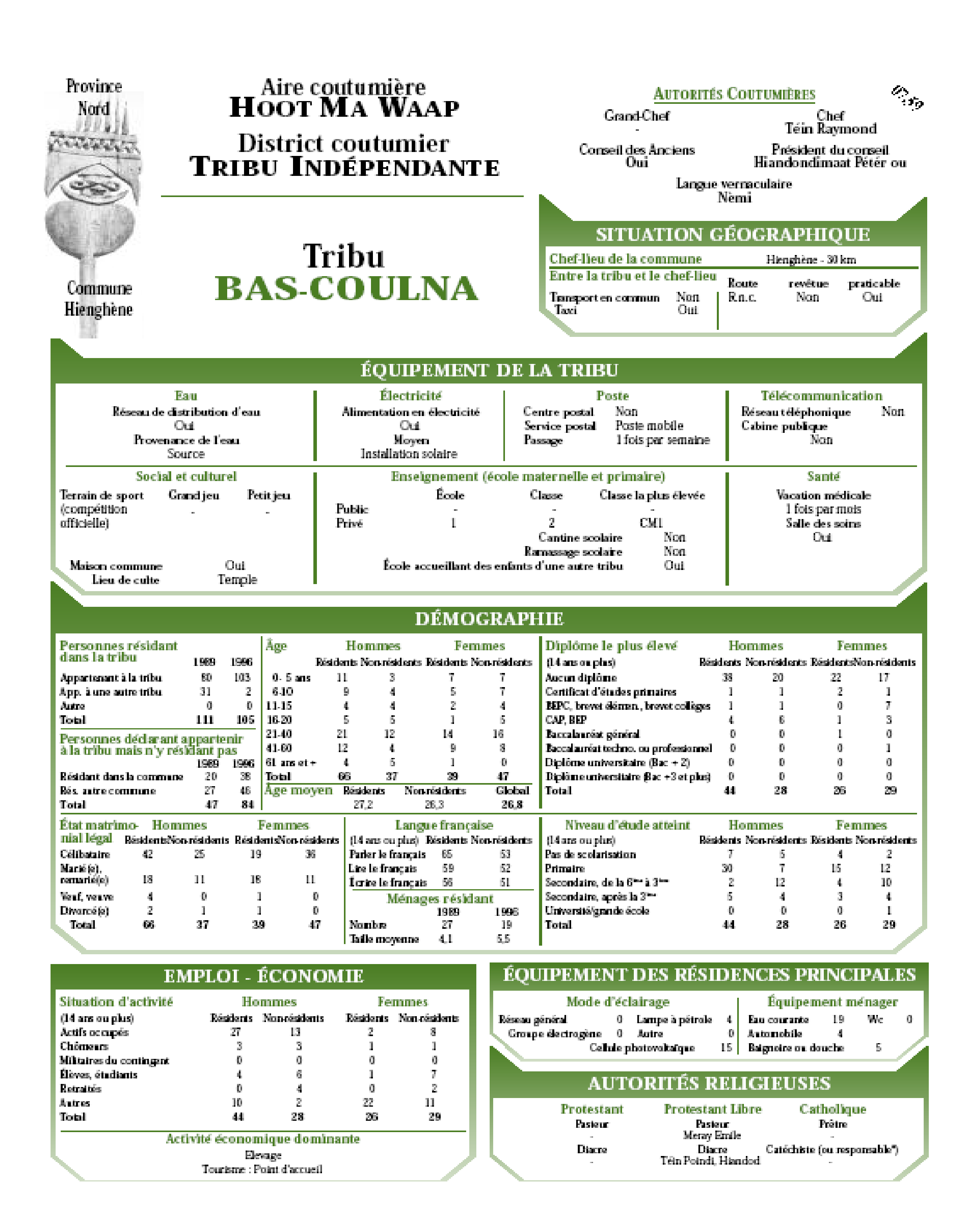
Réseau général	22	Lampe à pétrole	40
Groupe électrogène	5	Autre	3
Cellule photovoltaïque	0		

Équipement ménager

Eau courante	70	Wc	9
Automobile	42		
Baignoire ou douche	47		

AUTORITÉS RELIGIEUSES

Protestant	Protestant Libre	Catholique
Pasteur	Pasteur	Prêtre
-	Téyé Gabriel	Manukula Jean-Bosco
Diacre	Diacre	Catéchiste (ou responsable*)
-	Téyé Jean	Bouirou Sophie *



Province Nord

Commune Hienghène

Aire coutumière
HOOT MA WAAP

District coutumier
TRIBU INDÉPENDANTE

Tribu
BAS-COULNA

AUTORITÉS COUTUMIÈRES

Grand-Chef: -
Chef: Téin Raymond
Conseil des Anciens: Oui
Président du conseil: Hiandondimaat Pétér ou
Langue vernaculaire: Nemi

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Chef-lieu de la commune: Hienghène - 30 km

Entre la tribu et le chef-lieu

Transport en commun	Non	
Taxi	Oui	

Route	revêtue	praticable
R.n.c.	Non	Oui

ÉQUIPEMENT DE LA TRIBU

Eau
Réseau de distribution d'eau: Oui
Provenance de l'eau: Source

Électricité
Alimentation en électricité: Oui
Moyen: Installation solaire

Poste
Centre postal: Non
Service postal: Poste mobile
Passage: 1 fois par semaine

Télécommunication
Réseau téléphonique: Non
Cabine publique: Non

Social et culturel

Terrain de sport (compétition officielle)	Grand jeu	Petit jeu
	-	-

Maison commune: Oui
Lieu de culte: Temple

Enseignement (école maternelle et primaire)

	École	Classe	Classe la plus élevée
Public	-	-	-
Privé	1	2	CM1

Cantine scolaire: Non
Ramassage scolaire: Non
École accueillant des enfants d'une autre tribu: Oui

Santé
Vacation médicale: 1 fois par mois
Salle des soins: Oui

DÉMOGRAPHIE

Personnes résidant dans la tribu

	1989	1996
Appartenant à la tribu	80	103
App. à une autre tribu	31	2
Autre	0	0
Total	111	105

Personnes déclarant appartenir à la tribu mais n'y résidant pas

	1989	1996
Résidant dans la commune	20	38
Rés. autre commune	27	46
Total	47	84

Âge

Âge	Hommes Résidents	Hommes Non-résidents	Femmes Résidents	Femmes Non-résidents
0 - 5 ans	11	3	7	7
6-10	9	4	5	7
11-15	4	4	2	4
16-20	5	5	1	5
21-40	21	12	14	16
41-60	12	4	9	8
61 ans et +	4	5	1	0
Total	66	37	39	47

Âge moyen	Résidents	Non-résidents	Global
	27,2	26,3	26,8

Diplôme le plus élevé

(14 ans ou plus)	Hommes Résidents	Hommes Non-résidents	Femmes Résidents	Femmes Non-résidents
Aucun diplôme	38	20	22	17
Certificat d'études primaires	1	1	2	1
BEPC, brevet élémen., brevet collèges	1	1	0	7
CAP, BEP	4	6	1	3
Baccalauréat général	0	0	1	0
Baccalauréat techno. ou professionnel	0	0	0	1
Diplôme universitaire (Bac + 2)	0	0	0	0
Diplôme universitaire (Bac +3 et plus)	0	0	0	0
Total	44	28	26	29

État matrimonial légal

	Hommes Résidents	Hommes Non-résidents	Femmes Résidents	Femmes Non-résidents
Célibataire	42	25	19	36
Marié(e), remarié(e)	18	11	18	11
Veuf, veuve	4	0	1	0
Divorcé(e)	2	1	1	0
Total	66	37	39	47

Langue française

(14 ans ou plus)	Résidents	Non-résidents
Parler le français	65	53
Lire le français	59	52
Écrire le français	56	51

Ménages résidant

	1989	1996
Nombre	27	19
Taille moyenne	4,1	5,5

Niveau d'étude atteint

(14 ans ou plus)	Hommes Résidents	Hommes Non-résidents	Femmes Résidents	Femmes Non-résidents
Pas de scolarisation	7	5	4	2
Primaire	30	7	15	12
Secondaire, de la 6ème à 3ème	2	12	4	10
Secondaire, après la 3ème	5	4	3	4
Université/grande école	0	0	0	1
Total	44	28	26	29

EMPLOI - ÉCONOMIE

Situation d'activité

(14 ans ou plus)	Hommes Résidents	Hommes Non-résidents	Femmes Résidents	Femmes Non-résidents
Actifs occupés	27	13	2	8
Chômeurs	3	3	1	1
Militaires du contingent	0	0	0	0
Élèves, étudiants	4	6	1	7
Retraités	0	4	0	2
Autres	10	2	22	11
Total	44	28	26	29

Activité économique dominante
Elevage
Tourisme : Point d'accueil

ÉQUIPEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Mode d'éclairage

Réseau général	0	Lampe à pétrole	4
Groupe électrogène	0	Autre	0
Cellule photovoltaïque	15		

Équipement ménager

Eau courante	19	Wc	0
Automobile	4		
Baignoire ou douche	5		

AUTORITÉS RELIGIEUSES

Protestant	Protestant Libre	Catholique
Pasteur	Pasteur	Prêtre
-	Meray Emile	-
Diacre	Diacre	Catéchiste (ou responsable*)
-	Téin Poindi, Hiandod	-

Source : BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998.

Annexe 11 : Point lecture de Ouayaguette



Desserte par 4x4 du point lecture par le Centre culturel de Hienghène



Local du point lecture



Intérieur du point lecture avec rayonnages « intégrés »



Annexe 12 : Point lecture de Bas-Coulna



Local du point lecture



Intérieur du point lecture

Annexe 13 : Point lecture de la tribu de Bouirou



Local du point lecture



Intérieur du point lecture

Annexe 14 : Animation « bébé lecture » en tribus



Marie-Adèle Jorédié et ses « bébés lecture » en langue vernaculaire

Source : http://www.citrouille.net/iblog/B278968955/index.html

Annexe 15 : Proposition pour un fonds de référence et un fonds de base

Fonds de référence :

Encyclopédies / dictionnaires

1. *Encyclopédie Larousse Multimédia 2007 intégrale DVD-ROM*. Paris : Larousse, 2006. / 60 €
2. *Le Petit Larousse illustré en couleurs 2007*. Paris : Larousse, 2006. 1855 p. / 4105 F CFP / 34,50 €
3. *Le Robert collège 6e-3e*. Paris : Le Robert. 2006. 2116 p. / 2559 F CFP / 21,50 €
4. *Larousse junior de poche CE-CM*. Paris : Larousse. 2005. 822 p. / 1428 F CFP / 12 € [2 exemplaires]
5. COUTE Bernard, ROEDERER Charlotte. *Mon premier dictionnaire (4/7 ans)*. Paris : Gallimard jeunesse, 2005, 271 p. / 16,50 €
6. BENOIT-DUSAUSOY Annick, FONTAINE Guy (dir.). *Dictionnaire des auteurs européens*. Paris : Hachette, 1995. 1023 p. / 1778 F CFP / 14,94 €
7. *Bled CP-CE : orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire*. Paris : Hachette, 2001. 144 p. / 1060 F CFP / 8,90 €
8. *Bled 6e : orthographe, grammaire, conjugaison*. Paris : Hachette, 2004. 95 p. / 590 F CFP / 4,95 €
9. FREMY Dominique et Michèle. *Quid 2007*. Paris : Robert Laffont, 2006. 2100 p. / 3618 F CFP / 30,40 €
10. *Records 2006*. Paris : Michel Lafon, 2005. 237 p. / 2975 F CFP / 25 €
11. *Harrap's Compact. Dictionnaire anglais-français / français-anglais*. Londres / Paris : Harrap Books, 2001. 1168 p. / 15,65 €
12. *Le Robert & Collins : junior bilingue. Dictionnaire anglais-français*. Paris : Le Robert. 2002. 1202 p. / 2559 F CFP / 21,50 €
13. *L'état du monde junior : encyclopédie historique et géopolitique*. Paris : la découverte, 2002. 192 p. / 2321 F CFP / 19,50 €
14. *Petit atlas Nathan*. Paris : Nathan, 1994. 45 p. / ?
15. *Atlas d'outre-mer*. Paris : Nathan / Scéren, 2006. 48 p. / 5,50 €

*Fonds local

16. ANGLEVIEL Frédéric, BILIQUEY, Odile. *Atlas de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. du Cagou, 1992, 91 p. / 3750 F CFP / 29,15 €
17. *Chroniques du pays kanak*. Nouméa : planète mémo, 1999-2000. 4 tomes. 293 p., 285 p.; 356 p., 380 p. / 66000 F CFP / 553 €
18. *Encyclopédie de la Nouvelle-Calédonie*, 10 tomes. Nouméa : NEFO Diffusion, 1985 ?-1991 / ?
19. PISIER Georges. *Bibliographie de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, 1983. 350 p. 3500 F CFP / 29,35 €

*Manuels scolaires

20. *Au bord du lagon : méthode de lecture au CP*. CTRDP. Nouméa : CTRDP, 1994 /
21. BLAZY R., RAUCH O. *La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna : géographie, CM*. Nouméa : CTRDP, Paris : Hachette, 1990. ? p. / 11,70 €
22. DOUYERE C., ANGLEVIEL Frédéric, CAPECCHI B. *La Nouvelle-Calédonie : histoire, CM*. Paris : Hachette, 1992. 95 p. / ?
23. *Histoire Nouvelle-Calédonie / France*. Nouméa : Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, 1992. 136 p. 300 F CFP / 2,50 €
24. LEXTREYT, Michel, ANGLEVIEL Frédéric (dir.). *Hommes et espaces d'Océanie : sciences humaines 6e*. Nouméa : CTRDP, 1995. 72 p. / ?
25. LEXTREYT, Michel, BOYER Philippe (dir.). *Hommes et espaces d'Océanie : sciences humaines 5e*. Nouméa : CTRDP, 1995. 72 p. / ?
26. LEXTREYT, Michel, BOYER Philippe, TORRE, Evelyne (dir.). *Hommes et espaces d'Océanie : histoire-géographie BEP*. Nouméa : CDP, 1997. 64 p. / ?
27. CHARLES P.-H., RENEVIER A. Approche du vivant : biologie-géologie CM. Nouméa : CTRDP, 1994. / ?
28. *Maths 3e : 40 fiches révision*. Paris : Belin, 2005. 96 p. (Brevet express) / 5,50 €
29. *Français 3e : 40 fiches révision*. Paris : Belin, 2005. 96 p. (Brevet express) / 5,50 €
30. *Histoire-géographie éducation civique 3e : 40 fiches révision*. Paris : Belin, 2005. 96 p. (Brevet express) / 5,50 €

*Manuels de langue vernaculaire selon les aires linguistiques
Ex. (Qene) Drehu (langue de Lifou) :

31. LEONARD DRILË. Sam. *Dictionnaire Drehu-français*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1995. 238 p. / ?
    LENORMAND Maurice-Henry. *Dictionnaire Lifou-français*. Nouméa : le Rocher à la voile, 1999. 534 p. 3800 F CFP / 31,70 €

*Cartes murales

32. *La Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2004. 7000 F. CFP / 58,66 €
33. *L'Océanie et le Pacifique*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2004. 7000 F. CFP / 58,66 €

Fonds de base

Généralités (000)

34. GOOKIN Dan. *PC pour les nuls*. Paris: First Interactive, 2001. 264 p. / 1178 F CFP / 9,90 €
35. *Internet pour les nuls*. Paris : First Interactive, 2001. 259 p. / 1178 F CFP / 9,90 €
36. POCHART Fabienne. *Zoom sur les télécommunications*. Paris : Hachette Jeunesse, 2000. 48 p. / 5,95 €
37. FERRE Jean-Luc. *Cyber élève : le multimédia à ton service*. Paris : Milan, 2000. 32 p. / 4,50 €
38. MORA André. *Le CV sans peine*. Paris : J'ai lu, 2006. 262 p. / 762 F CFP / 6,40 €
39. LOISEAU Laurent. *L'entretien d'embauche : comment parler de soi*. Paris : J'ai lu, 2005. 251 p. / 691 F CFP / 5,80 €
40. DURAND Jean-Benoît. *Presse : mode d'emploi*. Paris : Flammarion, 2000. 180 p. (Castor poche) / 714 F CFP / 6 €
41. CLAYSSEN Virginie. *Zoom sur les médias*. Paris : Hachette Jeunesse, 2002. 47 p. / 708 F CFP / 5,95 €
42. CLAUSENER-PETIT Magali, PETIT Pascal. *Télé : ouvre l'œil*. Paris : Milan, 2003. 37 p. / 774 F CFP / 6,50 €

Philosophie, psychologie (100)

43. DECHERY Laurent. *Le livre des philosophes*. Paris : Gallimard, 1998. 64 p. /
44. VERGELY Bertrand. *Le dico de la Philosophie*. Paris : Milan, 1998. 287 p. (Les dicos essentiels) / 9 €
45. POUILLOUX David. *Les pourquoi des ados*. Paris : De La Martinière, 2006. 110 p. / 1190 F CFP / 10 €

Religions (200)

46. . *Dieu, Yahweh, Allâh : les grandes questions sur les trois religions*. Paris : Bayard Jeunesse, 2004. 188 p. / 19,90 €
47. JOLY Dominique. *Religions et croyances*. Paris : Hachette éducation, 1998. 96 p. / ?

Sciences sociales (300)

48. ESCUDIE René. *6 milliards d'hommes*. Paris : Nathan, 2001. 61 p. / ?
49. REISS Gilles (coord.) Comment fait-on les bébés ? Education sexuelle pour les enfants. Province Nord : DEFIJ, 2006. 35 p. / Gratuit
50. BORDET Sophie, MOUCHET Nadine. *Des métiers, mon métier*. Paris: Onisep / Nathan, 2005. 332 p. / 2321 F CFP / 19,50 €

51. HOESTLANDT Maud. *La justice à petits pas*. Paris : Actes sud junior, 2004. 62 p. / 1428 F CFP / 12 €
52. MICHAUX Madeleine. *La justice. C'est qui ? C'est quoi ?* Paris : Milan, 2003. 37 p. / 6,50 €

Linguistiques (400)

53. . *Mon dictionnaire d'anglais illustré*. Paris : Millepages, 1996. 126 p. / 10 €

Sciences pures (500)

54. FIRTH Rachel. *Ma première encyclopédie des sciences*. Londres : Usborne Publishing Ltd, 2003. 64 p. / 10,95 €
55. SETFORD Steve. *Sciences*. Paris : Gallimard Jeunesse, 2004. 160 p. / 6 €
56. HEIRICH Dieter, HERGT, Manfred. *Atlas de l'écologie*. Paris : Librairie générale française, 1993. 281 p. / 1360 F CFP / 11, 43 €
57. *Larousse de la nature : encyclopédie du monde vivant*. Paris : Larousse, 2000. 608 p. / 5351 F CFP / 44,97 €

Sciences appliquées et techniques (600)

58. BÄRTELS Andreas. *Guide des plantes tropicales*. Eugen Ulmer, 2001. 384 p. / 2812 F CFP / 23,63 €
59. PESSEY christian. *Manuel pratique du bricolage*. Paris : Hachette, 1999. 800 P / 3592 F CFP / 30,18 €

Beaux arts, sports (700)

60. LIMOUZIN Henri (dir). *Le grand livre de la pêche*. Paris : Larousse, 2006. 286 p. / 12 €
61. *Larousse de la chasse*. Paris : Larousse, 2002. 408 p. / 42 €
62. MASSIN Brigitte (dir.). *La petite encyclopédie de la musique*. Paris : éd. du Regard / RMN / Cité de la musique, 1997. 288 p. / 5261 F CFP / 44,21 €
63. *L'encyclopédie visuelle des sports*. Paris : Minerva, 2000. 384 p. / 3538 F CFP / 29,73 €

Littérature (800)

64. SABBAH Laurent. Ecrivains français d'outre-mer. Paris : ADPF, 1994. 43 p. / 907 F CFP / 7,62 €

Histoire et géographie (900)

Voir fonds local

Fonds local

Sciences sociales (300)

65. BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus : Province Iles Loyauté*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998. 128 p. (Notes et Document N°79) / ?
66. BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus : Province Sud*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998. 97 p. (Notes et Document N°78) / ?
67. BAUDCHON Gérard (dir.). *Panorama des tribus : Province Nord*. Nouméa : Institut territorial de la statistique et des études économiques, 1998. 277 p. (Notes et Document N°80) / ?
68. BENCIVENGO Yann (dir.). *La mine en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. Ile de Lumière, 1997. 268 p. (101 mots pour comprendre) / 2800 F CFP / 23,46 €
69. BENSA Alban, LEBLIC Isabelle (dir.). *En pays kanak : ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Paris : éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2000. 368 p. / 22,11 €
70. CHRISTNACHT Alain. *La Nouvelle-Calédonie*. La documentation française, 2004. 174 p. (Notes et études documentaires) / 19 €
71. FABERON Jean-Yves, GARDE François (dir.). *Les institutions de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Ile de Lumière, 2002, 240 p. (101 mots pour comprendre) / 2800 F CFP / 23,46 €
72. *Guide des plantes du chemin kanak*. Nouméa : ADCK, 1998. 80 p. / 1500 F. CFP / 12 €
73. *Guide Mwakaa : les sentiers de la coutume*. Nouméa : ADCK, 2000. 80 p. / 1950 F CFP / 19 €
74. DEVAUX Marianne. *L'organisation de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1997. 144 p. / 1800 F CFP / 15,08 €
75. KURTOVITCH Ismet. *Aux origines du FLNKS*. Nouméa : éd. Ile de Lumière, 1997. 145 p. / 1900 F CFP / 15,92 €
76. LAGADEC Gaël, PERRET Cécile. *Enjeux économiques pour la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1999. 165 p. / 2000 FCFP / 16,76 €
77. *Nouvelle-Calédonie : rapport annuel 2005*. Paris : Institut d'émission d'outre-mer, 2006. 256 p. / ?
78. TORRE Evelyne. *L'éducation civique en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2001. 241 p. / 2500 F CFP / 20,95 €
79. FARDEAU Sylvie. *Le Jeu du bagne*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2005. Jeu de société pédagogique. / 4500 F CFP / 37,71 €
80. FRARIN LA MICHELLAZ Maryse. *Initiation à l'hygiène alimentaire à l'école*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1999. 44 p. / 800 F CFP / 6,70 €
81. FRARIN LA MICHELLAZ Maryse. *Initiation à l'hygiène à l'école*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1997. 92 p. / 1000 F CFP / 8,38 €

82. KACOCO Sainhyie. *Ifejicatre, traditions orales bilingues drehu-français*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1994. 61 p. /

Linguistiques (400) :
Voir fonds de référence

Sciences pures (500)

83. CHERRIER-TONNELIER Sophie (dir.). *Notre environnement en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2002. 32 p. / 950 F CFP / 7,96 €
84. *Ecologie en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1987. 300 p. / 3500 F CFP / 29,33 € + corrigés 103 p. 600 F CFP / 5,03 €
85. ESTOURNES Jean-Marc. *La météo*. Nouméa : Planète mémo, 2001. 61 p. (découvertes calédoniennes). / 2990 F CFP / 25,12 €
86. ESTOURNES Jean-Marc. *Le lagon*. Nouméa : Planète mémo, 2002. 61p. (découvertes calédoniennes) / 2990 F CFP / 25,12 €
87. KLEIN Florence. *Le cagou : un drôle d'oiseau*. Nouméa : Grain de Sable, 1997. 48 p. 1900 F CFP / 16 €
88. IDOUX Caroline. *Les oiseaux*. Nouméa : Planète mémo, 2006. 61 p. (découvertes calédoniennes) / 2990 F CFP/ 25,12 €
89. LABOUTE Pierre, RICHER de FORGES Bertrand. *Lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. Catherine Ledru, 2004. 520 p. / 85,50 €
90. LABOUTE Pierre, GRANDPERRIN René. *Poissons de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. Catherine Ledru, 2004. 520 p. / 85,50 €
91. LABOUTE Pierre, FEUGA Michel, GRANDPERRIN René. *Le plus beau lagon du monde*. Nouméa : éd. Catherine Ledru, 1999. 273 p. / 45 €
92. *Le sentier du pont Tamanou : la faune au cœur de la chaîne*. Pouembout : centre d'initiation à l'environnement, 2006. 1 livret 35 p. + 22 fiches.
93. MAHUTEAU J.-J. *Mon imagier du lagon*. Nouméa : éd. du Cagou, 2006. 25 p. / ?
94. MARTINI Céline. *Le développement durable en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2006. 355 p. / 2200 F CFP / 18,44 €
95. *Patrimoine marin du lagon calédonien*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1999. 44 + 64 p. / 3900 F CFP / 32,68 €
96. PICARD Michel. *L'archipel néo-calédonien, 300 millions d'années pour assembler les pièces d'un puzzle géologique*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1999. 104 p. / 3200 F CFP / 26,82 €
97. *Splendeurs insoupçonnées de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Footprint Pacifique, 1999. 144 p. / 2400 F CFP / 20 €
98. SUPRIN Bernard. *Stars du Caillou : les arbres*. Nouméa : Grain de Sable, 1994. 60 p. / 500 F CFP / 4 €
99. VALLES Sophie, ESTOURNES Jean-Marc. *Les arbres*. Nouméa : Planète mémo, 2001. 61 p. (découvertes calédoniennes). / 2990 F CFP / 25,12 €
100. LEDRU Catherine. *Faune et flore de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. Catherine Ledru. 20 affiches. 2004. / ?

101. *Nature de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2004. Poster. / 500 F. CFP / 4,1 €

Sciences appliquées et techniques (600)

102. ESTOURNES Jean-Marc. *L'élevage*. Nouméa : Planète mémo, 2001. 61 p. (découvertes calédoniennes). / 2990 F CFP / 25,12 €
103. ESTOURNES Jean-Marc. *L'énergie*. Nouméa : Planète mémo, 2002. 61 p. (découvertes calédoniennes). / 2990 F CFP / 25,12 €
104. ESTOURNES Jean-Marc. *Le nickel*. Nouméa : Planète mémo, 2001. 61 p. (découvertes calédoniennes). / 2990 F CFP / 25,12 €
105. ESTOURNES Jean-Marc. *Les transports*. Nouméa : Planète mémo, 2002. 61 p. (découvertes calédoniennes). 2990 F CFP / 25,12 €
106. GRENARD Max. *Les menus gourmands en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. du Cagou, 2003. 124 p. / 3200 F CFP / 26,70 €
107. JACQUES Claudine. *Spécialités de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. du Cagou, 1997. 64 p. / 2500 F CFP / 20,80 €
108. TARDIEU Danielle. *Fleurs et plantes de nos jardins*. Nouméa : éd. du Cagou, 1999. 96 p. / 2200 F CFP / 18,30 €
109. TARDIEU Danielle. *Fruits de nos jardins*. Nouméa : éd. du Cagou, 2002. 80 p. / 2200 F CFP / 18,30 €
110. TARDIEU Danielle. *Palmiers de nos jardins*. Nouméa : éd. du Cagou, 2000. 88 p. / 2200 F CFP / 18,30 €
111. VARIN Didier, BREVART Julien. *L'igname en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1999. 230 p. / 4500 F CFP / 37,71 €

Beaux arts, sports (700)

112. ALUZE Colette (dir.). *Patrimoine kanak du musée*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1994. 80 p. + 13 fiches / 1200 F CFP / 10,06 €
113. AMMANN Raymond. *Danses et musiques kanak*. Nouméa : ADCK, 1997. 290 p. / 2900 F CFP / 24,30 €
114. BOULAY Roger. *La maison kanak*. Marseille : Parenthèses / Agence pour le développement de la culture kanak / ORSTOM, 1990. 165 p. / 37 €
115. BOULAY Roger. *Les objets racontent … Arts kanak*. Nouméa : éd. Grain de Sable, 2004. 44 p. / 1500 F CFP / 12 €
116. BILIQUEY Odile. *Jouer et apprendre en Calédonie*. Nouméa : éd. du Cagou, 2000. 20 p. / 595 F CFP / 4,95 €
117. ESTOURNES Jean-Marc. *La case*. Nouméa : Planète mémo, 2001. 61 p. (découvertes calédoniennes). / 2990 F CFP / 25,12 €
118. ESTOURNES Jean-Marc. *La pêche*. Nouméa : Planète mémo, 2002. 61 p. (découvertes calédoniennes). / 2990 F CFP / 25,12 €
119. MERLEAU-PONTY, N. *Les secrets de l'art kanak*. Paris : Réunion des Musées nationaux, 1999. 29 p. (Salut l'artiste !) / 8,99 €
120. SQUILLARIO T. *Le sport*. Nouméa : Planète mémo, 2001.61 p. (découvertes calédoniennes) / 2990 F CFP / 25,12 €

Littérature (800)

121. BOGLIOLO François. *Paroles et écritures : anthologie de la littérature néo-calédonienne*. Nouméa : éd. du Cagou, 1994. 264 p. 2900 F CFP / 24,15€
122. *Littérature orale : 60 contes mélanésiens de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, 1986. 259 p. / ?
123. GARNUNG Francis. *Contes et coutumes canaques au XIXe siècle*. Paris : l'Harmattan, 2003. 80 p. / 1190 F CFP / 10 €
124. GOPE Pierre. *Le dernier crépuscule*. Nouméa : Grain de Sable, 2001. 77 p. / 750 F CFP / 6,30 €
125. GOPE Pierre. *Où est le droit ? O koronetit ?* Nouméa : Grain de Sable, 1997. 118 p. / ?
126. GORODE Déwé. *L'épave*. Nouméa : Madrépores, 2005. 171 p. / ?
127. GORODE Déwé. *Utê Mûrûnû, petite fleur de cocotier*. Nouméa : Grain de Sable, 1994. 93 p. / 1900 F CFP/ 15,97 €
128. GORODE Déwé. *L'agenda*. Nouméa : Grain de Sable, 1996. 111 p. / 2100 F CFP / 17,65 €
129. KURTOVITCH Nicolas. *Totem*. Nouméa : Grain de Sable, 1997. 130 p. / 2300 F CFP / 19,33 €
130. KURTOVITCH Nicolas. *Good night Friend*. Nouméa : Grain de Sable, 1997. 130 p. / 2300 F CFP / 19,33 €
131. LEFEVRE Alain. *Calédonie mon amour*. Paris : l'Harmattan, 2005. 59 p. / 1190 F CFP / 10 €
132. OHLEN Frédéric. *Brûlures*. Nouméa : Grain de Sable, 1996. 142 p. / 850 F CFP / 7,15 €
133. OHLEN Frédéric. *Premier sang*. Nouméa : Grain de Sable, 2001. 92 p. / 700F CFP / 5,90 €
134. WAMO Paul. *Le pleurnicheur*. Nouméa : l'herbier de feu, 2005. 57 p. / ?

Livres en langues vernaculaires selon aires linguistiques
Ex. (Qene) Drehu (langue de Lifou) :

135. *On fait le peuple d'ici / Kola xupe la nöje ne la hnedraicelë*. Nouméa : Grain de Sable, 1997. 43 p. / 1900 F CFP / 15,97 € *(*Recueil de poésies des jeunes du pays drehu)

Histoire et géographie

136. ANGLEVIEL Frédéric (dir.). *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : éd. Ile de Lumière, 1997. 225 p. (101 mots pour comprendre) / 2800 F CFP / 23,46 €
137. ANGLEVIEL Frédéric. *Brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Groupe de Recherche en histoire Océanienne Contemporaine, 2006. 313 p. / 2800 F CFP / 23,46 €
138. BENSA Alban. *Nouvelle-Calédonie : vers l'émancipation*. Paris : Gallimard, 1998. 176 p. (Découvertes). / 13,50 €
139. CHEVALIER Luc. *Nouméa de l'an 1854 à l'an 2000*. Nouméa : éd. du Cagou, 1998. 200 p. / 6500 F CFP / 54,15 €

140. *Jean-Marie Tjibaou : Kamo pa Kavaac*. Nouméa : Agence de développement de la culture Kanak, 1998. 79 p. / ?
141. LAUX, Claire (dir.). *Le Pacifique*. Nouméa : Ile de Lumière, 2002, 259 p. (101 mots pour comprendre) / 2800 F CFP / 23,46 €
142. LEGEARD Luc (dir.). *Lifou, Drehu, îles Loyauté*. Nouméa : Ile de Lumière, 2000, 266 p. (101 mots pour comprendre). / 2800 F CFP / 23,46 €
143. MATHIEU Jean-Luc. *La Nouvelle-Calédonie*. Paris : PUF, 1995. 128 p. (Que sais-je?) / 8 €
144. PITOISET Anne. *Nouvelle-Calédonie : horizons pacifiques*. Paris : éditions Autrement, 1999. 283 p. / 19 €
145. CAPECCHI B. (dir.). *Images de France : la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : centre de documentation pédagogique. Cédérom / ?

Annexe 16 : Bibliographie d'ouvrages en langue kanak

Source : *Lire un pays … la Nouvelle-Calédonie : catalogue des éditeurs et diffuseurs de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Association des Editeurs et Diffuseurs de la Nouvelle-Calédonie, 2005. 174 p.

Ajië (langue de Houaïlou) :

PONGA Réséda, LAGABRIELLE Laurence. *Mèyènô*. Nouméa : ADCK, 2004. 28 p. (Album jeunesse avec CD audio – bilingue français-ajië)

LERCARI Claude. *Dictionnaire ajïe-français*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2002. 472 p.

Paicî (langue de Poindimié et Ponérihouen) **:**

POURAWA Denis. *Téâ Kanaké, l'homme aux cinq vies*. Nouméa : ADCK, 2003. 28 p. (Album illustré – bilingue français-paicî)

GIESECKE Christine (dir.). *Tyé, un collège pas comme les autres*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2003. 47 p. (recueil de contes)

GOMEN Patrice, GOULOU Isabelle. *Goro dë nä rë duu tèèpaa këkë ?* (version traduite de *Pourquoi les corbeaux sont-ils devenus noirs ?*) Nouméa : Grain de sable, 200 ?.

RIVIERRE Jean-Claude. *Dictionnaire Paicî-français*. Paris : Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 1983. 372 p.

Pije (langue de Hienghène) **:**

RIVIERE Françoise. *Origine de la monnaie traditionnelle*. Nouméa : ADCK, 1992. 12 p. (raconte le mythe de « Pue thawe » recueilli par l'auteur à Tiendanite en 1978)

(Qene) Drehu (langue de Lifou) :

LERCARI Claude, LEONARD DRILË Sam, VERNAUDON Jacques, GOWE Marc. *Méthode d'initiation*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2001. 2 tomes, 309 et 259 p.

LEONARD DRILË Sam. *Dictionnaire Drehu-français*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1995. 238 p.

KACOCO Sainhyie. *Ifejicatre, traditions orales bilingues drehu-français*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1994. 61 p.

LENORMAND Maurice-Henry. *Dictionnaire Lifou-français*. Nouméa : le Rocher à la voile, 1999. 534 p. 3800 F CFP / 31,70€

On fait le peuple d'ici / Kola xupe la nöje ne la hnedraicelë. Nouméa : Grain de Sable, 1997. 43 p. 1900 F CFP (Recueil de poésies des jeunes du pays drehu)

Nengone (Maré) :

HAEWEGENE Jacques, DAVEL CAWA Raymond. *Toatiti*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 2000. 82 p. (Recueil de contes bilingues nengone-français)

DAVEL CAWA Raymond. *Petit lexique thématique nengone-français-anglais*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1999. 70 p.

Xârâcùù (Thio-Canala)

JOREDIE Marie-Adèle, BOI Francia. *Yaapé néxä êrêxörii rè nâ* (version traduite de *Le rêve de la canette*). Nouméa : grain de sable, 200 ?

NGUYEN BA DUONG André, IPERE Kamilo. *Contes et légendes en Xârâcùù*. Nouméa : centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie / Agence de Développement de la culture Kanak, 2005. 207 p.

Collectif :

SAM Léonard. *Recueil de contes et légendes océaniens*. Nouméa : centre de documentation pédagogique, 1999. 90 p. (Recueil de contes bilingues classés par aires linguistiques).